

VERDI



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU

Diagnostic Territorial

Dossier version Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 septembre 2026

La Présidente

Marina CARETTE



VERDI Conseil
80 rue de Marcq - BP 49
59 441 Wasquehal Cedex
Tél : 03.28.09.92.00

Grille de Révision

03	10/09/2026	Document approbation	J. DINNAT	J. DINNAT
02	16/10/2024	Modification du document	L. BLONDEEL	F. BOURDIN
01	27/11/2023	Elaboration du document	F. BOURDIN	J.DINNAT
Indice de révision	Date	Commentaires	Rédigé par.	Vérifié et validé par.

1.1.1-Diagnostic territorial

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du : 30 septembre 2026

Sommaire

1. PARTIE 1.DEMOGRAPHIE	5
1.1 STRUCTURATION DE LA POPULATION	6
1.2 L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.....	8
SYNTHESE	22
2. PARTIE 2.HABITAT	23
2.1 L'HABITAT DANS LES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX	24
2.2 REPARTITION HIERARCHISEE DU PARC DE LOGEMENTS.....	26
2.3 UNE EVOLUTION MODEREE DU NOMBRE DE LOGEMENTS	26
2.4 UN PARC DE LOGEMENTS REPRESENTATIF DU CARACTERE RURAL DU TERRITOIRE	28
2.5 NIVEAU DE CONFORT DES RESIDENCES PRINCIPALES	30
2.6 LE PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE.....	30
2.7 L'ANCIENNETE DU PARC DE LOGEMENTS ET LA PRECARITE ENERGETIQUE.....	31
2.8 L'EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS	32
2.9 DES MENAGES MAJORITAIREMENT PROPRIETAIRES.....	38
2.10 UN PARC SOCIAL PEU DEVELOPPE	40
2.11 UNE OFFRE DE LOGEMENTS A ADAPTER AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	42
2.12 UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTIONS QUI RESTE MODEREE.....	42
2.13 UN PRIX DU FONCIER ATTRACTIF COMPARE AUX TERRITOIRES VOISINS	44
SYNTHESE	45
3. PARTIE 3. ECONOMIE	46
3.1 LE TISSU ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	47
3.2 L'EMPLOI SUR LA CCCOC	53
3.3 LA POPULATION ACTIVE.....	60
3.4 LA STRUCTURATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	63
3.5 LE TOURISME	67
3.6 LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES DES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX.....	71
SYNTHESE	74
4. PARTIE 4. MOBILITE	75
4.1 LES CARACTERISTIQUES DE LA MOBILITE	76
4.2 LA MOBILITE ROUTIERE	80
4.3 LES TRANSPORTS COLLECTIFS	84
4.4 LE RESEAU CYCLABLE.....	88
4.5 LES ORIENTATIONS « MOBILITE » DU SCOT	94
SYNTHESE	95
5. PARTE 5. LES EQUIPEMENTS	96
5.1 LES POLES D'EQUIPEMENTS	97
5.2 LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE.....	97
5.3 LA COUVERTURE NUMERIQUE.....	101
SYNTHESE	102

1. PARTIE 1.DEMOGRAPHIE

Chiffres clés



5 618 habitants dont 816 à Oulchy-le-Château
Une densité moyenne de 24,2 habitants au mètre carré
Une commune centre de plus de 500 habitants



2,47 personnes par ménage
6,5% de familles monoparentales
+ 53 habitants depuis 1968



-0,6% de solde migratoire
Une croissance démographique inférieure à celles des territoires voisins



27,4% ont plus de 60 ans



10% de la population sous le seuil de pauvreté
46,7% de ménages fiscaux imposés

Les transformations de la société française depuis 30 ans ont bouleversé les modes de vie et d'habitat. La natalité, le vieillissement de la population, les migrations pendulaires, les inégalités sociales et environnementales, le desserrement urbain, la déprise rurale, les changements de mode d'habiter sont autant de phénomènes qui génèrent de nouveaux besoins et de nouveaux enjeux en termes d'aménagement urbain pour les décideurs locaux.

Ce chapitre dresse le portrait des dynamiques démographiques et de logements en cours sur la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château.

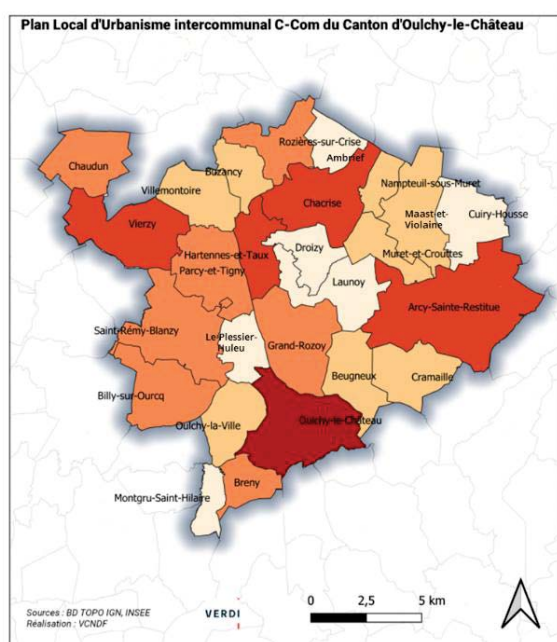
Le territoire du Canton d'Oulchy-le-Château se trouve fortement influencé par les agglomérations voisines : parisienne à l'Ouest et rémoise à l'Est, ainsi que dans une échelle plus grande par les agglomérations de Château-Thierry au Sud et Soisson au Nord. Celles-ci contribuent à l'attractivité relative des marges du territoire intercommunal.

1.1 STRUCTURATION DE LA POPULATION

1.1.1 Un territoire rural composé d'un bourg

Avec 5 615 habitants au dernier recensement INSEE de 2019, la communauté de commune du Canton de Oulchy-le-Château est un territoire rural composé d'un bourg : Oulchy-le-Château et de communes rurales de moins de 500 habitants, comme près des trois quarts des communes du département de l'Aisne. Deux communes ont un peu plus de 400 habitants : Vierzy (407) et Arcy-Sainte-Restitue (403), trois communes ont entre 300 et 400 habitants (Chacrise, Hartennes-et-Taux, Grand-Rozoy), sept en ont entre 200 et 300, neuf en ont entre 100 et 200 et quatre communes ont moins de 100 habitants.

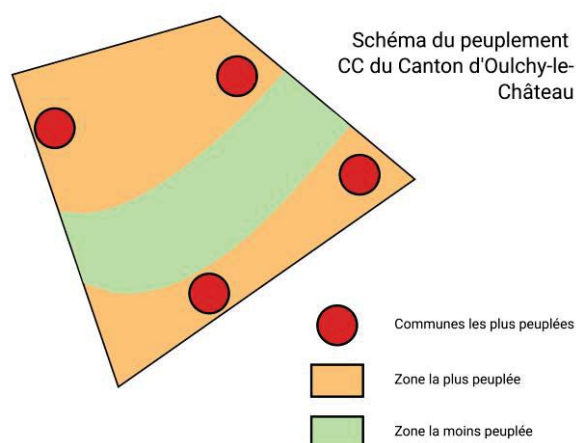
Le bourg rural d'Oulchy concentre 14,5% de la population totale. Le reste de la population est répartie de manière assez homogène sur le territoire, il n'y a pas de polarisation ou de structure centre-périphérie à l'échelle de la communauté de commune. A cette échelle intercommunale, l'absence d'une structuration spatiale polarisée est typique des territoires ruraux à l'habitat dispersé.



Population communale en 2020

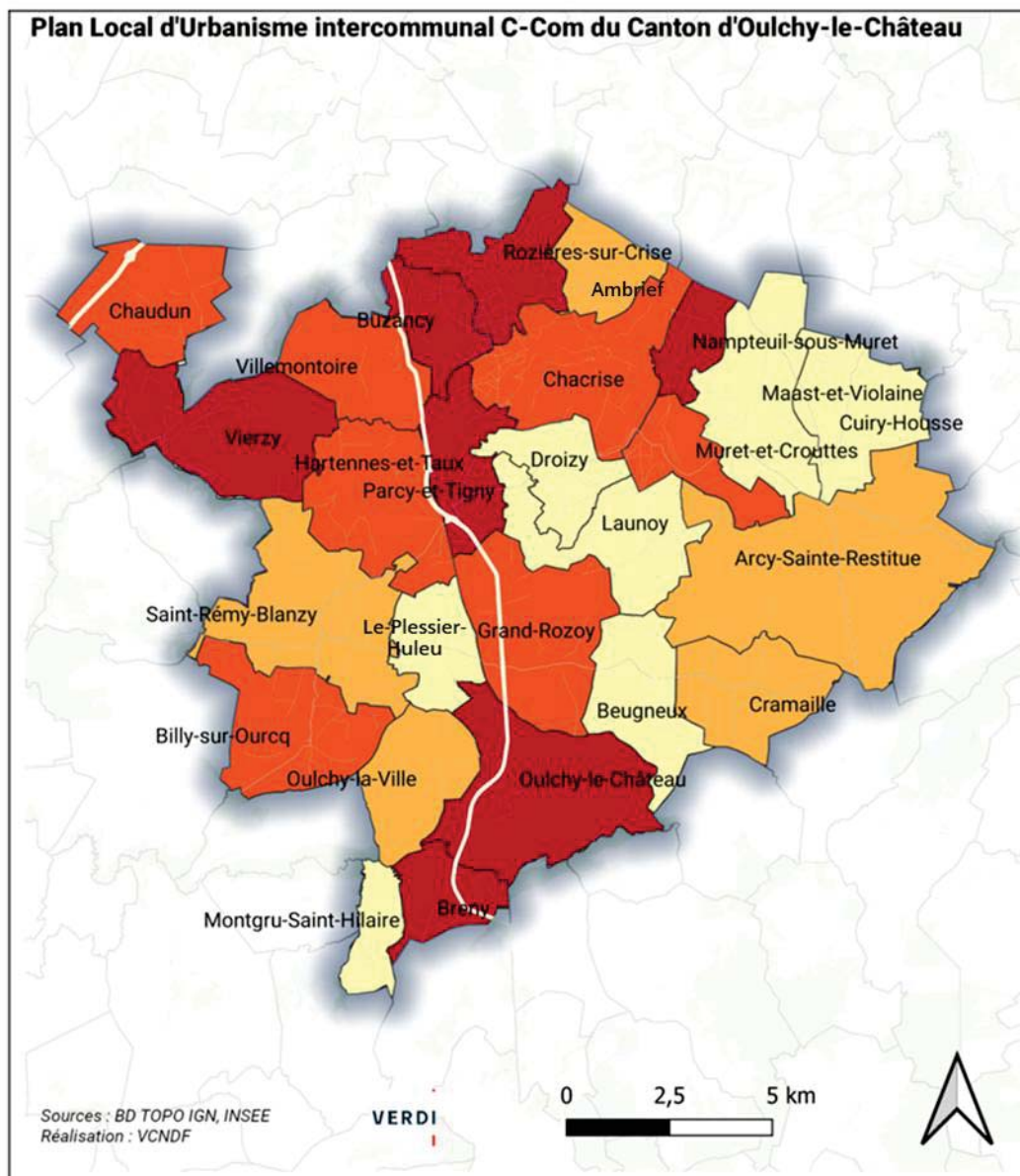
- Moins de 100 habitants
- Entre 100 et 200 habitants
- Entre 200 et 300 habitants
- Entre 400 et 407 habitants
- 816 habitants (Oulchy-le-Château)

Même si on peine à distinguer une armature spatiale clairement définie, les communes relativement les plus peuplées sont situées aux marges du territoire. Oulchy-le-Château, Vierzy, Chacrise, et Arcy-Sainte-Restitue, sont d'ailleurs aux quatre coins de l'EPCI, respectivement au Sud, à l'Ouest, au Nord et à l'Est. Ces quatre communes sont limitrophes aux quatre EPCI voisins (CC Retz-en-Valois, CA Grand Soissons Agglomération, CC du Val de l'Aisne, CA de la Région de Château-Thierry) et du fait de leur distribution, structurent l'espace et laissent apparaître une zone moins peuplée qui forme une diagonale allant de l'Est à l'Ouest du territoire. La répartition de la population peut alors être résumée schématiquement de la façon ci-contre. Cette répartition géographique de la population intercommunale témoigne du caractère rural de l'Agglomération.



1.1.2 Une densité de population liée à l'accessibilité aux territoires voisins

La densité moyenne des communes de l'Intercommunalité s'établit à 24,5 habitants/km², avec aux extrêmes, Hartennes-et-Taux (55 hab/km²) et Montgru-Saint-Hilaire (10 hab/km²) et une densité plus faible à l'Est et au centre du territoire. Oulchy-le-Château, commune la plus peuplée est la deuxième commune la plus dense (54 hab./km²).

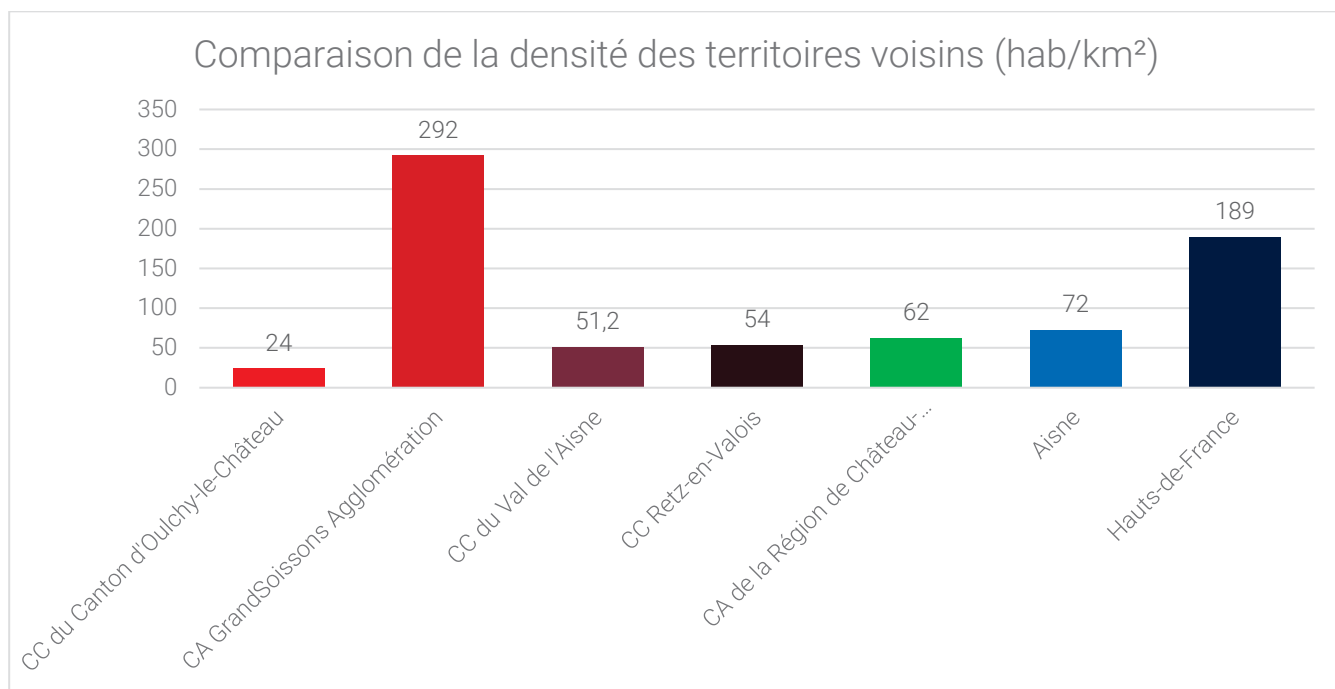


Densité

- Moins de 15 hab./km²
- Entre 15 et 20 hab./km²
- Entre 20 et 30 hab./km²
- Plus de 30 hab./km²

Les communes les plus denses se répartissent autour de la route la plus importante qui traverse le territoire, la départementale D1 qui relie deux sous-préfectures de l'Aisne : Saint-Quentin (commune la plus peuplée du département) et Château-Thierry et qui traverse le territoire du Nord au Sud.

Cette variation de densité est à mettre en lien avec l'attractivité des territoires voisins et l'importance de la desserte. Les communes les plus denses sont en effet situées le long de la D1, soit à proximité de la CA Grand Soissons Agglomération au Nord, soit de la CA de la Région de Château-Thierry au Sud.

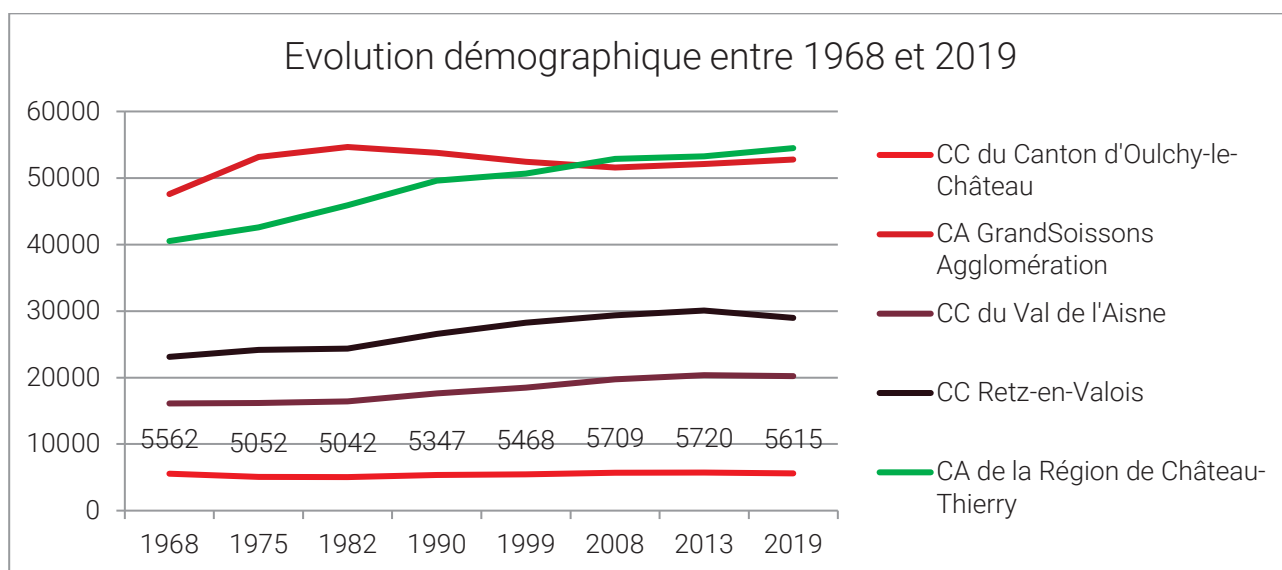


La communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château dispose d'une densité de population très basse comparé à ses territoires voisins pourtant eux-aussi à caractère rural ou semi-rural. Il en est de même vis-à-vis de son département et de sa région. La CCCOC présente de ce fait un caractère rural plus prononcé que ses territoires proches. De plus, la grille communale de densité à 7 niveaux considère que la grande majorité des communes de l'EPCI sont de type « rural à l'habitat dispersé », ce qui appuie l'analyse.

1.2 L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

1.2.1 Une population en légère baisse

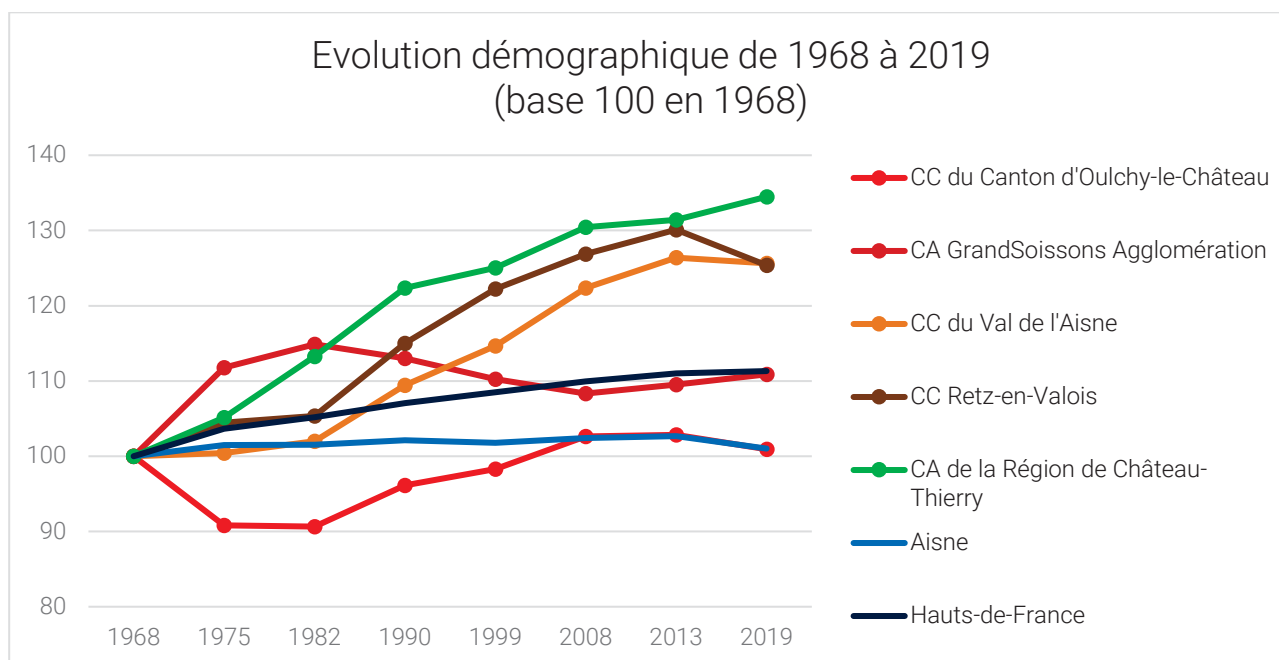
Afin de caractériser l'évolution de la population, une comparaison de la situation de la CCCOC a été effectuée avec les EPCI appartenant au Pôle d'équilibre territorial et rural du Soissonnais et du Valois (le Grand Soissonnais, Retz-en-Valois, et le Val d'Aisne) ainsi que la Région de Château-Thierry du fait de la proximité géographique.



Ce premier graphique présente l'évolution absolue de la population de 1968 à 2019. Il existe de grandes disparités démographiques entre les EPCI du PETR, la CCOC étant l'EPCI le moins peuplé. Le territoire du Canton d'Oulchy-le-Château n'a pas connu de poussée démographique. La population est restée relativement stable lorsque les territoires voisins connaissaient des dynamiques de croissance démographiques.

L'intercommunalité du Canton d'Oulchy-le-Château se situe donc dans un espace rural assez dynamique puisque celui-ci n'a pas été particulièrement touché par l'exode rural.

L'analyse relative est pertinente pour mieux saisir les trajectoires démographiques et gommer les effets d'échelle.

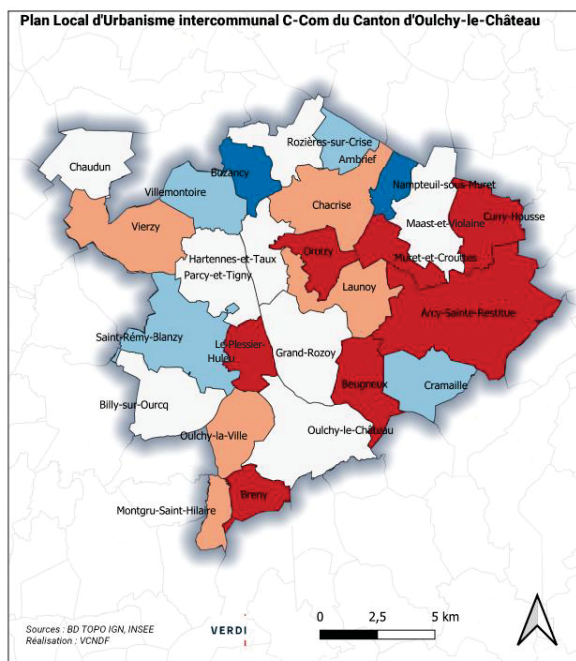


La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château a là aussi une trajectoire démographique très différente de celles des territoires voisins. La commune perd environ 10% de sa population de 1968 à 1975 (exode rural), il s'en suit une phase de stagnation de la population jusque 1982. De 1982 à 2008 une phase de croissance a lieu, et résorbe la déprise démographique (renaissance rurale). La population retrouve alors son niveau de 1968 dans les années 2000. De 2008 à 2013, la population augmente puis baisse de 1,81% sur la dernière période 2013 – 2019.

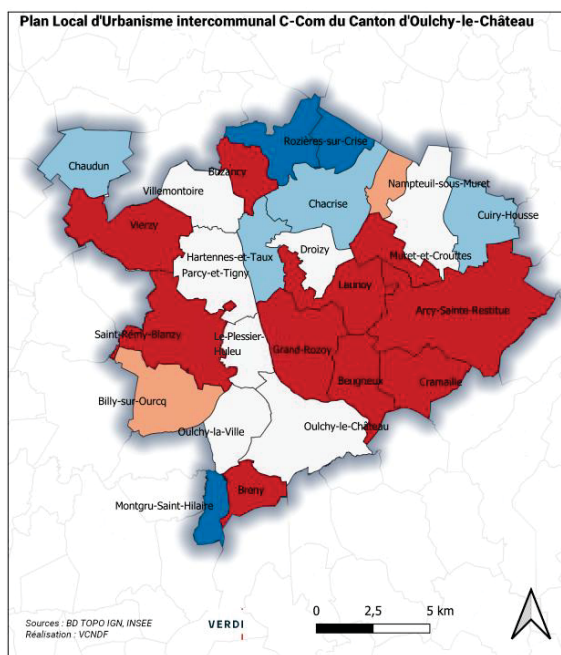
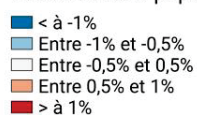
Le niveau de population actuel est donc très similaire à celui d'il y a 55 ans, en effet, la population a augmenté de 0,95% par rapport à 1968. Il s'agit d'un chiffre bien inférieur aux variations qu'ont pu connaître les territoires voisins. Tous les territoires du PETR ont connu des augmentations de population supérieures à 10% alors même que ces derniers sont plus peuplés que la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château. Cependant, au sein des territoires ruraux du PETR, la tendance actuelle est plutôt à la baisse.

Ces évolutions peuvent être la résultante du phénomène de périurbanisation. Ce processus correspond à l'extension des surfaces artificialisées en périphéries des agglomérations urbaines. Il émerge en France dans les années 1960, et s'impose dans les années 1980. Son succès est principalement dû à la présence de grandes aires urbaines à proximité (Paris, Meaux, Reims et Soissons notamment), qui bénéficient de grandes infrastructures permettant de relier les habitants entre eux et aux grandes unités urbaines ou commodités, qui sont absentes des milieux ruraux, ainsi qu'au prix du foncier plus compétitif en zone rurale qu'en ville, et à un besoin de cadre de vie paysager de perçu comme étant de qualité.

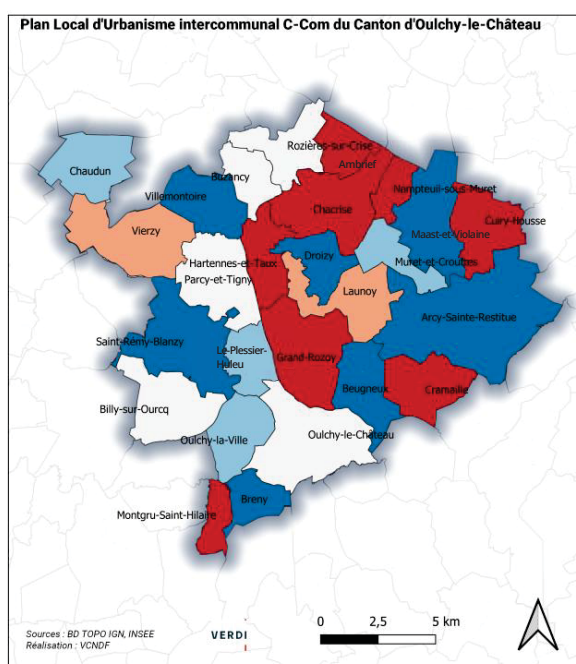
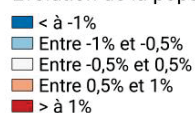
En fait, la différence de développement démographique du Canton d'Oulchy-le-Château peut être vue comme la conséquence en creux de la périurbanisation, lors de la seconde moitié du XXe siècle. A l'échelle départementale, le Canton d'Oulchy-le-Château se situe en marge des grandes unités urbaines par rapport aux territoires voisins. De ce fait, les territoires voisins, ruraux ou semi-ruraux, ont connu une attractivité plus importante du fait de leur proximité avec les grandes aires urbaines. Il est alors possible de supposer que les habitants du Canton d'Oulchy-le-Château se sont tournés vers ces territoires riverains. De surcroît, cette hypothèse est renforcée par la corrélation négative entre les variations de population du Canton d'Oulchy-le-Château et du Grand Soissonais (ce qui reflète dans une certaine mesure la différence de variation d'attractivité).



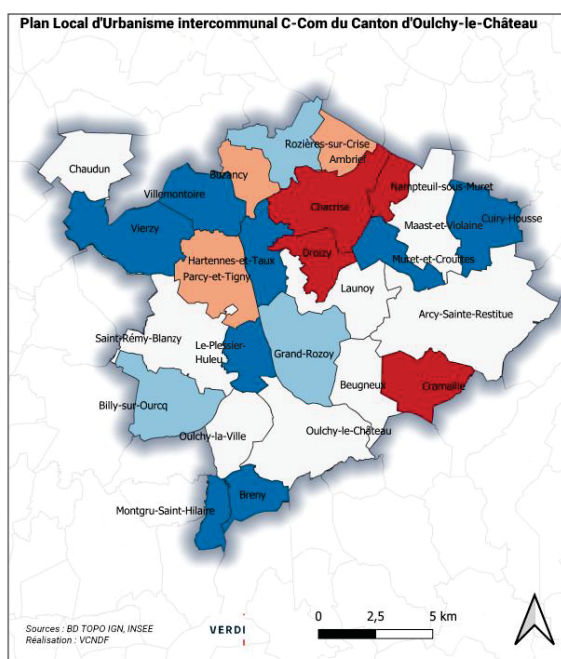
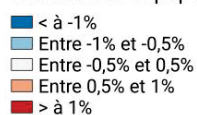
Evolution de la population de 1990 à 1999



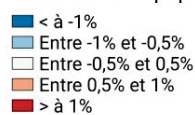
Evolution de la population de 2000 à 2008



Evolution de la population de 2008 à 2013



Evolution de la population de 2013 à 2019



L'analyse démographique depuis les années 1990 témoigne des deux phases récentes du peuplement du Canton d'Oulchy-le-Château : le léger essor démographique jusqu'au tournant des années 2000 ainsi que l'essoufflement de cette dynamique qui mène au déclin de la population sur les périodes les plus récentes.

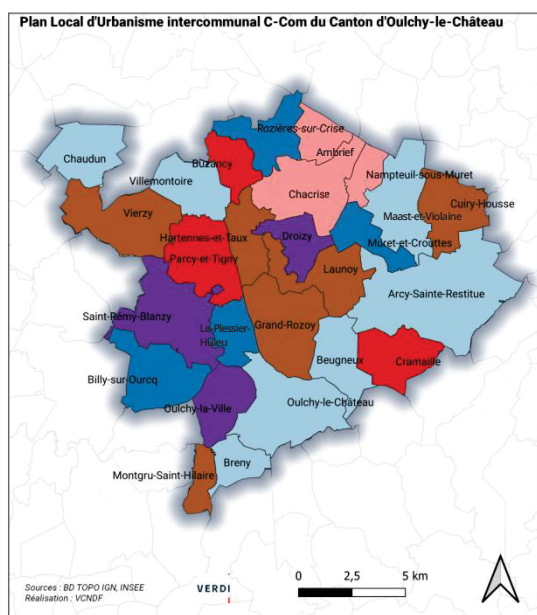
Le territoire est majoritairement rural et à ce titre est confronté à des problématiques de perte de population dans les secteurs les plus éloignés des services, équipements et moyens de transport, et de vieillissement de la population.

Aucun phénomène de polarisation infraterritoriale ne semble se dessiner sur les cartes, même si les communes autour d'Oulchy-le-Château ont tendance à maintenir leur population.

La partie Est du territoire connaît une croissance démographique légère entre 1990 et 2008 mais finit par perdre cet élan et parvient même à connaître une diminution de sa population.

Toutefois, les variations, qu'elles soient négatives ou positives restent faibles en ne restant dans un intervalle compris entre -4% et +6,4%. De plus, la plupart des communes ont un nombre d'habitants très bas, par exemple, la commune qui enregistre le plus haut taux de croissance démographique, toute période confondue (+6,4%) est Le Plessier-Huleu entre 1990 et 1999. Cette hausse qui paraît de prime abord exceptionnelle, équivaut en valeur absolue à une arrivée de 33 personnes sur le territoire en 10 ans.

Synthèse de l'évolution démographique



Typologie démographique

- Amplification de la croissance
- Réduction de la croissance
- Amplification de la décroissance
- Réduction de la décroissance
- De décroissance à croissance
- De croissance à décroissance

La carte et le tableau ci-contre font le bilan des fluctuations démographiques à court terme, en comparant les trajectoires de 2008 à 2013 avec celles de 2013 à 2019.

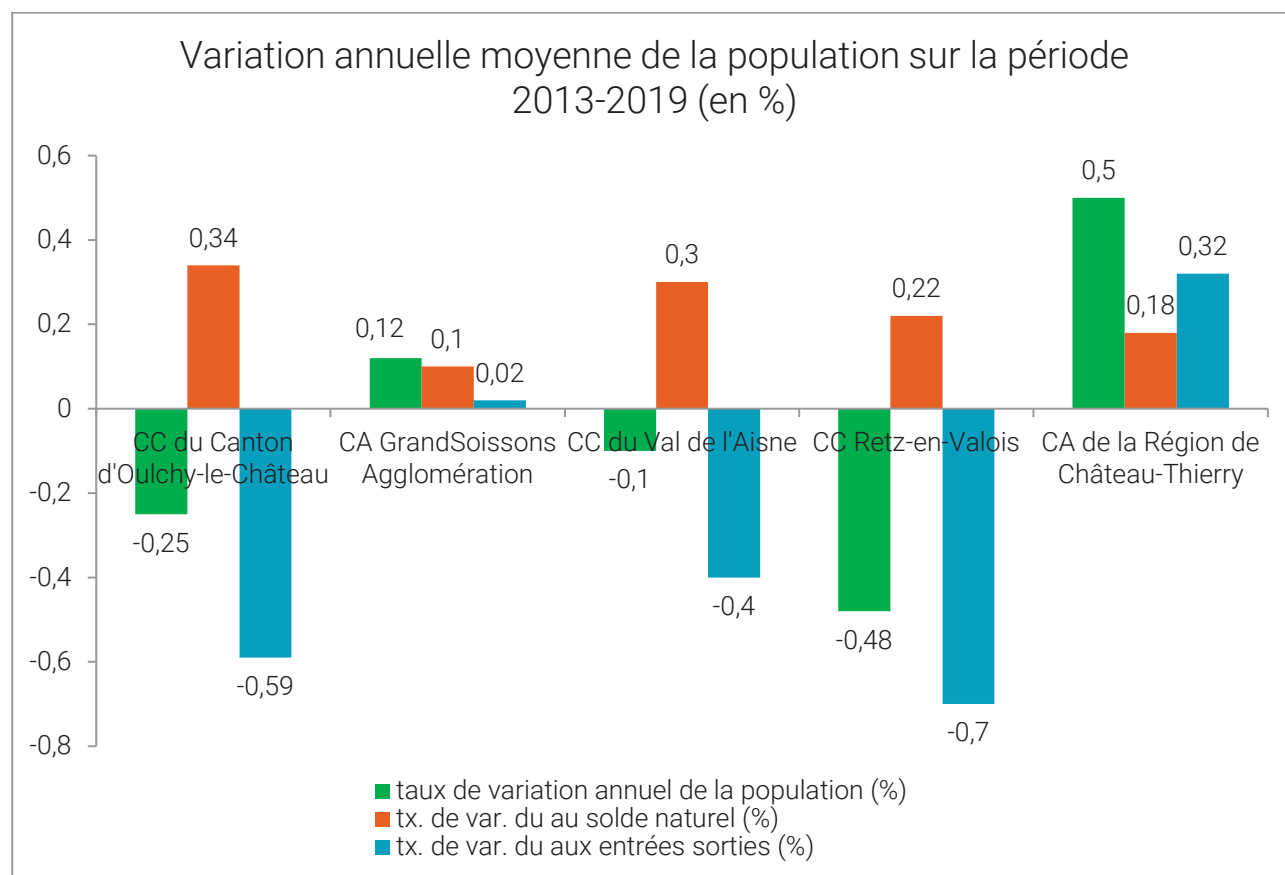
La plupart des communes sont en décroissance, mais il existe au sein de ce groupe de communes des différences puisque les communes de périphérie à l'Est connaissent une réduction de leur décroissance, alors que les communes situées au cœur de l'intercommunalité changent de paradigme en passant d'une phase de croissance à une phase de décroissance.

Tous les mouvements démographiques possibles (crise, ralentissement, accélération) s'illustrent sur l'intercommunalité, mais la tendance reste à une décroissance de la population.

1.2.2 Une baisse de la population liée à un solde migratoire négatif

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.



Les effets combinés du solde migratoire et le solde naturel permettent de comprendre quels sont les facteurs qui influent sur la croissance de la population.

En effet, l'évolution démographique de la population d'un territoire correspond à la somme des soldes naturels et migratoires. Un nombre de naissances supérieur au nombre de décès et/ou un nombre d'entrées sur le territoire supérieur au nombre de sorties peuvent contribuer à l'accroissement démographique.

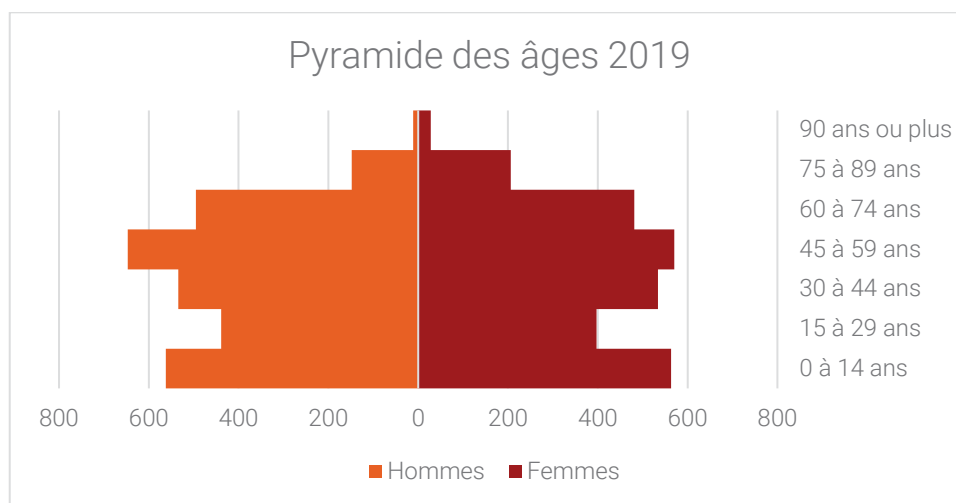
Dans le cas du Canton d'Oulchy-le-Château, la baisse de la population annuelle moyenne (-0,25%) sur la période 2013-2019 s'explique par un important solde migratoire négatif (-0,6%). Malgré ces départs de population, le Canton d'Oulchy-le-Château dispose du solde naturel le plus élevé en comparaison avec les autres territoires (+0,34%).

Même si une baisse de la population liée à un solde migratoire négatif est souvent caractéristique du phénomène de déprise démographique dans les espaces ruraux, le solde naturel élevé, porté par un taux de natalité annuel moyen peu ou prou élevé (12,03%) et un taux de mortalité annuel moyen faible (8,62%), est significatif de la capacité du territoire à accueillir ou à garder des individus appartenant à des classes d'âge en âge d'avoir des enfants.

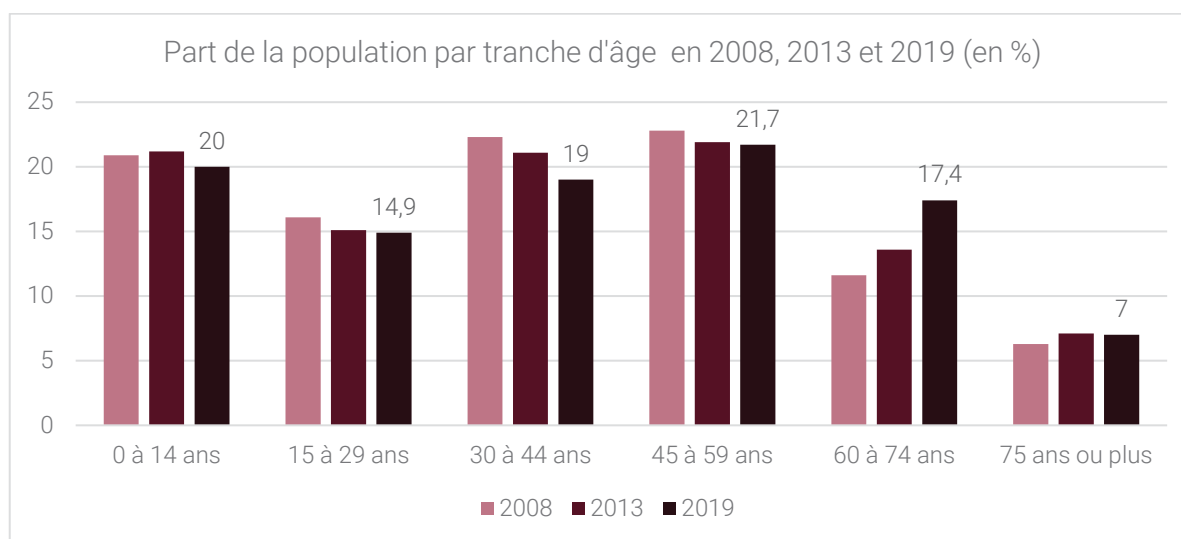
Aussi ces indicateurs peuvent être liés au départ des seniors, peut-être dus à un manque d'infrastructure et de services adaptés aux besoins des personnes âgées (EHPAD, services à domicile, auxiliaire de vie) ou à une trop grande dépendance à la voiture.

1.2.3 Un territoire touché par le vieillissement de sa population et un desserrement de ses ménages

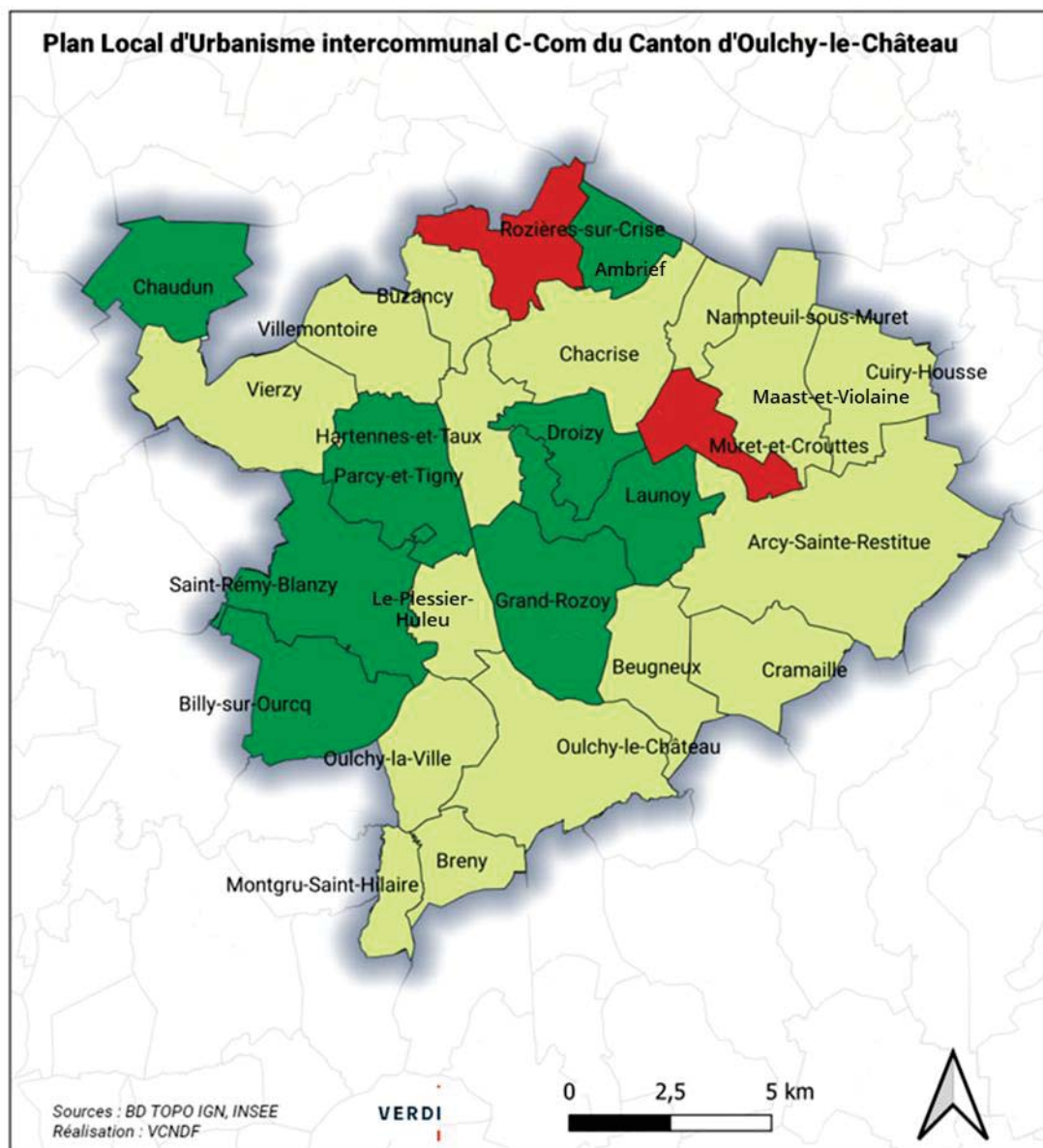
A. Un vieillissement de la population



La Communauté de Communes fait face à un vieillissement de sa population, avec une représentation de plus de 24% des 60 ans et plus en 2019, chiffre en augmentation par rapport à 2008 (17,9%). Près de la moitié des communes comptent plus de 22,7% de personnes âgées de plus de 60 ans. Ce phénomène s'observe aussi à l'échelle des EPCI voisins, du département (26,9%) et même au niveau national où cette classe d'âge représente 26% de la population. Bien que le Canton d'Oulchy-le-Château dispose d'une grande part de plus de 60 ans, celle-ci reste inférieure aux moyennes départementales et nationales.



Ainsi, la Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château ne déroge pas à la règle nationale et connaît un phénomène de vieillissement de sa population. D'ailleurs, les projections réalisées par l'INSEE à l'échelle départementale le rappellent : en 2030, 31% de la population du département aura 60 ans et plus contre 22 % en 2008.

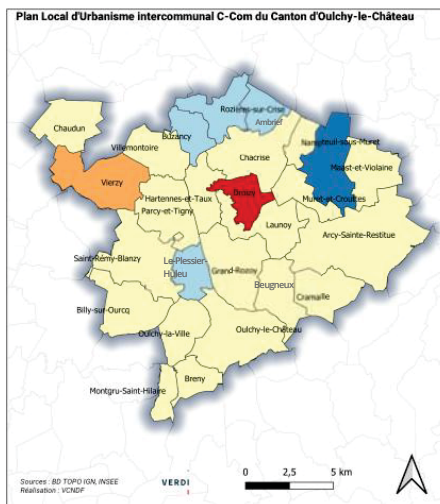


Indice de vieillissement

- Moins de 50
- Entre 50 et 100
- Plus de 100

L'indice de vieillissement : rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Toutefois, l'indice de vieillissement est supérieur à 100 dans deux communes seulement, comme le retransmet la carte ci-dessus, même si la tendance au vieillissement reste présente.



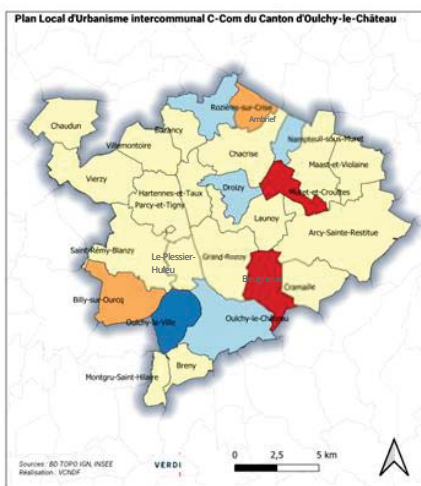
Part des moins de 30 ans en 2019 (moyenne : 34,6%)

- Très faible représentation de la classe d'âge
- Faible représentation de la classe d'âge
- Commune dans la moyenne
- Forte représentation de la classe d'âge
- Très forte représentation de la classe d'âge

En moyenne, les individus de moins de 30 ans représentent 34,6% de la population communale totale.

19 communes sont autour de la moyenne

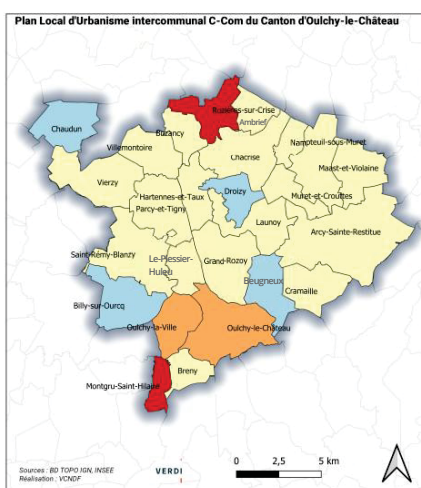
Les deux communes avec les taux les plus extrêmes sont Droizy et Muret-et-Crouettes, les communes affichent respectivement des taux de 46% et 25,5%. Ces données sont tout de même à prendre avec du recul car le taux si élevé de personnes de moins de 30 ans de Droizy s'explique en partie par le peu d'habitants que compte la commune (77 en 2020), il en est de même pour Muret-et-Crouettes.



Part des 30 - 59 ans en 2019 (moyenne : 41,3%)

- Très faible représentation de la classe d'âge
- Faible représentation de la classe d'âge
- Commune dans la moyenne
- Forte représentation de la classe d'âge
- Très forte représentation de la classe d'âge

Les personnes âgées d'entre 30 et 59 ans représentent la tranche d'âge majoritaire de l'intercommunalité (41,3%). Une proportion si haute confirme la dynamique d'inversion du sens d'attraction des territoires avant et après 25 ans.

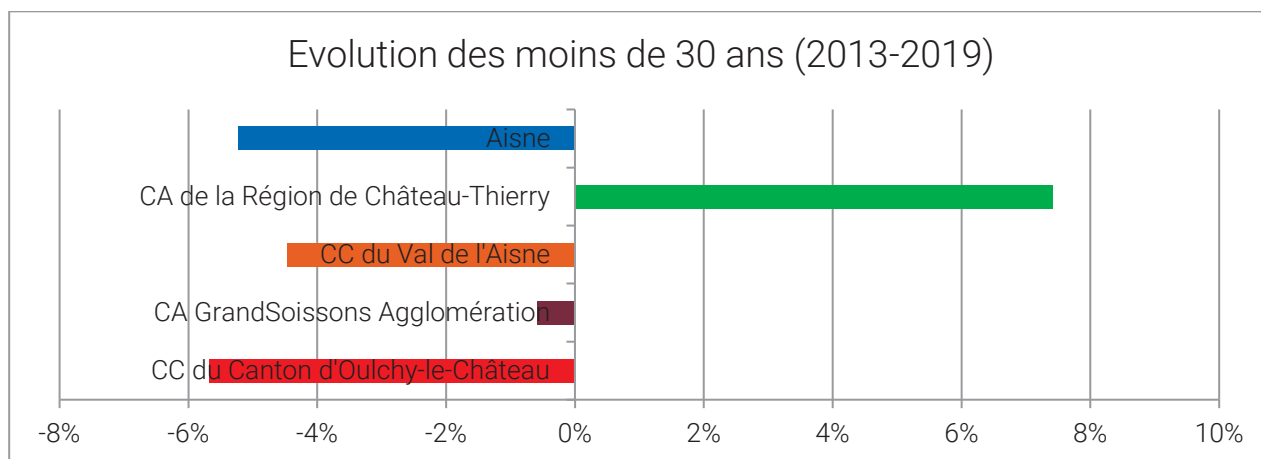


Part des plus de 60 ans en 2019 (moyenne : 24,1%)

- Très faible représentation de la classe d'âge
- Faible représentation de la classe d'âge
- Commune dans la moyenne
- Forte représentation de la classe d'âge
- Très forte représentation de la classe d'âge

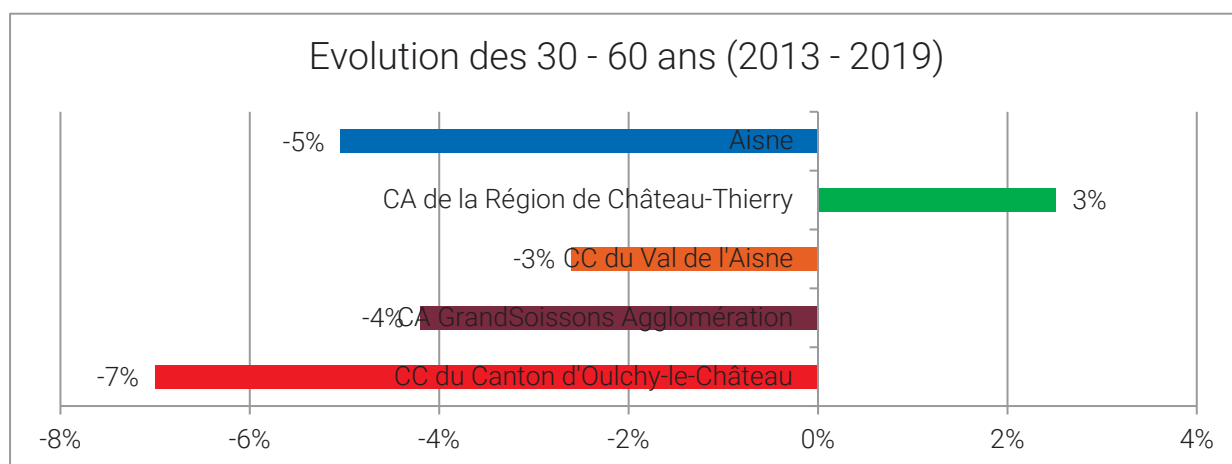
Malgré le vieillissement de la population, les personnes de plus de 60 ans représentent en moyenne 24,1% des populations communales. Il y a une surreprésentation de cette classe d'âge à Oulchy-le-Château et Oulchy-la-Ville

La commune qui détient le taux le plus important est Montgru-Saint-Hilaire, un tiers de ses habitants ont plus de 60 ans.



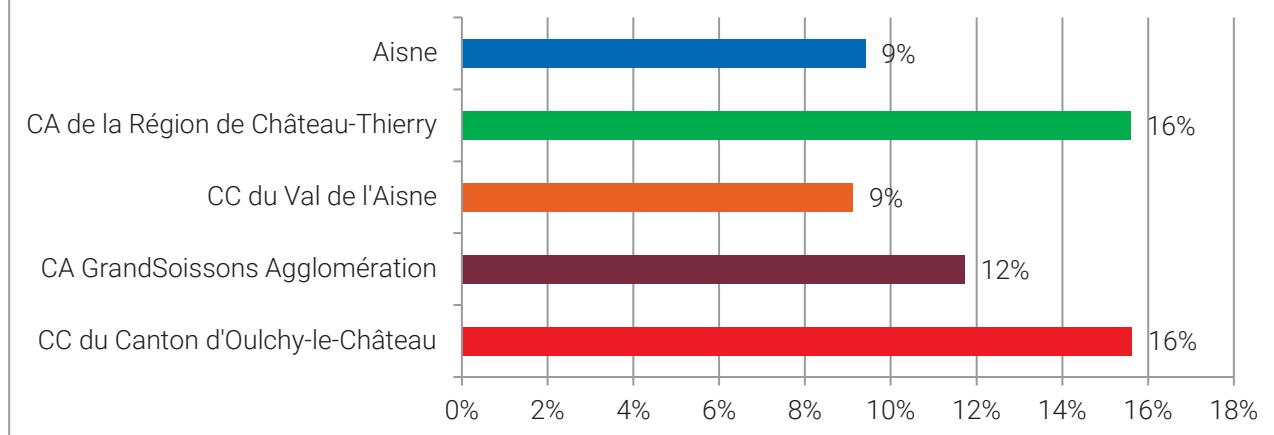
L'analyse en flux permet de mieux cerner les tendances démographiques par tranche d'âge à court terme. Ici une temporalité courte a été choisie (2013-2019) afin de rendre compte au mieux des trajectoires démographiques actuelles, et ce à différentes échelles.

La baisse de la population jeune (-6%) est légèrement plus marquée que la tendance départementale (-5%). Les territoires du PETR connaissent tous une baisse de leur population jeune, mais cette dernière est plus importante dans les territoires ruraux. En outre, les agglomérations urbaines voisines sont moins touchées par ce phénomène. En ce qui concerne la Région de Château-Thierry, c'est le phénomène inverse qui s'opère (+7%), présence notamment des équipements scolaires. Alors, cette évolution par tranche d'âge vient contrecarrer le précédent bilan, optimiste concernant la population jeune. Il s'opère une fuite de ces derniers vers les aires urbaines au détriment des territoires ruraux (Canton d'Oulchy-le-Château, Val d'Aisne). Cette fuite des jeunes est notamment liée à la faiblesse de l'offre en formation proposée sur le territoire, et à l'attractivité pour les étudiants et les jeunes actifs des grandes villes à proximité telles que Paris et Reims.



La baisse de la tranche d'âge des 30 – 60 ans du Canton d'Oulchy-le-Château (-7%), tranche d'âge qui comprend la plus grande majorité de la population active, est plus remarquable que les baisses départementales (-5%) et voisines. De telles variations peuvent venir questionner l'attractivité du territoire, et cela dans une logique multiscale.

Evolution des plus de 60 ans (2013 - 2019)



Avec une croissance de 16%, le territoire voit sa population âgée augmenter de manière significative : une croissance de 7 points au-dessus de la norme départementale, supérieures aux territoires du PETR, mais similaire à celle de la Région de Château-Thierry.

Alors en comparaison avec les territoires de référence, la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château, connaît des évolutions démographiques plus intenses en faisant l'expérience de baisses et des hausses plus perceptibles. Le changement social lié au vieillissement de la population est de ce fait accéléré.

B. Une diminution de la taille moyenne des ménages

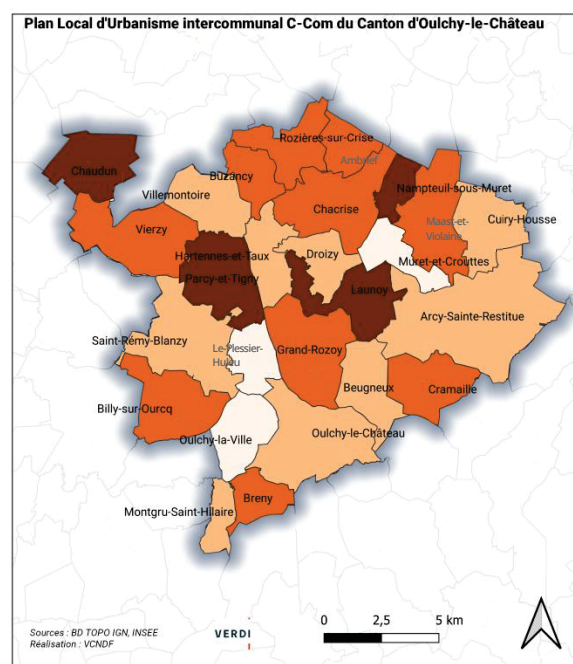
L'indicateur utilisé pour analyser l'évolution de la taille moyenne des ménages se calcule en divisant la population des ménages par le nombre de ménages.

Comme au niveau national, le nombre de personnes par ménage tend à diminuer sur le territoire intercommunal : il est passé de 3,45 à 2,47 entre 1968 et 2018.

Aussi, le parc des ménages d'une personne a progressé de 20,2% à 24,8% entre 2008 et 2019, ce qui correspond à 128 ménages d'une personne en plus.

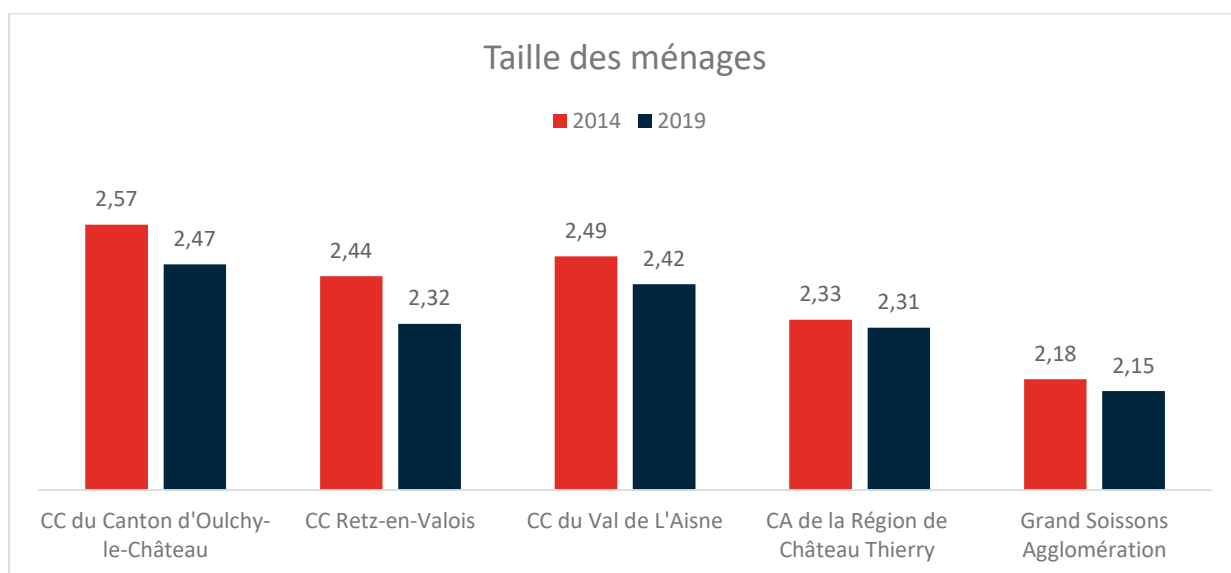
Ce phénomène appelé **desserrement des ménages**, traduit des changements de modes de vie observés sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- La décohabitation des jeunes, qui quittent de plus en plus tôt le foyer parental pour réaliser des études de plus en plus longues.
- Les jeunes couples qui ont des enfants de plus en plus tard.
- L'éclatement des ménages créant des familles monoparentales.
- Le vieillissement de la population, générant une augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne.



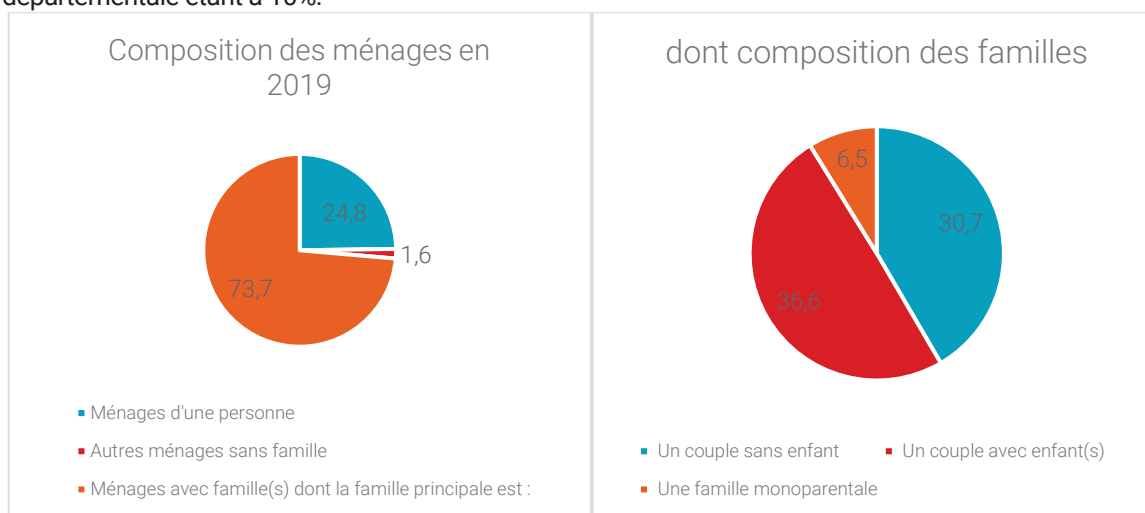
Taille moyenne des ménages

- Moins de 2,2
- Entre 2,2 et 2,4
- Entre 2,4 et 2,6
- Plus de 2,6

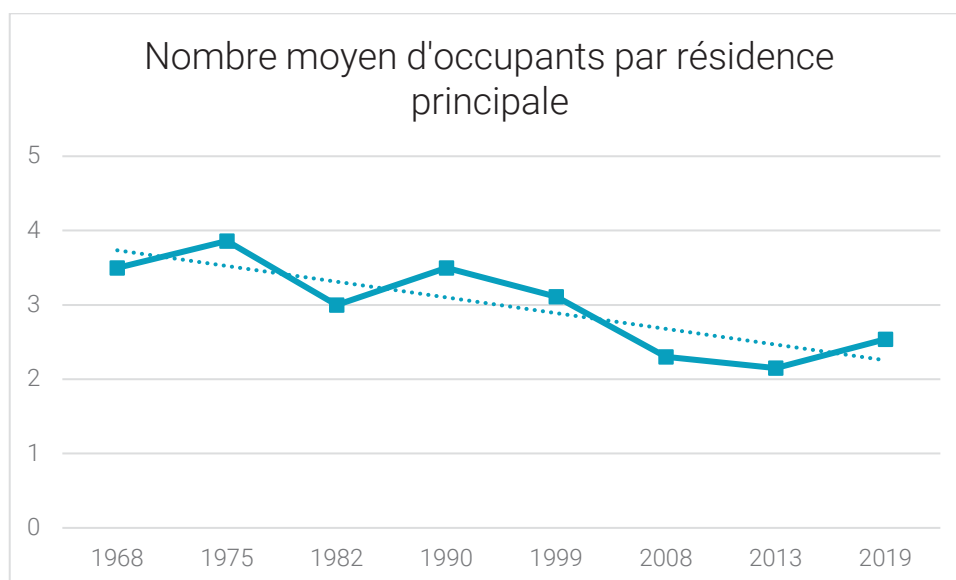


Ce phénomène de desserrement des ménages a des effets considérables sur les besoins en logements : en effet, pour atteindre un objectif de maintien de la population, il est nécessaire de construire de nouveaux logements. A cet égard, le SCoT présente un objectif de construction d'environ 380 logements d'ici 2030, soit une moyenne annuelle d'environ 24 logements pendant 16 ans (de 2014 à 2030), mais l'intercommunalité n'a pas tenu cet objectif et est plutôt sur une moyenne de 14 nouveaux logements par an.

Malgré le phénomène de desserrement des ménages, le territoire parvient à maintenir une part importante de ménages avec familles (73,7%), avec une légère surreprésentation des couples avec enfants (36,6%) par rapport aux couples sans enfant (30,7%), ainsi qu'une très faible part de famille monoparentale (6,5%), la moyenne départementale étant à 10%.

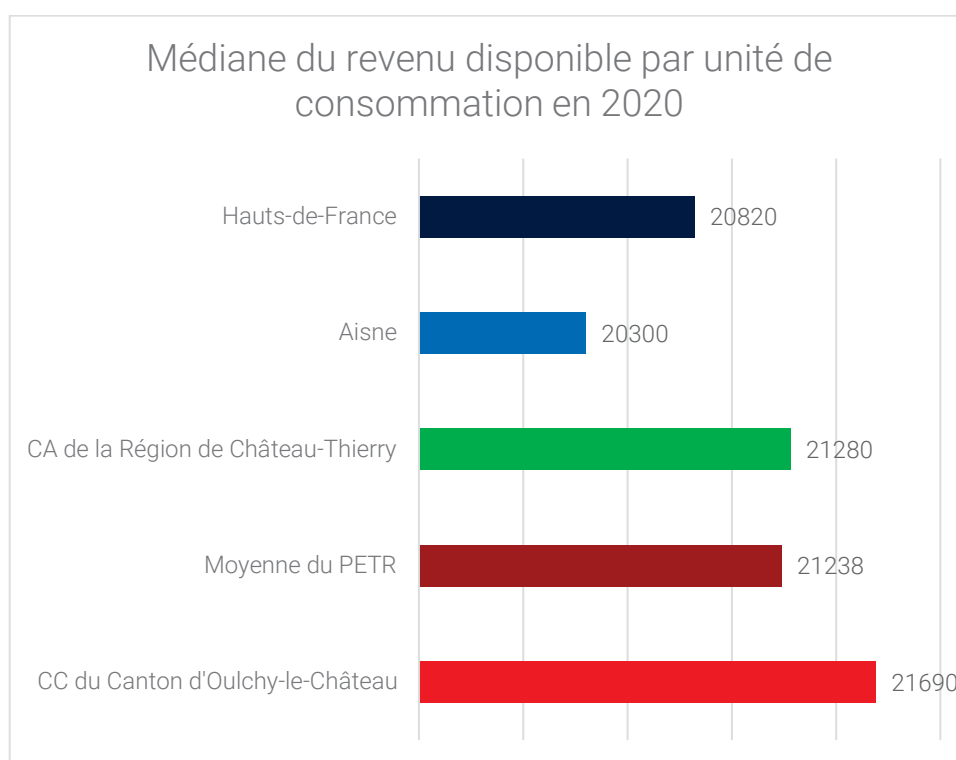


En 2019, le taux de familles monoparentales est même en baisse de 0,5 points depuis 2013.



1.2.4 Une population de plus en plus tournée vers le secteur tertiaire

A. *Revenu par habitant supérieur à celui des territoires voisins*

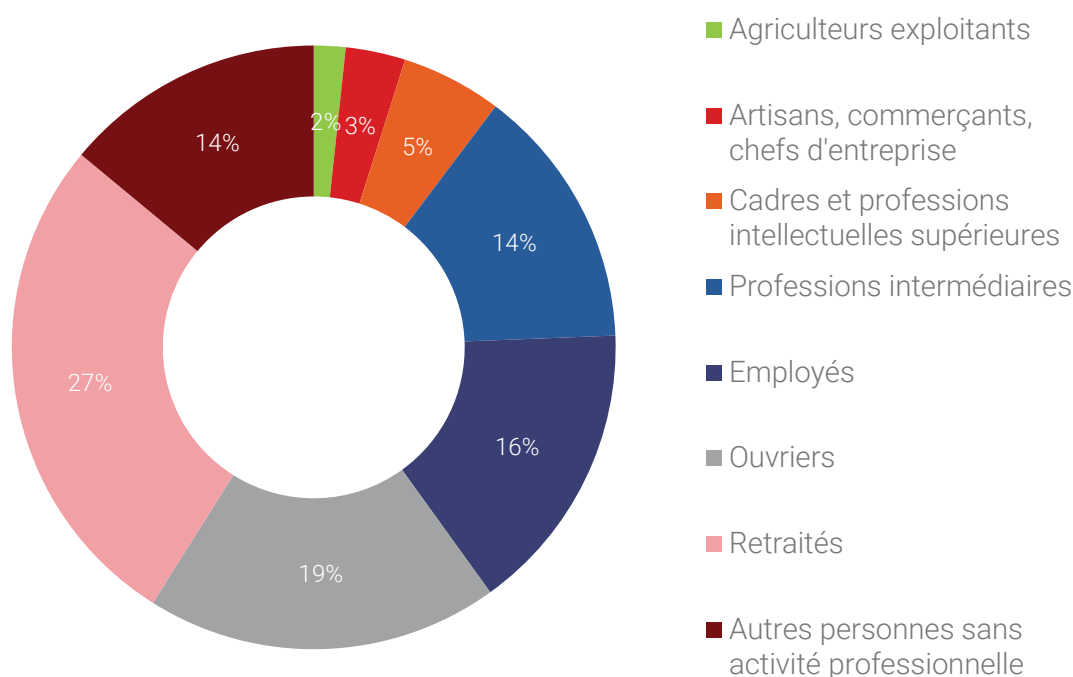


Les habitants du territoire disposent d'un revenu médian de 21 690€ en 2020. Il s'agit d'un revenu significativement important dans le sens où celui-ci ne dépasse largement la tendance départementale. Cependant, l'intercommunalité se situe dans un département assez pauvre et dispose en fait d'un revenu disponible par unité de consommation médian inférieure à la médiane national (22 040€).

Il est important de préciser que d'importantes inégalités de revenu existent à l'échelle du territoire intercommunal, les extrêmes étant Buzancy (25 790€) et Maast-et-Violaine (18 950€).

B. Un territoire tourné vers l'industrie et les services

Population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019



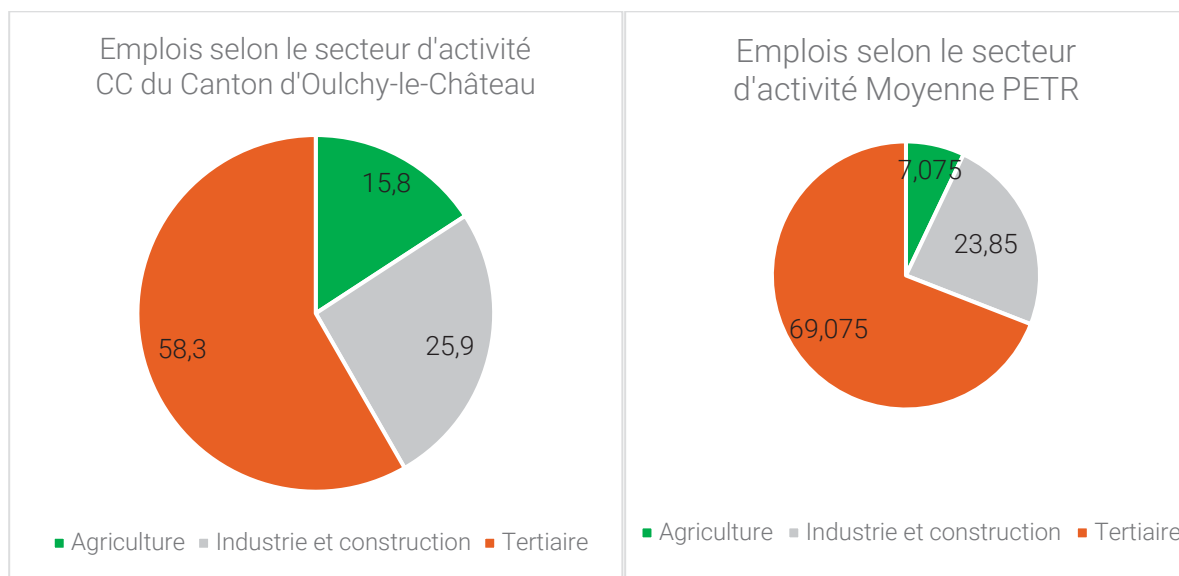
L'intercommunalité, au même titre que la région, est marquée par l'évolution récente des secteurs d'activités économiques et notamment la diminution de la spécialisation industrielle du territoire au profit des métiers de services. Le caractère rural du territoire apparaît peu dans la structure socioprofessionnelle de la population : la part des agriculteurs exploitants n'est que de 2% sur le territoire.

La part prépondérante des retraités, qui représentent plus de 27% des catégories socioprofessionnelles, illustre le phénomène de vieillissement de la population.

Les autres catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus représentées sur le territoire sont les ouvriers (19%), les employés (16%) et les autres personnes sans activité professionnelle (14%).

L'évolution des CSP depuis 2008 met en exergue le changement socio-économique qui a lieu dans l'intercommunalité. La part des ouvriers a baissé de 5,2% entre 2008 et 2019, ce qui représente 243 ouvriers en moins, quant aux agriculteurs exploitants, leur part a baissé de 1,2%. La part personnes sans activité professionnelle dans la population active est aussi en baisse de 3,2%. En parallèle, la part des retraités a bondit de 4,2 points de pourcentage, celle des artisans, commerçants, chefs d'entreprise augmente de 1,2 points. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que celle des professions intermédiaires augmente de 2,3 points de pourcentage.

Ces changements de la structure socio-professionnelle du Canton d'Oulchy-le-Château est typique de la tertiarisation du marché du travail (développement du secteur tertiaire au détriment de l'industrie et de l'agriculture), phénomène essentiellement urbain dans un premier temps mais qui a fini par atteindre les espaces ruraux et même ceux en marge de grandes aires d'attraction des villes. L'intercommunalité étant à l'intersection entre les aires d'attraction de Paris, Soissons et Château-Thierry.



Se focaliser sur les secteurs d'activité permet d'exposer la persistance du caractère rural du Canton d'Oulchy-le-Château. Bien que le secteur tertiaire soit en plein essor dans l'intercommunalité, le territoire dispose toujours d'une grande part d'agriculteurs parmi les actifs (15,8%) relativement aux territoires du PETR, pourtant ruraux eux aussi. La part de l'agriculture est dix fois supérieure à ce que les agriculteurs représentent en France (environ 1,5% des actifs selon le BIT).



ATOUTS

- Une absence de polarisation à l'échelle infra-territoriale qui assure une répartition équilibrée au sein du Canton d'Oulchy-le-Château.
- Une baisse du rythme de décroissance démographique dans la majorité des communes.
- Un taux de natalité plus élevé que celui des territoires voisins qui assure un indice de vieillissement favorable à la jeunesse.
- Un revenu médian plus élevé que celui des territoires voisins.

FAIBLESSES

- Une stagnation voire une baisse de la population toujours présente
- Un solde migratoire négatif et une fuite des populations jeunes qui contribuent à la déprise démographique et au vieillissement de la population.
- La baisse de l'importance des secteurs primaires et secondaires

OPPORTUNITES

- Des aménités qui assurent un cadre de vie agréable permettant d'attirer des familles urbaines à l'ère de « l'exode urbain ».
- La prédominance du caractère rural de l'intercommunalité donne une haute valeur environnementale et symbolique au territoire.

MENACES

- Un vieillissement de la population et un desserrement des ménages engendrant des nouveaux besoins en logements.
- La périurbanisation, le manque d'activité économique et la baisse du secteur agricole qui tendent à donner un aspect « village dortoir » aux communes.

2. PARTIE 2.HABITAT

Chiffres clés



2698 logements



Une production moyenne d'environ 14 logements par an
65% des logements construits avant 1971



78,5% de propriétaires



95,2% de maisons



82,9% de logements de 4 pièces et plus



80 logements sociaux



9% de logements vacants

2.1 L'HABITAT DANS LES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

2.1.1 Le SCoT de la Communauté de Communes du canton d'Oulchy-le-Château

En termes de politique d'habitat, le SCoT de la Communauté de Communes du canton d'Oulchy-le-Château approuvé le 17 décembre 2014, prévoit de créer de nouveaux logements et de diversifier l'offre (Point 1 de l'axe 3 du PADD). Les objectifs sont plus précisément de :

- **Permettre la croissance démographique par un rythme de construction adaptée.**
A l'échelle du SCOT, le besoin de création de logements a été estimé à 380 logements d'ici 2030. Le PADD affirme la volonté de renforcer le rythme de construction dans les deux pôles d'Oulchy-le-Château et d'Hartennes-et-Taux afin de favoriser l'accès des habitants aux principaux services, équipements et commerces de proximité.
- **Proposer un développement qualitatif du tissu bâti** en ciblant en priorité la production de nouveaux logements sein de l'enveloppe urbaine des bourgs et en freinant la vacance pour atteindre un seuil aux alentours de 6% permettant une bonne fluidité du marché. Le PADD fixe également un objectif moyen de 14 logements/hectare qui doit toutefois être adaptée aux caractéristiques du territoire et à ses spécificités paysagères.
- **Répondre à l'ensemble des besoins pour assurer un parcours résidentiel approprié** en produisant du logement de qualité, en quantité suffisante et en diversifiant l'offre en termes de taille et de statut d'occupation. Le PADD indique qu'il convient de « Privilégier la production de logements aidés sur les deux pôles d'Oulchy-le-Château et Hartennes-et-Taux mais aussi à une autre échelle, sur les communes rurales ».

Le DOO précise quant à lui, les objectifs d'offre de nouveaux logements, en les répartissant par communes ou groupes de commune. Pour cela, il fixe la répartition suivante :

	Logements à produire (horizon 2030)		Densité minimale
	Nombre	%	
Pôles d'Oulchy-le-Château et Hartennes-et-Taux	+ 114 logements	30%	20 log/ha
Pôle relais d'Arcy-st-Restitue	+ 20 logements	5%	10 log/ha
Communes rurales	+ 228 logements	60%	10 log/ha

Selon les prescriptions du DOO, les logements aidés devront par ailleurs représenter **10% du parc de logements à l'horizon 2030**, sur l'ensemble du territoire de la CCCOC.

Enfin, **30 ha est l'enveloppe maximale des surfaces qui pourront être mobilisées pour répondre aux objectifs de production de logements fixés par le SCOT**. Selon les prescriptions du DOO, les communes devront privilégier le réinvestissement des dents creuses, le renouvellement urbain et la réaffectation de bâti à un usage résidentiel. Aussi, **60% du développement urbain devra se faire au sein du tissu urbain existant**.

2.1.2 Le plan départemental de l'habitat de l'Aisne (PHD)

(Extraits du Porter-A-Connaissance de l'Etat)

Le plan départemental de l'habitat de l'Aisne a été approuvé en février 2021 conjointement par l'État et le Conseil Départemental.

Il doit assurer la cohérence entre les politiques de l'habitat définies dans les PLH et celles menées dans le reste du département.

Élaboré après un diagnostic approfondi, le PDH 2020-2025 définit 9 orientations déclinées autour de 3 axes :

Habitat et Territoires

- Favoriser l'accueil de nouvelles populations en renforçant l'attractivité des bourgs-centres et des pôles équipés (proximité des emplois, services et transports).
- Privilégier la connaissance et les interventions sur le parc public ou privé fragilisé.
- Concentrer l'action sur la lutte contre la vacance.

Habitat et Populations

- Diversifier l'offre nouvelle abordable publique et privé favorisant les parcours résidentiels.
- Accorder une attention particulière aux ménages fragiles sur le plan économique et social.
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et améliorer l'accessibilité des logements pour les personnes handicapées.
- Accompagner les démarches des collectivités pour l'ancrage des gens du voyage.

Habitat et Développement Durable

- Veiller à une utilisation économe du foncier en favorisant la densification et en proposant de nouvelles formes d'habitat.
- Encourager une approche globale de la question environnementale dans l'habitat.

Le PDH est un document de référence sur la situation de l'habitat. Il permet aux acteurs de l'habitat de connaître les effets de leurs différentes politiques et d'être en capacité de les réinterroger à tout moment.

L'objectif du PDH est de mettre en cohérence les politiques menées sur l'ensemble du territoire axonais. Collectivités et EPCI s'appuieront sur ces orientations lors de l'élaboration ou du renouvellement de leur PLH (Programme Local de l'Habitat).

Un observatoire de l'habitat, dont l'opérateur sera prochainement désigné, visera à alimenter les réflexions stratégiques menées à l'échelle des territoires. Les études spécifiques ou générales menées annuellement seront partagées avec les acteurs de l'habitat et les collectivités du département.

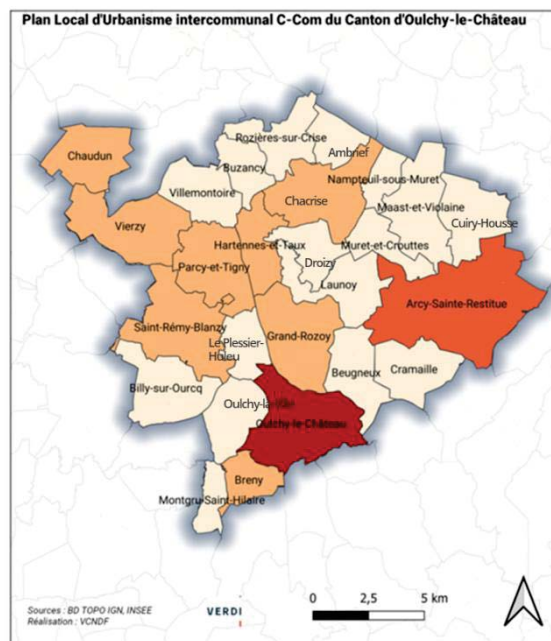
2.2 REPARTITION HIERARCHISEE DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc de logements est composé de 2700 unités, il a augmenté de 26% depuis 1968 (2139 logements en 1968), dont 83,3% de résidences principales, occupées à 78,3% par des propriétaires. Ce parc est nettement plus petit que ceux des territoires voisins : CA Grand Soissons Agglomération, CC du Val de l'Aisne et CC Retz-en-Valois.

Ce sont logiquement les principales communes du territoire qui concentrent la majorité des logements :

- 384 logements à Oulchy-le-Château (soit 14% du parc intercommunal).
- 223 logements à Arcy-Sainte-Restitutue (soit 8% du parc intercommunal).
- 182 logements à Vierzy (soit 7% du parc intercommunal).

Le parc de logements pour ces trois communes représente presque un tiers (29%) de la totalité du parc intercommunal.

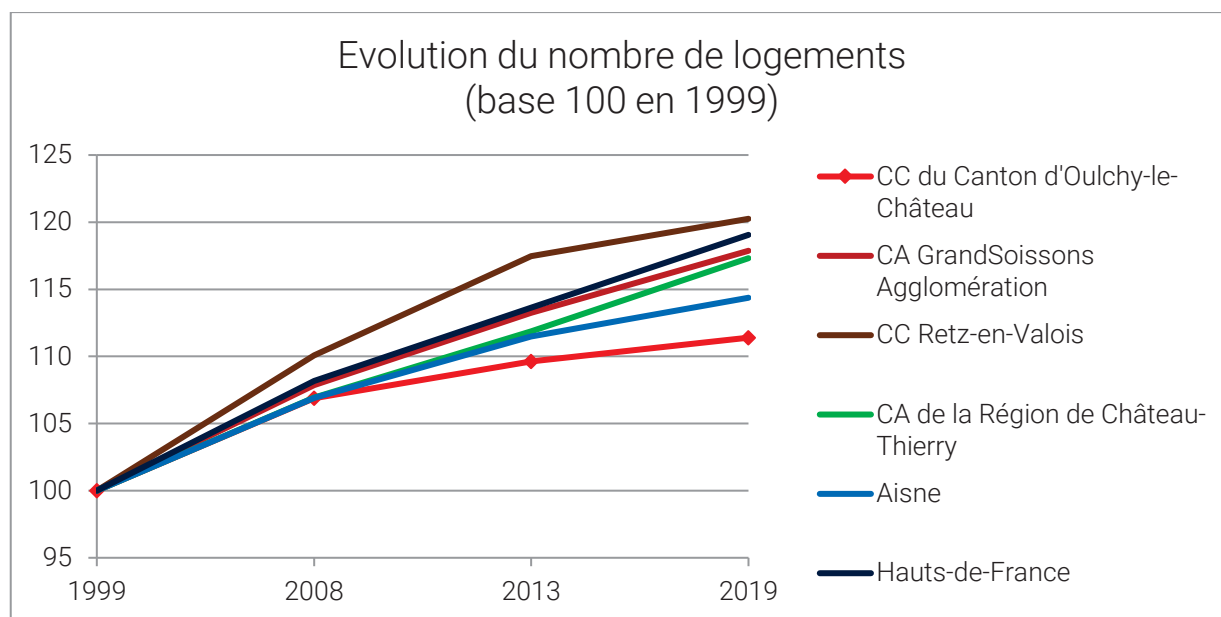


Nombre de logements par commune en 2019

- Moins de 100
- Entre 100 et 200
- Entre 200 et 3000
- Plus de 300 (Oulchy-le-Château : 384)

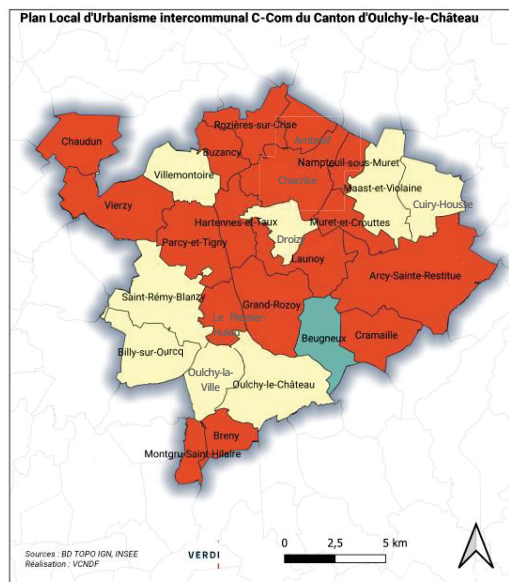
2.3 UNE EVOLUTION MODEREE DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Le parc de logements n'a cessé de croître entre 1999 et 2019 en augmentant de plus de 10% sur la période. Cette hausse du nombre de logements (+11%) est nettement supérieure à la hausse démographique (+3%), cela vient confirmer le phénomène de desserrement des ménages.

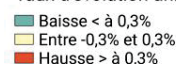


Le parc de logements ulchéen a cependant connu une hausse plus modérée que ces territoires voisins et se situe en dessous de la moyenne départementale et régionale. Puisque le Canton d'Oulchy-le-château est moins touché par le phénomène de périurbanisation que ses voisins ; et que le dit phénomène constitue la principale force motrice de construction de logements dans les espaces ruraux ou semi-ruraux, il est logique de voir une différence de croissance résidentielle entre les territoires du PETR.

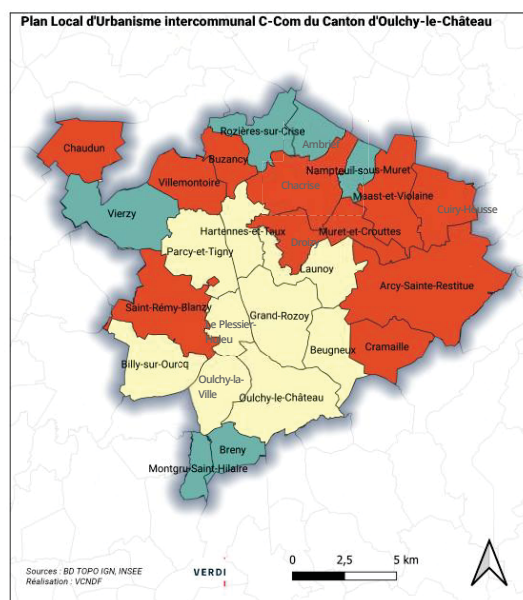
Les objectifs de construction de logements du SCoT apparaissent surévalués pour l'intercommunalité par rapport à la réalité de la dynamique de logement connue ces dernières années. Pour rappel, le SCoT prévoyait une augmentation du parc de logements deux fois supérieure à la hausse effective.



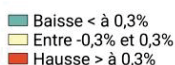
Taux d'évolution annuel du nombre de logements 2008 - 2013



L'accroissement démographique des années 2000-2010 a stimulé le développement du parc de logements. Le taux d'évolution annuel du nombre de logements est positif dans la grande majorité des communes, surtout les communes de la tranche Nord de l'intercommunalité. La croissance du nombre de logements la plus élevée est à Buzancy est atteint 2,4%. La plupart des communes connaissent une hausse de leur parc de logement inférieure à 1%, la moyenne intercommunale est de 0,64%. De ce fait, cette hausse globale du parc de logement reste à nuancer et fait plus figure de stagnation. 0,64% est en réalité assez un taux bien inférieur à ceux que peuvent connaître d'autres communes hors de l'intercommunalité, sur lesquels s'opère la périurbanisation. En effet, au sud du Canton d'Oulchy-le-Château, dans la Région de Château-Thierry, pendant la même période, plusieurs communes atteignent des résultats jusqu'à deux fois supérieurs.



Taux d'évolution annuel du nombre de logements 2013-2019



La croissance démographique perd de la vitesse et finit par En conséquence, la création de logements baisse aussi et passe e 2008 et 2013 à un taux moyen de 0,2% à la période suivante. Plus es du nombre de logements, la baisse la plus importante est celle nnuelle moyenne de 1,57%. Quatorze communes stagnent ou un taux annuel inférieur à 1%, et seulement trois communes ont un nte-Restitue et Droizy).

issance de leur parc de logements sur la période précédente et 2019.

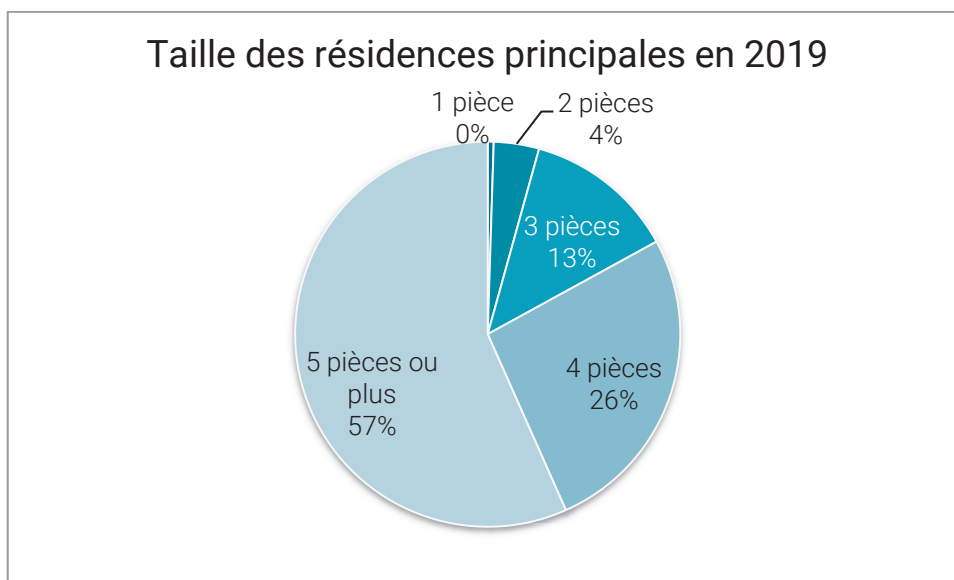
lution de l'offre de logements, l'attractivité d'un territoire, alors la nir son attractivité relative.

rcommunalité dispose d'un parc de logements peu élevé, donc une lue peut représenter une augmentation importante en termes de

2.4 UN PARC DE LOGEMENTS REPRESENTATIF DU CARACTERE RURAL DU TERRITOIRE

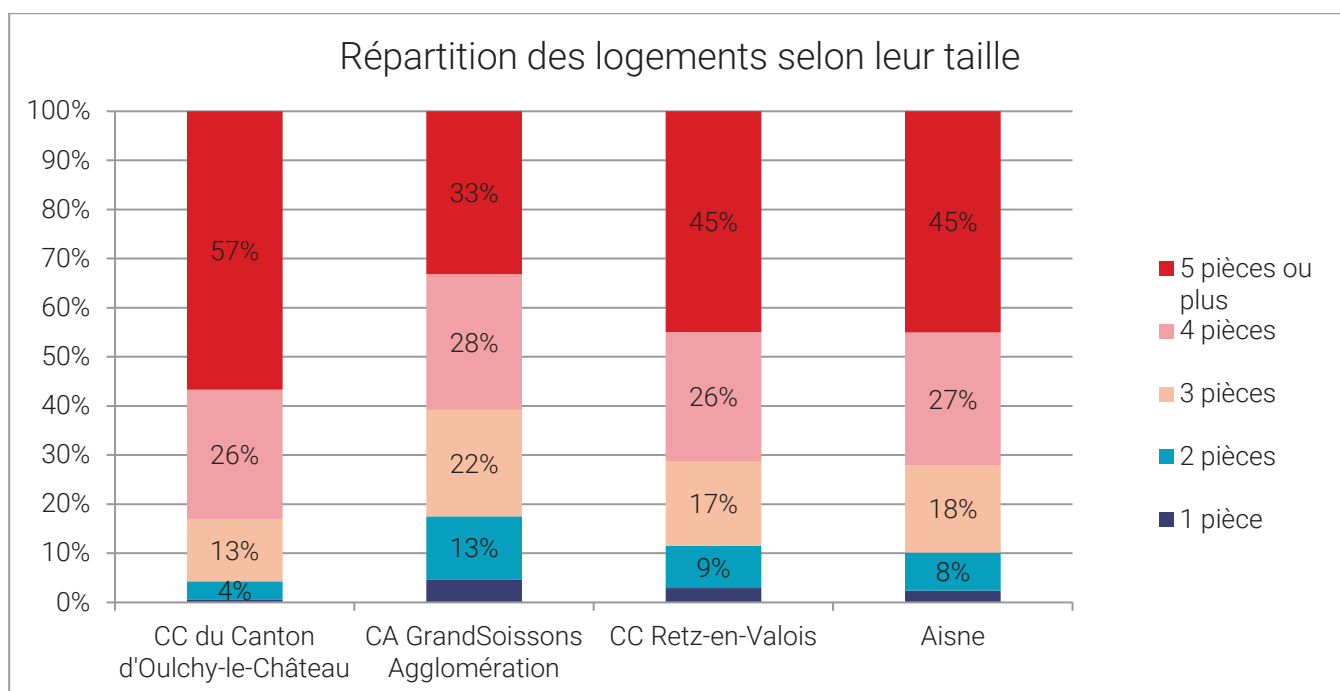
Le territoire présente les caractéristiques typiques des communes rurales :

- Une majorité de résidences principales.
- Une majorité de propriétaires.
- Une majorité de maisons de 5 pièces et plus.



Du fait de ses aménités (habitat peu dense, dispersé, prédominances des espaces agricoles ouverts et des formations végétales), la maison est la forme d'habitat la plus répandue sur le territoire (96%), tandis que le parc de logements collectifs représente 4%. Cette répartition rend compte du caractère éminemment rural du territoire. Oulchy-le-Château, commune centre de l'intercommunalité, concentre presque la moitié de tous les appartements du territoire : 54 sur 116 au total.

Par conséquent, cette forte proportion de maisons liée à des représentations et des modes d'habiter typiques des espaces ruraux explique la forte présence de grande types : 83% des logements ont plus de 4 pièces.

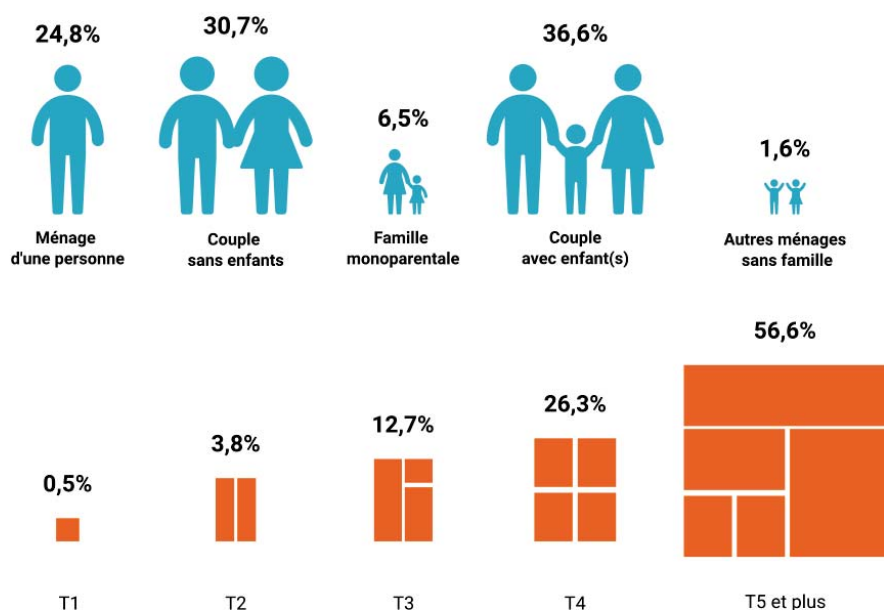


En comparant les territoires selon la taille des logements, il est possible de voir de façon sous-jacente le degré de ruralité et d'urbanité des territoires. Le Canton d'Oulchy-le-Château est à ce titre le territoire qui dispose de la plus grande disparité de taux entre les grands et les petits logements et ce, au profit des grands logements. L'intercommunalité dépasse de douze points de pourcentage la moyenne départementale, qui est elle-même bien au-dessus de la moyenne nationale à propos des T5 et plus (45% contre 35%).

Cette prépondérance de grands logements sur le territoire, couplé au vieillissement de la population pose deux questionnements majeurs :

- Les ménages âgés ont-ils la capacité à entretenir de grands logements ?
- Les jeunes ménages ont-ils la possibilité financière d'accéder à de grands logements ?

En corollaire de ces questions, vient donc l'enjeu de diversification de la typologie de logements.



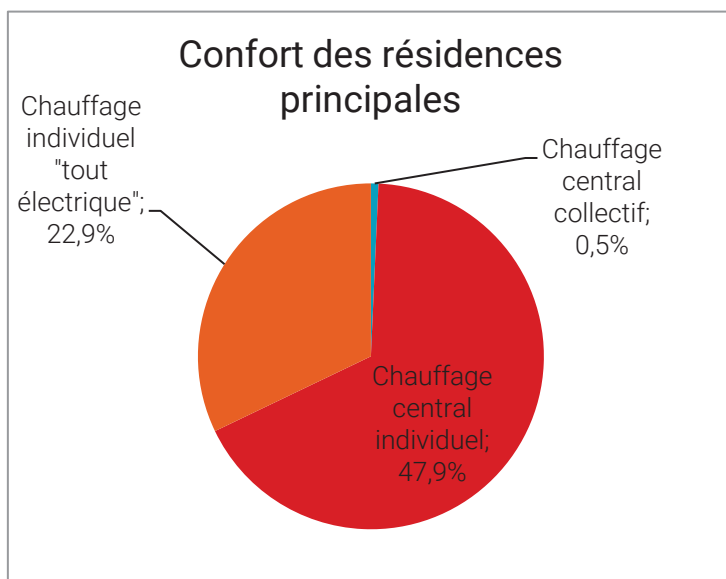
L'offre de logements sur le territoire est davantage destinée aux familles avec un ou plusieurs enfants, qui représentent 36,6% des ménages sur le territoire.

Cette quasi-absence de logements de petite taille est à mettre en corrélation avec la très faible offre en logements locatifs sur le territoire.

Pourtant, rappelons encore que le territoire connaît un phénomène de vieillissement de sa population. Or, une forte présence de personnes âgées génère un besoin important en logements de types 1 et 2. De même, la faible représentation des petits logements ne facilite pas l'installation des jeunes ménages sur le territoire. Dans cette mesure, l'homogénéité de l'offre de logements peut être vue comme un facteur déterminant dans le phénomène de la fuite des jeunes (15 – 29 ans).

L'enjeu de diversification des typologies de logements est donc primordial sur le territoire.

2.5 NIVEAU DE CONFORT DES RESIDENCES PRINCIPALES



Le niveau de confort des résidences principales sur l'intercommunalité est globalement similaire à celui des territoires de référence, avec même une part un peu plus importante de résidences principales disposant d'une salle de bain avec baignoire ou douche.

Il n'y a que 0,5% de chauffages collectifs étant donné le peu d'appartements présents sur le territoire.

2019	Salle de bain avec baignoire ou douche (en %)	Chauffage central collectif (en %)	Chauffage central individuel (en %)	Chauffage individuel "tout électrique" (en %)
CA Région de Château Thierry	95,8	24	53,8	17,5
CA Grand Soissons	96,9	8,1	43,7	33,6
Département Aisne	96,2	10,2	52,8	21,6
CC Oulchy-le-Château	97,1	0,5	47,9	22,9

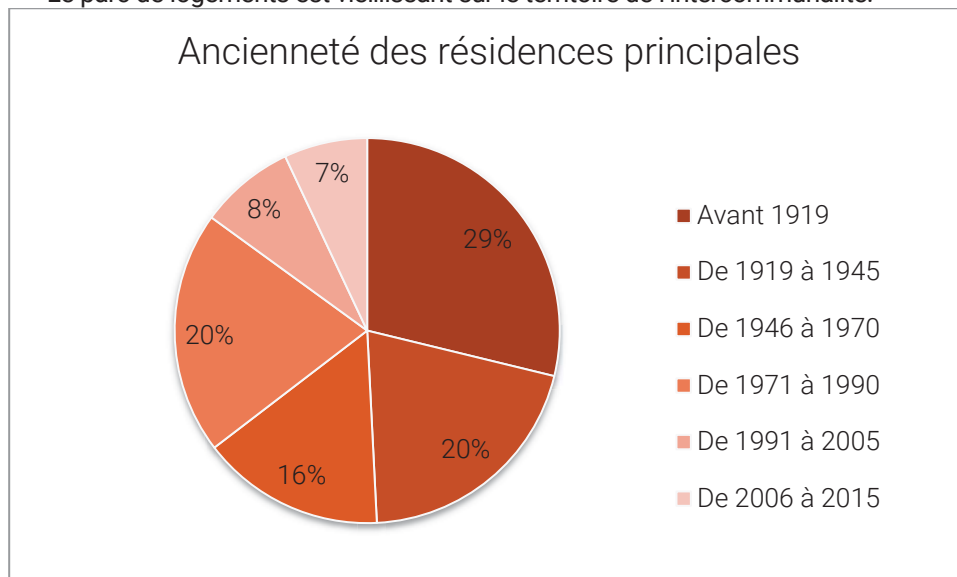
2.6 LE PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE

Le PPPI, « Parc Privé Potentiellement Indigne », est un outil de pré-repérage des logements indignes. Il regroupe les logements classés en catégorie cadastrale 6 (logements ordinaires) occupés par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70 % du seuil de pauvreté et les logements classés en catégorie cadastrale 7 ou 8 (logements médiocres ou très médiocres) occupés par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150 % du seuil de pauvreté.

Selon les données de l'Anah 2017 (FILOCOM 2017 – MTES d'après DGFIP, traitement PPPI Anah), la CCCOC compte 58 résidences principales privées potentiellement indignes, soit environ 2,7 % du parc de résidences principales privées de la communauté de communes. Ces logements sont présents de manière diffuse sur l'ensemble du territoire de la CCCOC.

2.7 L'ANCIENNETÉ DU PARC DE LOGEMENTS ET LA PRECARITE ENERGETIQUE

Le parc de logements est vieillissant sur le territoire de l'intercommunalité.



En effet, 65% du parc a été construit avant 1971, et donc avant la première réglementation thermique, qui date de 1974. Cette caractéristique est typique des territoires ruraux, car les propriétaires sont nombreux et s'installent sur le long terme, contribuant ainsi au vieillissement de la population et du parc de logements.

D'ailleurs, en 1945, presque la moitié du parc de logements actuel (49%) de l'EPCI était bâti. L'intercommunalité dispose donc d'un parc beaucoup plus ancien que le parc national (année d'achèvement moyen national : 1964).

Cette ancienneté du parc de logements pose la question de la capacité des ménages les plus modestes à assumer des charges et coûts de travaux importants.

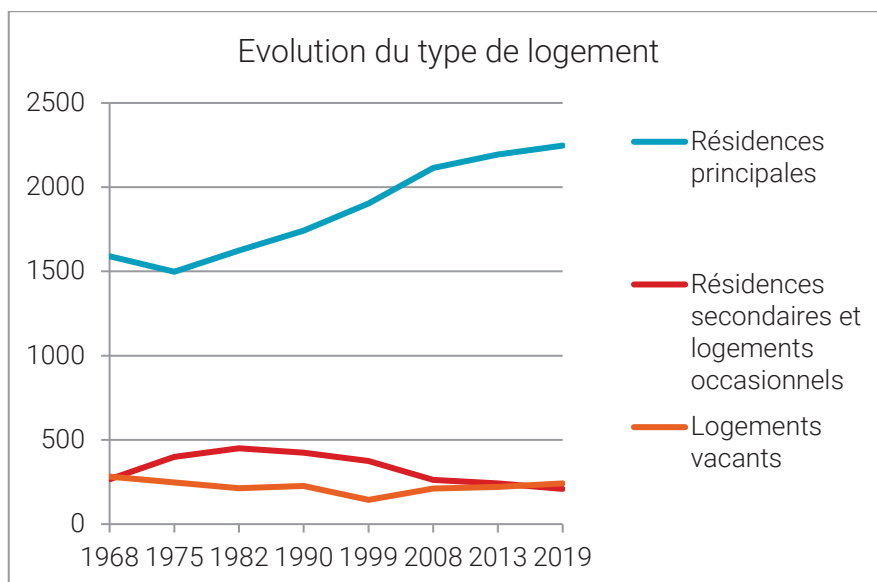
Particulièrement en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique, il est légitime de remettre en question l'efficacité énergétique des logements actuels. En effet, une part significative (plus de la moitié) du parc de logements présente un risque de précarité énergétique, étant donné que ces résidences principales ont été construites sans prendre en compte les normes d'isolation et d'économie d'énergie.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, il est crucial que les futures opérations de construction de logements ainsi que les projets de réhabilitation intègrent l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique du bâti.

2.8 L'EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

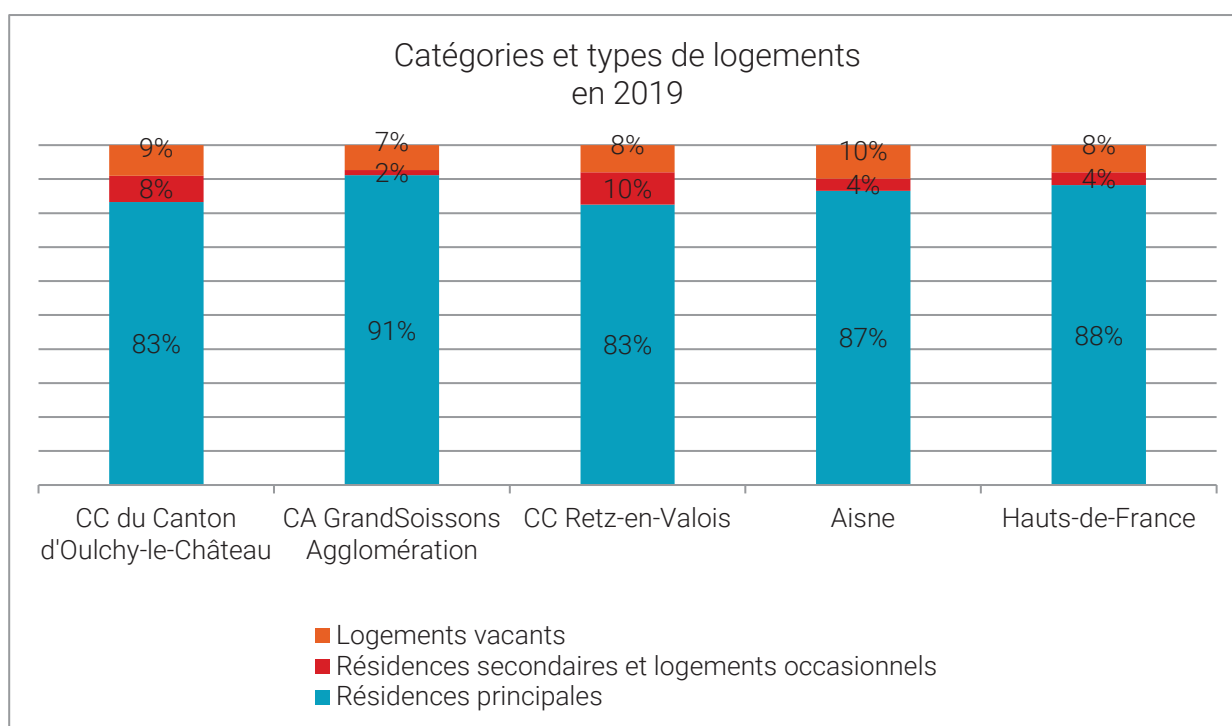
Le parc de logements sur l'intercommunalité correspond très majoritairement à des résidences principales (83% en 2019). Il existe 8% de résidences secondaires sur le territoire. Quant au taux de logements vacants, il s'élève à 9% du parc en 2019.

Entre 2008 et 2018, la part des logements vacants a augmenté, passant de 8% en 2008 à 9% en 2018, au détriment des résidences secondaires, qui représentent 10% du parc de logements en 2008 et 7,8% en 2018. Sur la dernière période, le nombre de logements vacants a même dépassé le nombre de résidences secondaires.



Néanmoins, en comparant avec les territoires voisins, le taux de 83% de résidences principales apparaît un peu moins élevé que sur les territoires voisins, compte tenu du fait que ce taux est inférieur aux moyennes départementales et régionales. En termes de catégories de logements, le Canton d'Oulchy est très similaire à la CC du Retz-en-Valois. Il y a en fait une plus grande proportion de résidences secondaires dans les espaces ruraux.

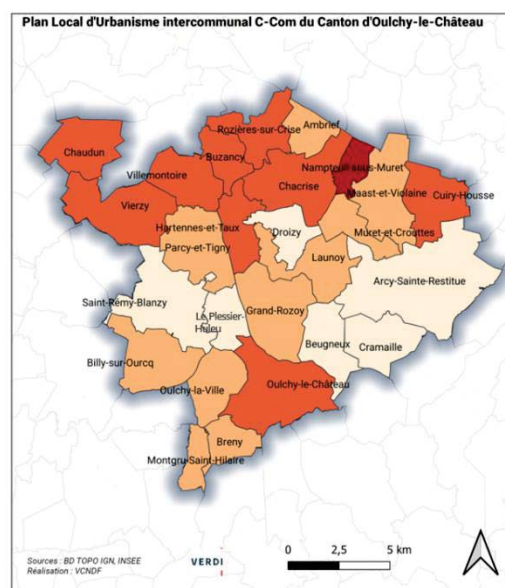
En admettant que les logements sont transmis dans les familles, une résidence principale d'un membre âgé de la famille peut devenir la résidence secondaire familiale lors du départ en EPHAD ou du décès de l'ancien propriétaire (il n'y a que 7% de la population du Canton qui est âgée de plus de 75 ans). Dans ce cas, les résidences secondaires peuvent être le reflet du solde migratoire négatif et du vieillissement de la population.



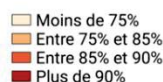
2.8.1 Répartition et évolution des résidences principales

Selon l'INSEE, une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

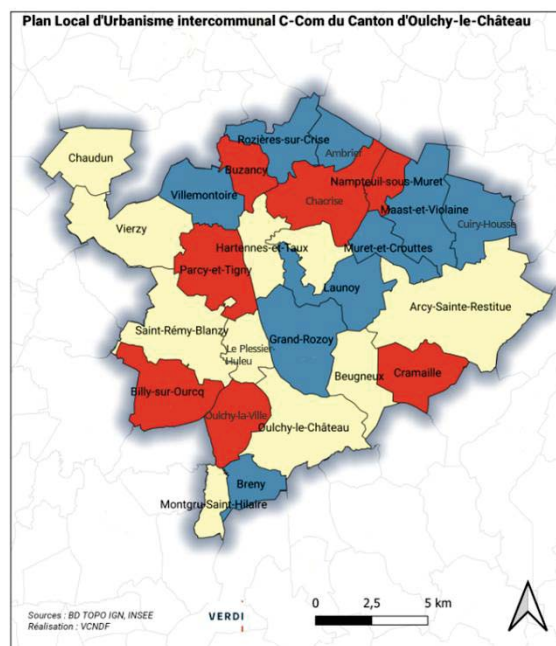
La part des résidences principales par rapport au parc total de logements est très élevée sur toutes les communes : cinq communes ont un taux compris entre 70% et 75%, il s'agit de Cramaille, Le Plessier-Huleu, Saint-Rémy-Blanzy, Droizy et Arcy-Sainte-Restitue. Toutes les autres communes disposent d'un parc de RP supérieur à 75%, avec notamment des pics à plus de 92,8% à Nampsteuil-sous-Muret. Les communes à la plus grande proportion de résidences principales sont situées au Nord de l'intercommunalité.



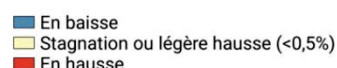
Part des résidences principales 2019



De manière générale, la part des résidences principales est assez stable. Cramaille et Chacrise sont les deux seules communes à présenter une hausse de plus de 1%. La plus grosse baisse enregistrée est à Ambrief (-2,2%). Les chiffres, même les extrêmes, sont relativement faibles par rapport à d'autres intercommunalités, dans la Région de Château-Thierry, certaines communes enregistrent des variations supérieures à 10% sur le même laps de temps.



Taux d'évolution annuel du nombre de résidences principales 2013-2019

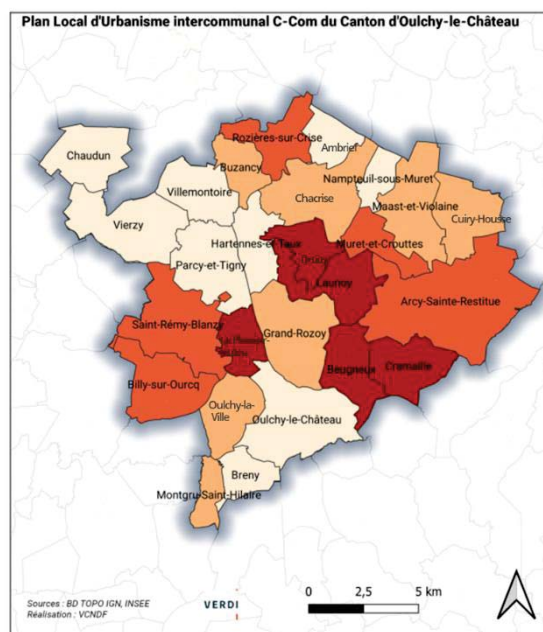


2.8.2 Répartition et évolution des résidences secondaires

Selon l'INSEE, une résidence secondaire est un logement utilisé pour les weekends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés comme des résidences secondaires.

Les communes disposant de la plus petite proportion de résidences secondaires sont à l'Ouest du territoire.

Le Plessier-Huleu, Beugneux, Droizy, Cramaille et Launoy présentent les taux de résidences secondaires les plus élevés (au-delà de 15%). La répartition des résidences principales et secondaires se fait quelque peu en miroir, dans le sens où les communes les moins dotées en résidences principales ont une plus grande propension à avoir plus de résidences secondaires.



Part des résidences secondaires 2019

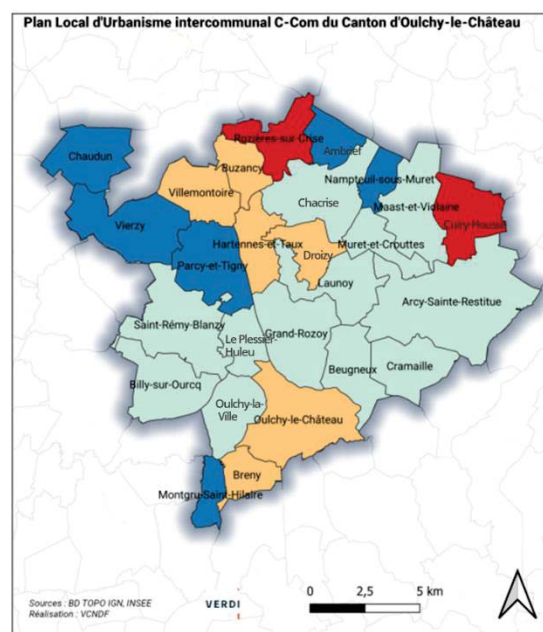
- Moins de 5%
- Entre 5% et 10%
- Entre 10% et 15%
- Plus de 15%

Au regard du nombre, en valeur absolue, de résidences secondaires sur le territoire de la Communauté de communes, l'évolution du parc des résidences secondaires est à prendre avec du recul, il en sera de même lors de l'analyse de l'évolution des logements vacants. En effet, pour les communes disposant de très peu de résidences secondaires, les taux d'évolution annuels de +10 ou -10% ne signifient pas grand-chose.

Toutefois, au niveau de l'intercommunalité, la tendance est clairement à la baisse. Un recul global du taux de résidences secondaires est observé, de 10,1% à 7,8% entre 2008 et 2019. Cette diminution peut traduire différents phénomènes :

- Un changement de destination de certaines résidences secondaires vers des résidences principales.
- Une perte de l'attractivité touristique de certaines communes.

Nampteuil-sous-Muret est à ce titre la commune qui enregistre à la fois le plus haut taux de résidences principales et la plus forte diminution de résidences secondaires (-21%).

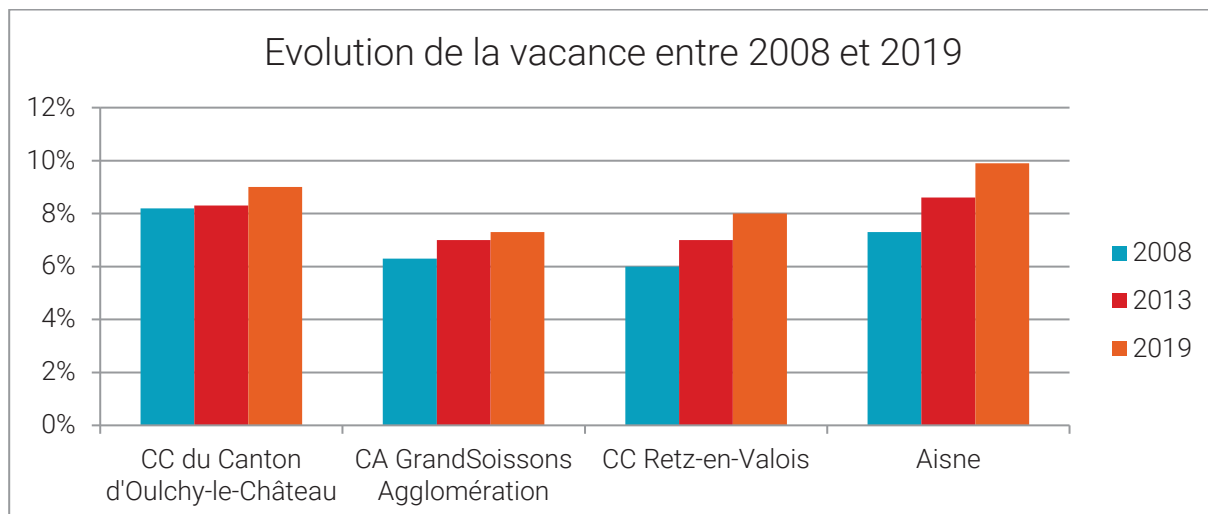


Taux d'évolution annuel du nombre de résidences secondaires 2013-2019

- Baisse > 10%
- Baisse entre -10% et 0%
- Hausse entre 0% et 10%
- Hausse > à 10%

2.8.3 Répartition et évolution de la vacance

A. Un parc de logements vacants qui augmente entre 2008 et 2019



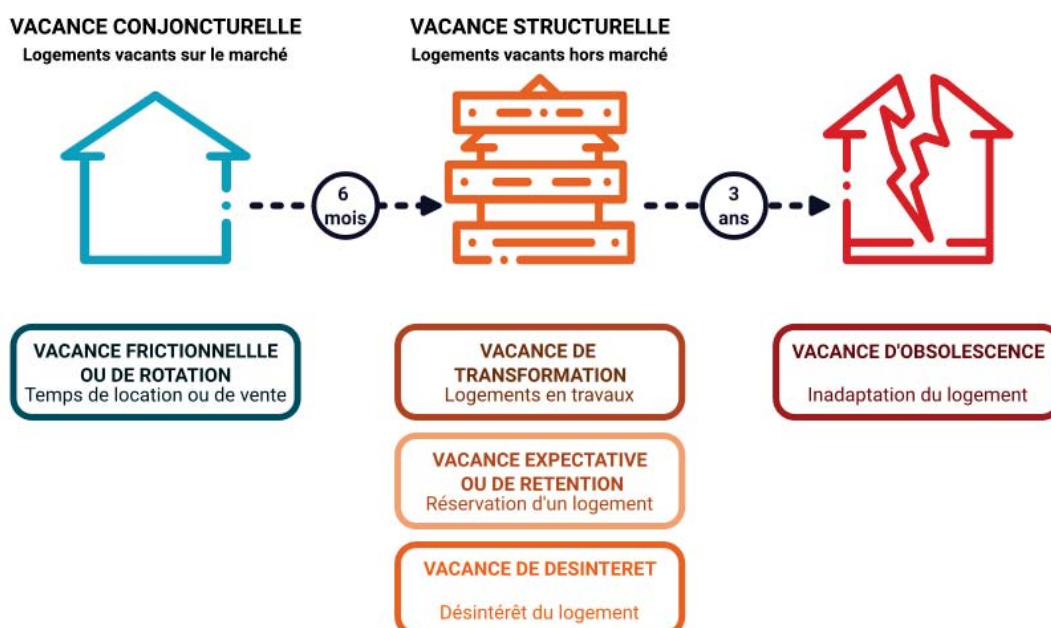
Au sens de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente ou à la location.
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation.
- En attente de règlement de succession.
- Conservé par un employeur pour un usage futur de ses employés.
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire, comme un logement très vétuste par exemple.

Le parc de logements vacants représente aujourd'hui 242 unités, soit 9% du parc intercommunal total, au sens de l'INSEE. Il est en augmentation quasi-constante depuis 1999 et constitue un taux élevé au regard de la moyenne nationale qui se situe autour de 6% (Un taux de logements vacants autour de 5-6% du parc est d'ailleurs considéré comme suffisant pour permettre une bonne rotation de la population au sein du parc de logements).

Pourtant deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat ont été réalisées sur le territoire, la première concernait la rénovation des façades et la seconde était axée sur la précarité énergétique/ le vieillissement et le handicap.

La typologie des logements vacants proposée par Q.Brouard-Sala, résumée ci-dessous sous forme d'infographie, permet d'identifier trois figures majeures de la vacance.



Etant donné la pluralité des facteurs et de l'expression de la vacance, l'enjeu de reconnaître quel type de vacance s'exerce dans l'intercommunalité peut venir aider les différents acteurs locaux à lutter contre ce phénomène.

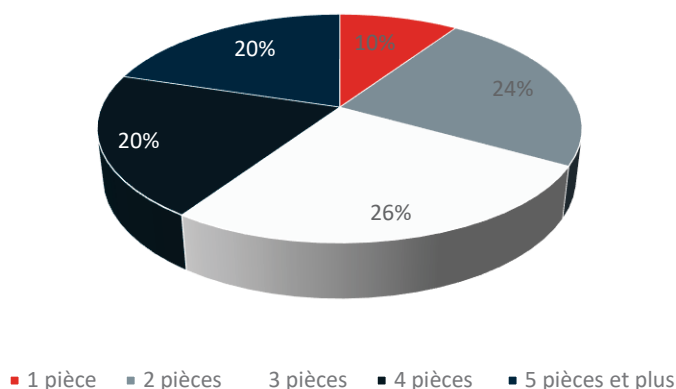
Aussi, afin de caractériser plus finement cette vacance, les données LOVAC issues des données fiscales ont été consultées.

Les données LOVAC recensent **265 logements vacants (appartements ou maisons) sur le territoire sur l'année 2022**. Le site internet du ministère « <https://www.data.gouv.fr/> » précise que les données surestiment légèrement la vacance par rapport au recensement de population. La raison avancée est qu'une partie des logements « fiscalement vacants » correspond à des logements non habitables (bâtiments à l'abandon,...) détruits ou retirés du marché en vue de leur démolition pour lesquels l'information fiscale n'a pas encore été mise à jour.

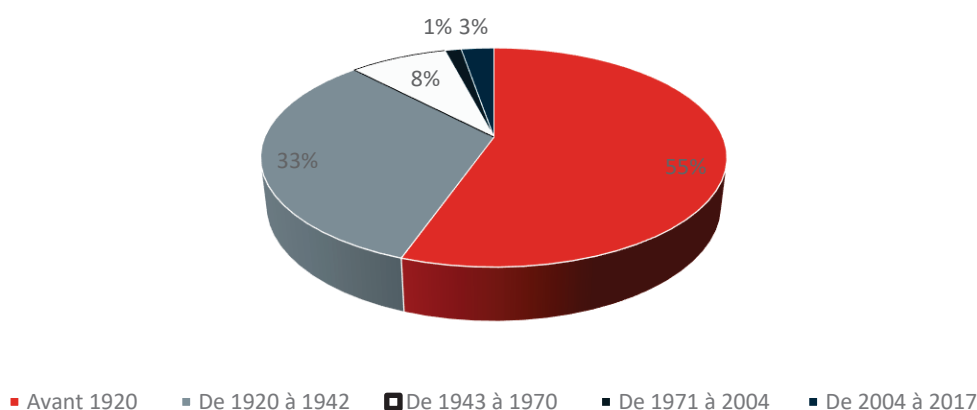
Sur ces 265 logements, 149 logements sont vacants depuis plus de 3 ans (vacance d'obsolescence) soit 56%, 100 depuis 1 à 3 ans (vacance de transformation), soit 38% et 16 depuis moins d'un an (6%).

Les logements vacants depuis plus de 3 ans sont plutôt des petites typologies, 60% sont des T1, T2 ou T3 alors que ces petites typologies ne représentent que 17% du parc de logements en 2019. 44 de ces logements soit 30% ne disposent ni de salle de bain ni de WC. Enfin, ces logements vacants sont anciens, 82 ont été construits avant 1920, soit 55% et 96% avant 1970 et donc avant la première réglementation thermique, qui date de 1974.

Répartition des logements vacants depuis plus de 3 ans selon leur taille
(source : LOVAC)



Ancienneté des logements vacants depuis plus de 3 ans (source : LOVAC)



De la même façon, les logements vacants depuis 1 à 3 ans se caractérisent également par leur ancienneté, 79% datent d'avant 1971 et 72 d'avant 1945. 47% de ces logements sont des petites typologies T1, T2 ou T3.

Enfin, 16 logements sont vacants depuis moins d'un an, ce sont tous des T3 et plus et la moitié datent d'avant la première réglementation thermique.

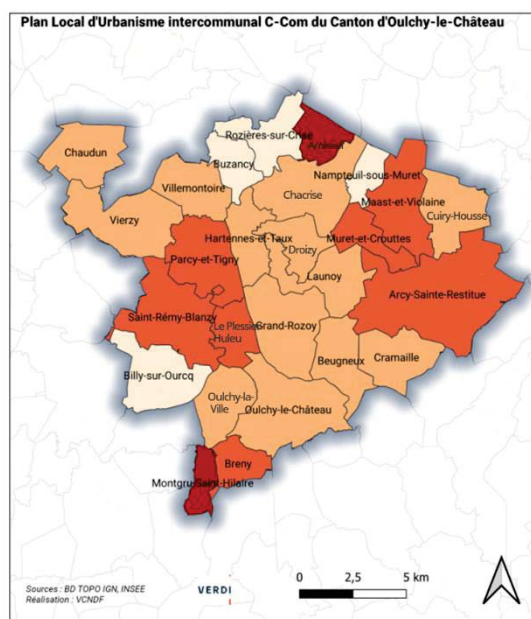
B. La répartition de la vacance

Les données présentées ci-après sont issues de l'INSEE 2019.

La vacance se retrouve sur toutes les communes du territoire, mais avec un poids parfois négligeable sur certaines communes. Le taux de logements vacants médian est de 5,2%, mais certaines communes atteignent des taux très élevés à l'instar de Montgru-Saint-Hilaire et Ambrief, qui affichent des taux de logements vacants de 17,5% et 17,1%. A l'opposé, Rozières-sur-Crise ne possède pas de logements vacants en 2019.

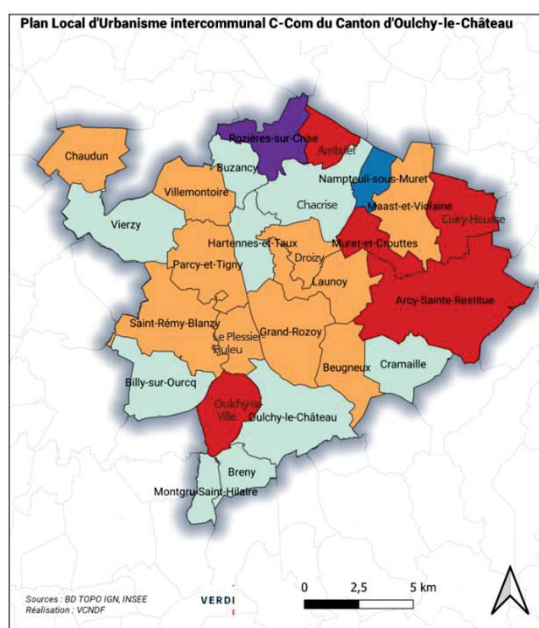
En omettant *l'outlier* qu'est le taux d'évolution annuel exceptionnel de Rozières-sur-Crise (-100%), la moyenne du taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants par commune est de +3,2%. Cette hausse du nombre de logements vacants se répartit sur le côté Est du territoire, le Nord et le Sud ont tendance à perdre des logements vacants, peut-être du fait de la proximité avec l'agglomération de Soissons au Nord et de Château-Thierry au Sud.

Dans un contexte de préservation des terres agricoles et naturelles (ZAN), les logements vacants seront au cœur des enjeux démographiques, économiques et politiques des espaces ruraux.



Part des logements vacants en 2019

- Moins de 5%
- Entre 5% et 10%
- Entre 10% et 15%
- Plus de 15%

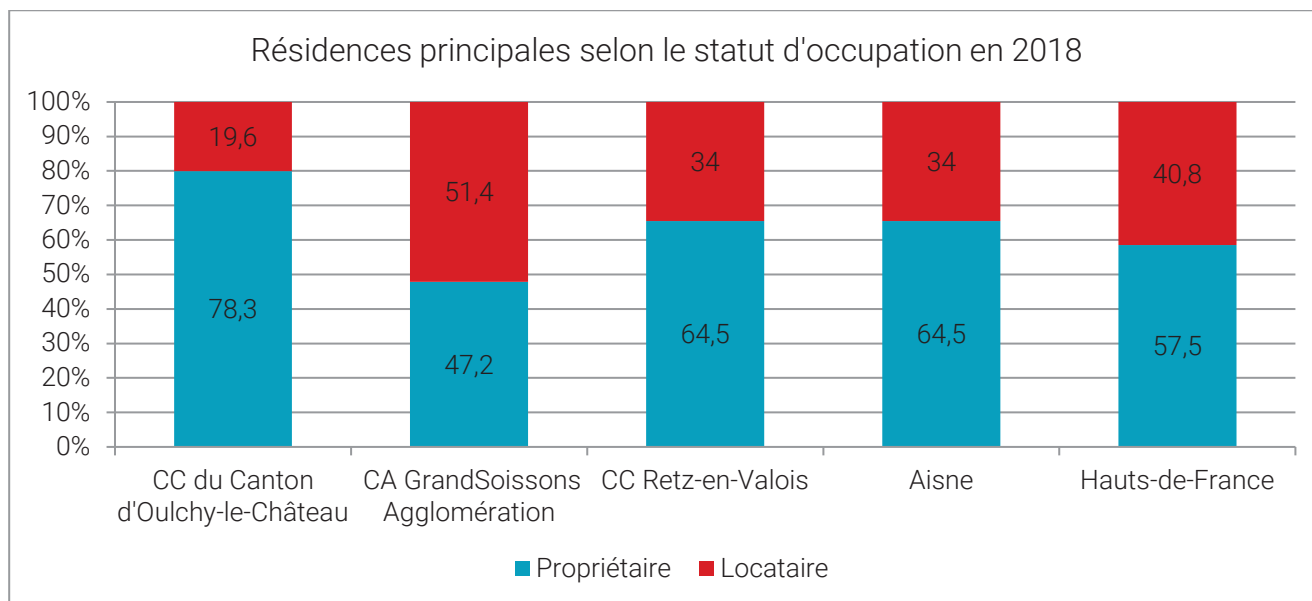


Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants 2013-2019

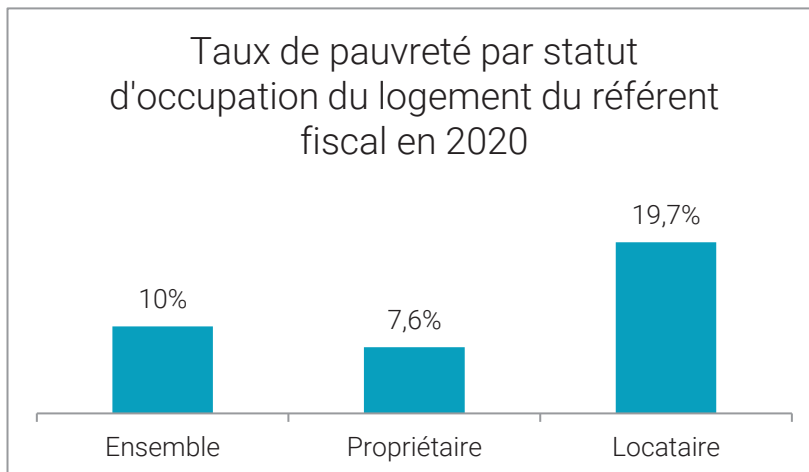
- Disparition du phénomène (Rozières-sur-Crise)
- Baisse > à 10%
- Baisse entre -10% et 0%
- Hausse entre 0% et 10%
- Hausse > à 10%

2.9 DES MENAGES MAJORITAIREMENT PROPRIETAIRES

Les habitants du territoire sont majoritairement propriétaires, avec 78,3% de propriétaires en 2018. Ce taux est supérieur aux moyennes intercommunales en demeurant plus élevé que celui constaté sur la région Hauts-de-France et le département de l'Aisne.



Sur la CCCOC, 10% des ménages fiscaux sont sous le seuil de pauvreté, dont 7,6% sont propriétaires et 19,7% sont locataires. Si nous ne disposons pas des chiffres sur le logement social, il est déjà clairement établi que les locataires sont considérées plus pauvres que les propriétaires sur le territoire.

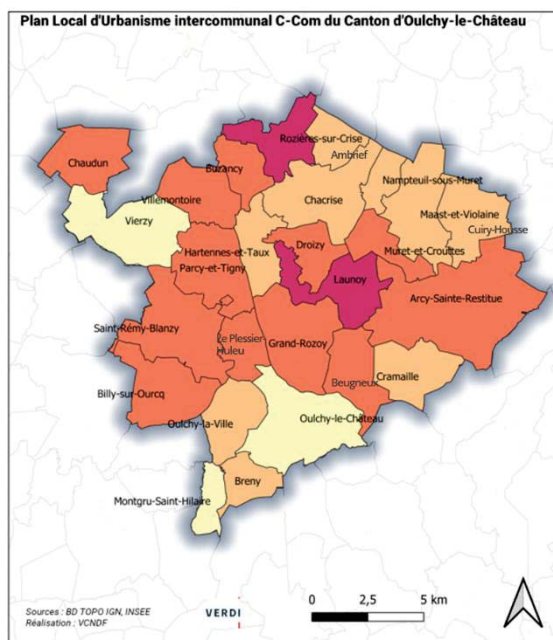


2.9.1 Répartition des propriétaires

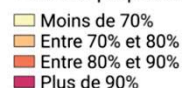
Selon l'INSEE, le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété.

Le territoire accueille majoritairement des propriétaires, qui occupent 78,3% des résidences principales en 2019. Cette caractéristique est propre aux territoires ruraux et ne se retrouve pas à l'échelon régional. En effet, les Hauts-de-France disposent d'un taux de 57,5% en 2019. Un tel écart souligne le caractère rural de la Communauté de Communes.

Les deux communes les plus peuplées, Oulchy-le-Château et Vierzy, sont les communes qui comptent la plus petite part de propriétaires (mis à part Montgru-Saint-Hilaire, commune la moins peuplée). Cela peut s'expliquer par le fait que ce sont les deux seules communes de l'intercommunalité à avoir des logements sociaux dans leur parc.



Part des propriétaires parmi les résidences principales en 2019



2.9.2 Répartition des locataires

Selon l'INSEE, le statut de locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent.

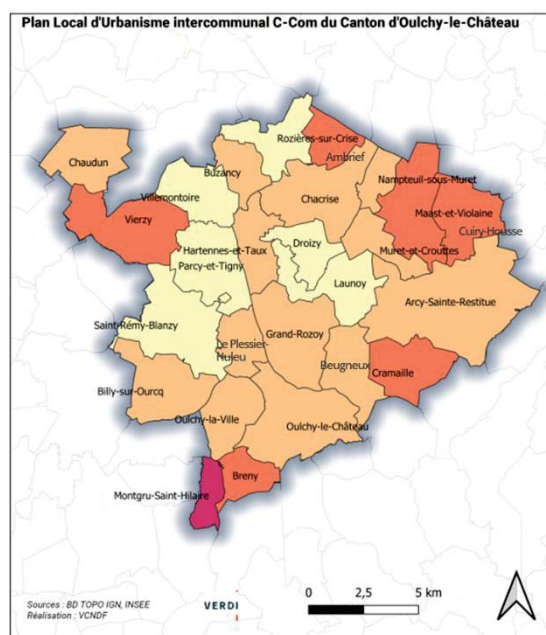
L'existence d'un parc de logements locatifs sur un territoire peut permettre de renforcer son attractivité, en captant des jeunes ménages.

Ce sont en effet principalement les jeunes actifs qui sont à la recherche de ce type de logements. Une fois leur situation professionnelle stabilisée, ces populations chercheront davantage à devenir propriétaires et à s'installer, laissant disponible leur précédent logement, qui pourra à nouveau accueillir des jeunes ménages.

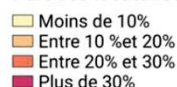
La présence de logements locatifs sur le territoire permet donc de favoriser le parcours résidentiel et d'avoir sur le territoire des personnes en âge de contribuer au renouvellement de la population.

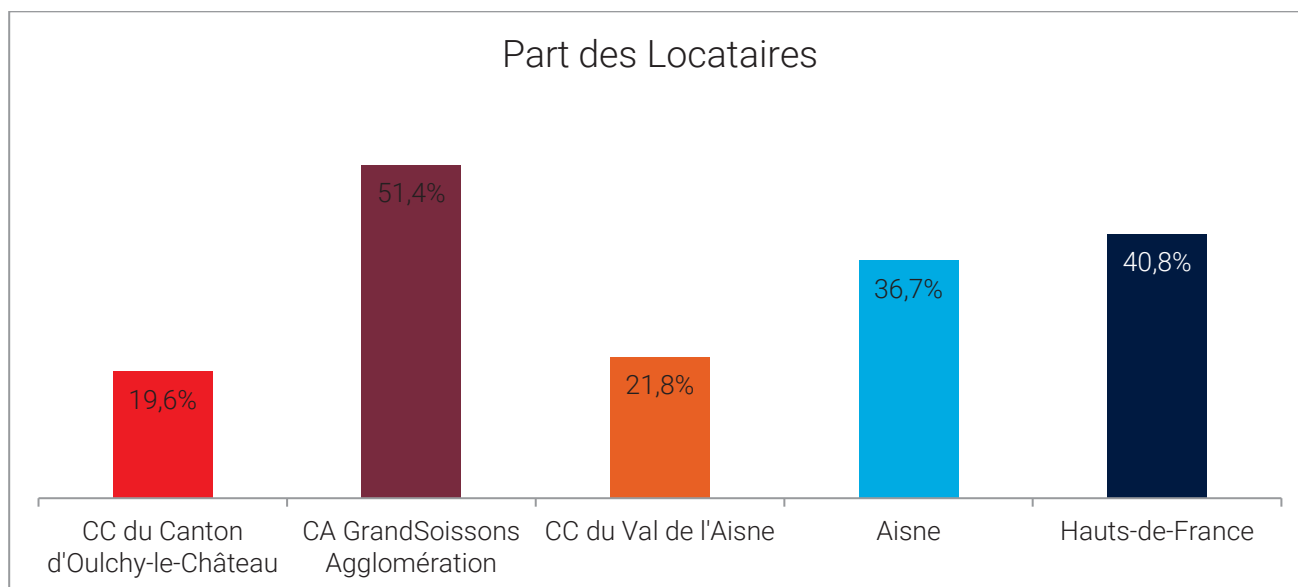
Sur la CCCOC, le parc de logements locatifs s'élève à 19,5% du parc total, selon le dernier recensement INSEE de 2019.

Il s'agit d'une proportion faible, celle-ci est en effet plus de deux fois plus faible que la moyenne régionale (41%). De ce fait la faible proportion de locataires peut constituer un frein à l'attraction des jeunes ménages.



Part des locataires parmi les résidences principales en 2019





En comparant avec les territoires voisins, les différences de proportion de locataire va de pair avec le degré de ruralité des territoires. Plus un territoire a un caractère rural fort, plus celui-ci aura une propension à accueillir des propriétaires. Effectivement, les modes d'habiter associés à la ruralité sont assez incompatible avec une forte fréquence de changement de résidence principale permise en ville. Du fait des caractéristiques des logements dans les espaces ruraux (grande taille, ancienneté, précarité énergétique...) et des projets des habitants (installation longue, mise en ménage, investissement dans le logement...), les espaces ruraux, comme le Canton d'Oulchy-le-Château ne sont pas adaptés pour accueillir une grande part de locataires.

En fait, le parc locatif, qu'il soit privé ou social, joue un rôle fondamental dans l'équilibre du marché de logements :

- Il a vocation à satisfaire les besoins des différents ménages, avec une rotation régulière.
- Il assure le renouvellement de la population et permet ainsi le maintien des effectifs scolaires.
- Il permet de répondre à des besoins particuliers en logements (jeunes ménages, familles séparées, personnes âgées...).

2.10 UN PARC SOCIAL PEU DEVELOPPE

L'intercommunalité du Canton d'Oulchy-le-Château est caractérisée par son caractère rural et son nombre d'habitants par commune assez bas (215 habitants par commune en moyenne). Les logements sociaux, définis comme des logements construits avec l'aide de l'État, soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises, sont très largement polarisés par les espaces urbains densément peuplés. Cela peut s'expliquer par l'attractivité de l'emploi, des services et des infrastructures ainsi que par les ressources plus importantes dans les espaces urbains. De ce fait, la majorité des logements sociaux du département de l'Aisne sont localisés dans les pôles urbains locaux tels que Soissons, Laon et Château-Thierry.

De ce fait la présence de logements sociaux dans le Canton d'Oulchy-le-Château est assez négligeable. Ces logements sont répartis sur les deux communes les plus peuplées, Oulchy-le-Château et Vierzy au nombre de 80. Les logements sociaux ne représentent que 3% du parc total.

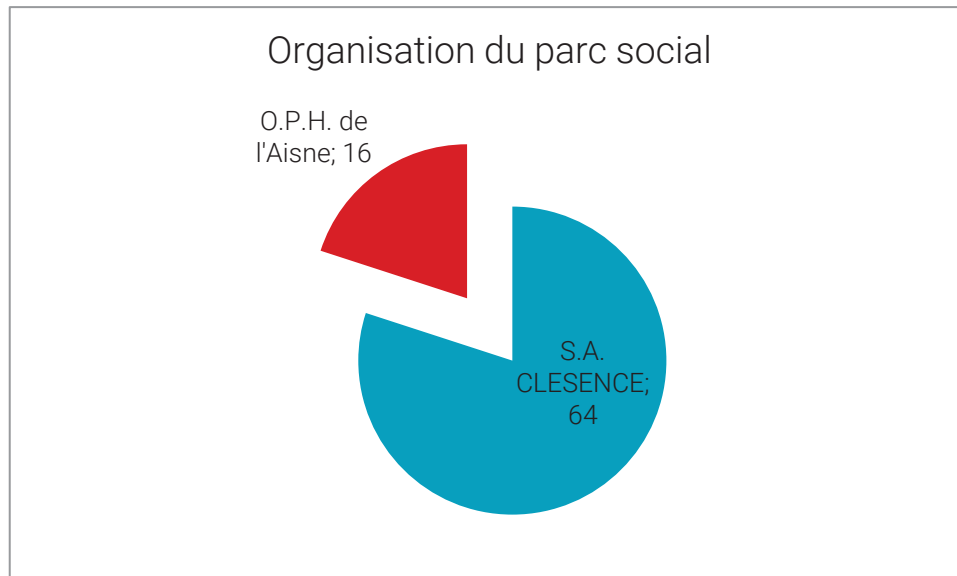
Bailleurs	Vierzy		Oulchy-le-Château		Total
	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
O.P.H. de l'Aisne	10	0	6	1	16
S.A. CLESENCE	4	0	60	8	64
Total	14	0	66	9	80

Source : demande de logements social.gouv.fr 2023

Oulchy-le-Château détient logiquement le plus de logements sociaux (66), mais Vierzy avec ses 407 habitants en 2019 compte tout de même 14 logements alors qu'Arcy-Sainte-Restitue, troisième commune la plus peuplée ne possède pas de logements sociaux. Cette différence entre Arcy-Sainte-Restitue et Vierzy peut s'expliquer par la situation géographique de Vierzy. Située sur la frange Nord du territoire à une vingtaine de minutes en voiture de Soissons, Vierzy est moins enclavée qu'Arcy-Sainte-Restitue. Cela explique en partie la différence entre les deux communes pourtant similaires démographiquement.

Etant donné le peu de logements sociaux présents dans le Canton, il y a deux bailleurs sociaux sur l'intercommunalité : Clésence et l'OPAL (Office Public de l'Habitat de l'Aisne).

Clésence est la société privée majoritaire au sein du département.



2.11 UNE OFFRE DE LOGEMENTS A ADAPTER AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population de l'agglomération connaît un vieillissement notable, avec une part croissante de personnes âgées de 60 ans et plus. Pour rappel, en 2009, cette tranche d'âge représentait 18,1 % de la population intercommunale, contre 24,8 % en 2020.

Les projections de l'INSEE pour le département de l'Aisne confirment cette tendance : d'ici 2030, on estime que 31 % de la population du département aura 60 ans et plus, contre 22 % en 2008.

Ce vieillissement de la population soulève des questions importantes concernant les besoins spécifiques de cette tranche d'âge, tels que des logements plus petits adaptés à leurs besoins, la mise en place de services d'aide à la personne et des besoins de mobilité alternative.

En ce qui concerne les logements pour les personnes âgées, on peut distinguer trois catégories de besoins :

- Le maintien à domicile, qui nécessite des aménagements du logement (installation de rampes, de barres d'appui et de revêtements antidérapants), pour le rendre adapté aux personnes âgées, ainsi qu'éventuellement un accompagnement à domicile.
- Le déménagement vers un logement plus adapté et plus petit.
- L'accueil en structure médicalisée, destinée aux personnes dépendantes nécessitant des soins médicaux et une assistance quotidienne.

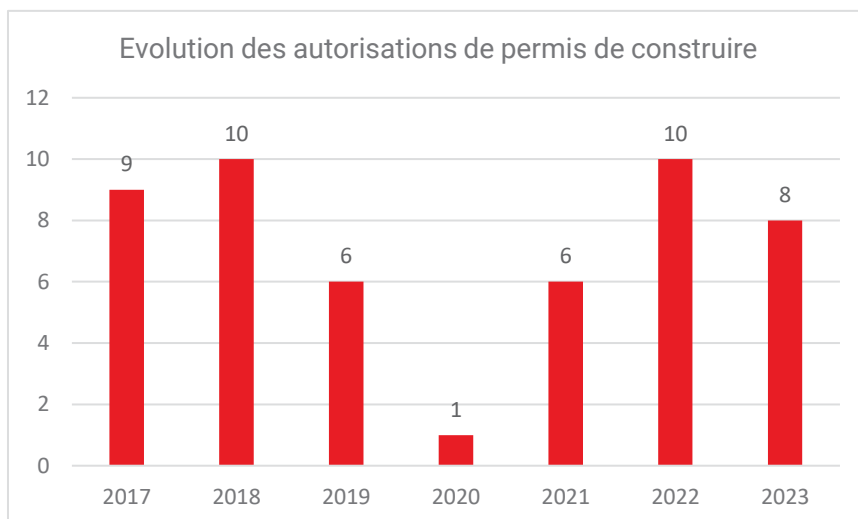
A l'échelle de l'intercommunalité, on décompte un EHPAD d'une capacité maximum de 50 personnes à Oulchy-le-Château.

On note aussi sur le périmètre de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château l'existence d'une association d'aide aux personnes âgées.

2.12 UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTIONS QUI RESTE MODEREE

En sept ans, 45 autorisations de permis de construire ont été délivrées. La plupart de ces permis de construire ont pour but de bâtir de nouvelles constructions, le plus souvent des logements. 6 projets correspondent à des travaux de réhabilitation importante.

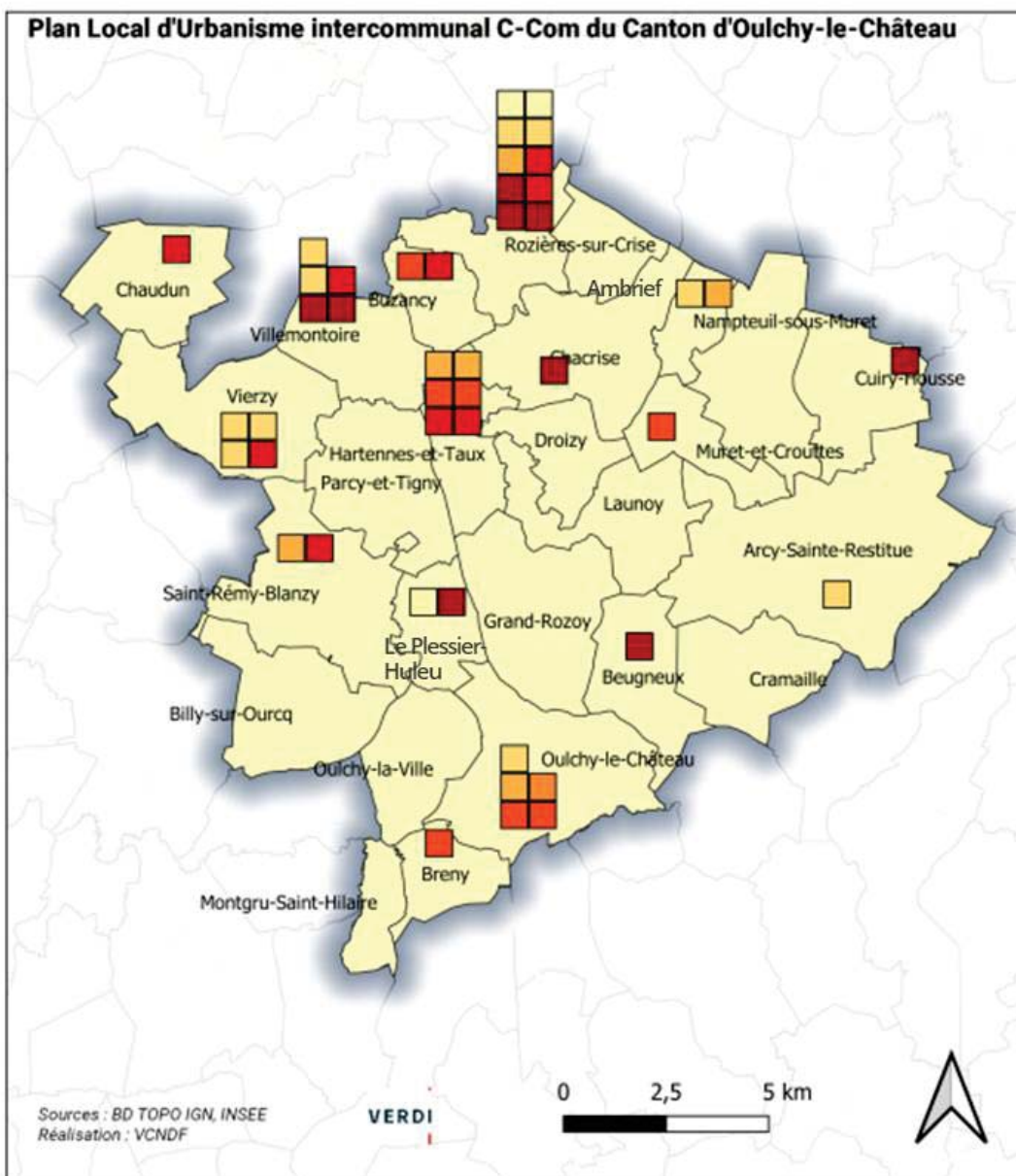
Le rythme d'autorisation de permis de construire est marqué par le creux autour de 2019-2021, cela est dû à la crise sanitaire qui a rendu compliquée l'élaboration de projets, à ce titre, on ne dénombre qu'une seule autorisation en 2020, année du confinement. On observe un rebond des autorisations de permis de construire depuis 2021, de ce fait, l'évolution des autorisations de permis de construire semble avoir retrouvé son niveau d'avant la crise.



Au sein du Canton d'Oulchy-le-Château, les permis de construire sont localisés au Nord-Ouest du territoire ainsi que dans la commune centre d'Hartennes-et-Taux.

La partie Nord du territoire est la plus dynamique en termes de permis de construire dans l'aire d'attraction de Soissons.

Au total, les nouveaux projets concernent une surface foncière de 43 573m².



Evolution des autorisations des permis de construire entre 2017 et 2023

Année d'autorisation du permis de construire

- 2017
- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023



Nombre de permis de construire autorisés

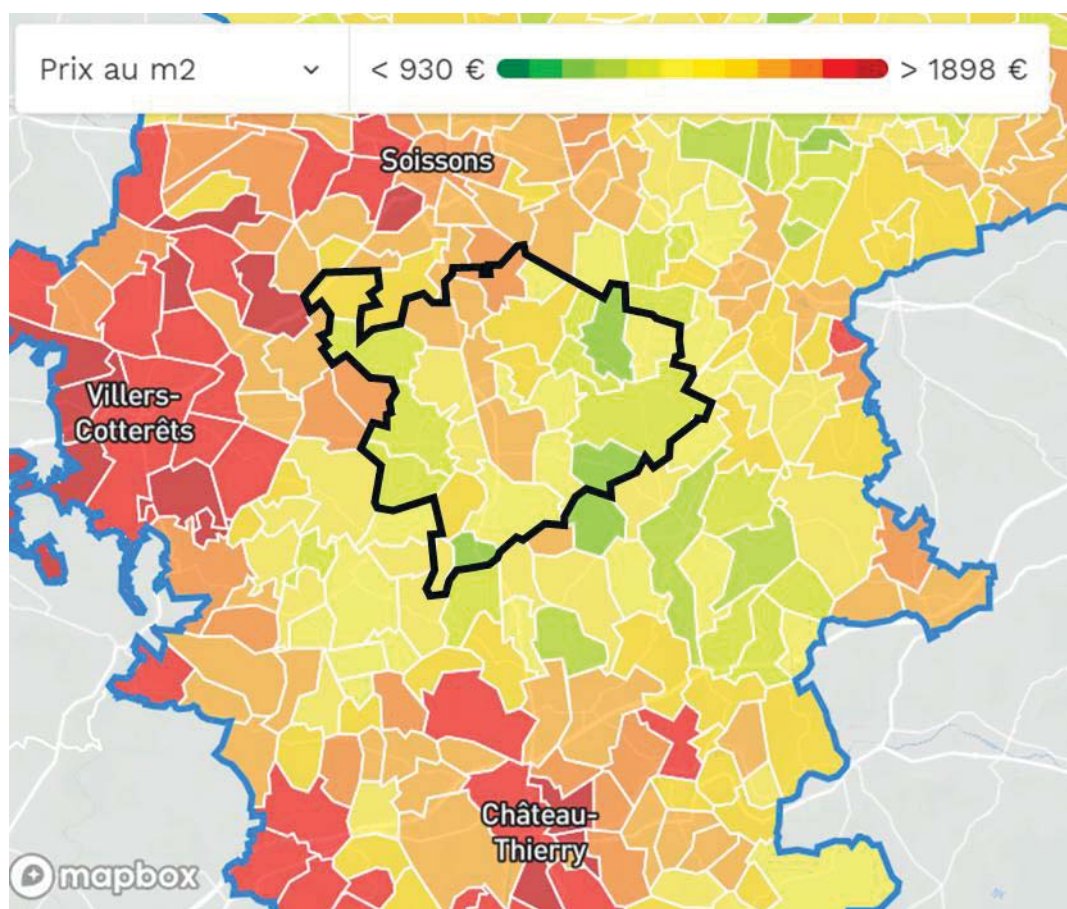
2.13 UN PRIX DU FONCIER ATTRACTIF COMPARE AUX TERRITOIRES VOISINS

Le prix du foncier est globalement plus attractif comparé aux territoires voisins. Comme l'illustre la carte ci-dessous, ce sont les communes situées au nord, en périphérie de Soissons ainsi que le long de la RD1 qui connaissent les prix au m² les plus élevés sur la Communauté de communes.

A Rozières-sur-Crise, par exemple, le prix moyen au m² est de 1 752€ pour une maison (de 1 577€ à 2 312€) selon le site <https://www.meilleursagents.com/>. Il est de 1 625€ à Buzancy et Hartennes-et-Taux ou encore de 1 598€ à Grand-Rozoy. A l'autre extrémité, c'est la ville de Cramaille qui enregistre le prix au m² moyen le moins cher avec 1 115€, juste devant Breny (1 127€ du m²) et Maast-et-Violaine (1 134 au m²).

Ces évolutions expliquent en partie les évolutions démographiques à l'œuvre avec par exemple la ville de Cramaille qui connaît une amplification de sa croissance démographique. A l'inverse, les communes proches de la RD1 au prix foncier moyen plus élevé sont en situation décroissance à l'exception de la commune de Buzancy.

A noter enfin que les prix de l'immobilier sont à la hausse sur l'ensemble du territoire avec environ +20% en 5 ans.



Prix au m² en 2023 (Source : meilleursagents.com)

Évolution du prix de l'immobilier à Rozières-sur-Crise



Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)

Évolution du prix de l'immobilier à Cramaille



Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)



ATOUTS

- Une croissance du nombre de logements ces dernières années.
- De grands logements confortables.



FAIBLESSES

- Une absence de diversité dans le parc de logements (surreprésentation de grands logements de plus de 5 pièces et des constructions individuelles, peu de petits logements pour les jeunes ménages et les personnes âgées) l'offre de logements qui ne correspond pas forcément aux besoins des habitants.
- Un taux de logements vacants important qui semble évoluer en lien avec le contexte récent et les typologies de communes.

OPPORTUNITES

- Un prix du foncier qui reste attractif comparé aux territoires voisins.



MENACES

- Un parc de logements ancien, potentiellement soumis à la précarité énergétique et aux risques d'habitat dégradé ou indigne.

3. PARTIE 3. ECONOMIE

Chiffres clés



168 établissements actifs employeurs
30 % d'établissements dans le secteur agricole
56 entreprises créées en 2022
Un tissu dense de TPE



1 137 emplois en 2020
+15 emplois entre 2014 et 2020
12,7% de chômage
341 chômeurs



5 commerces

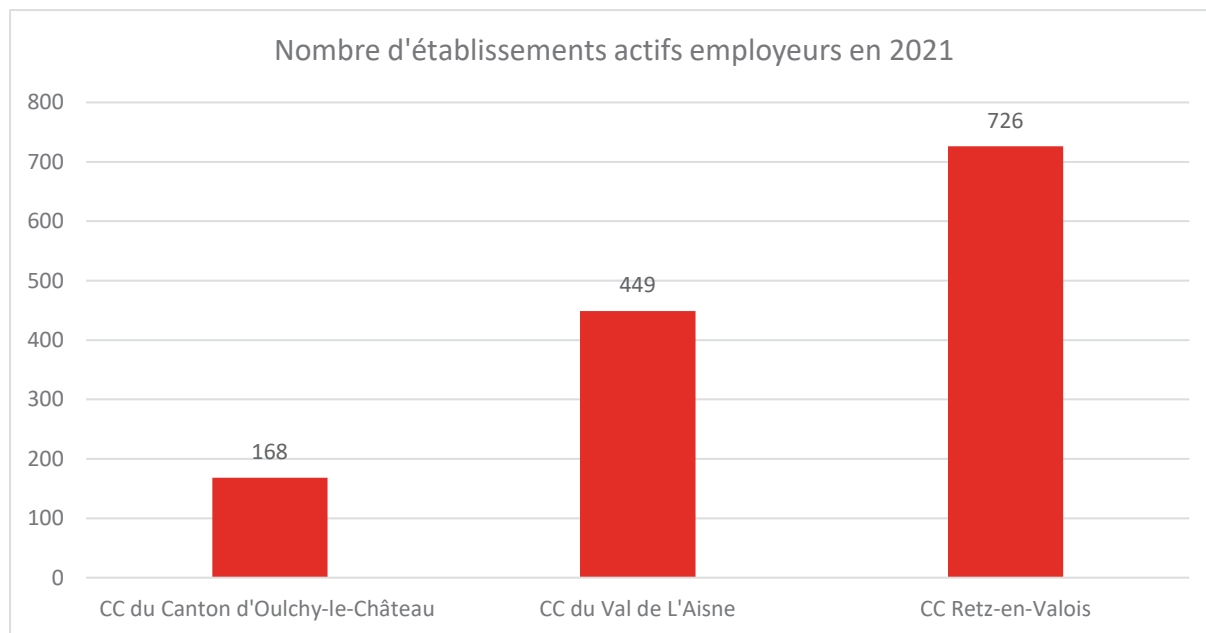


1 site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, « la butte Chalmont » à Oulchy le château

3.1 LE TISSU ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

3.1.1 Un tissu économique rural

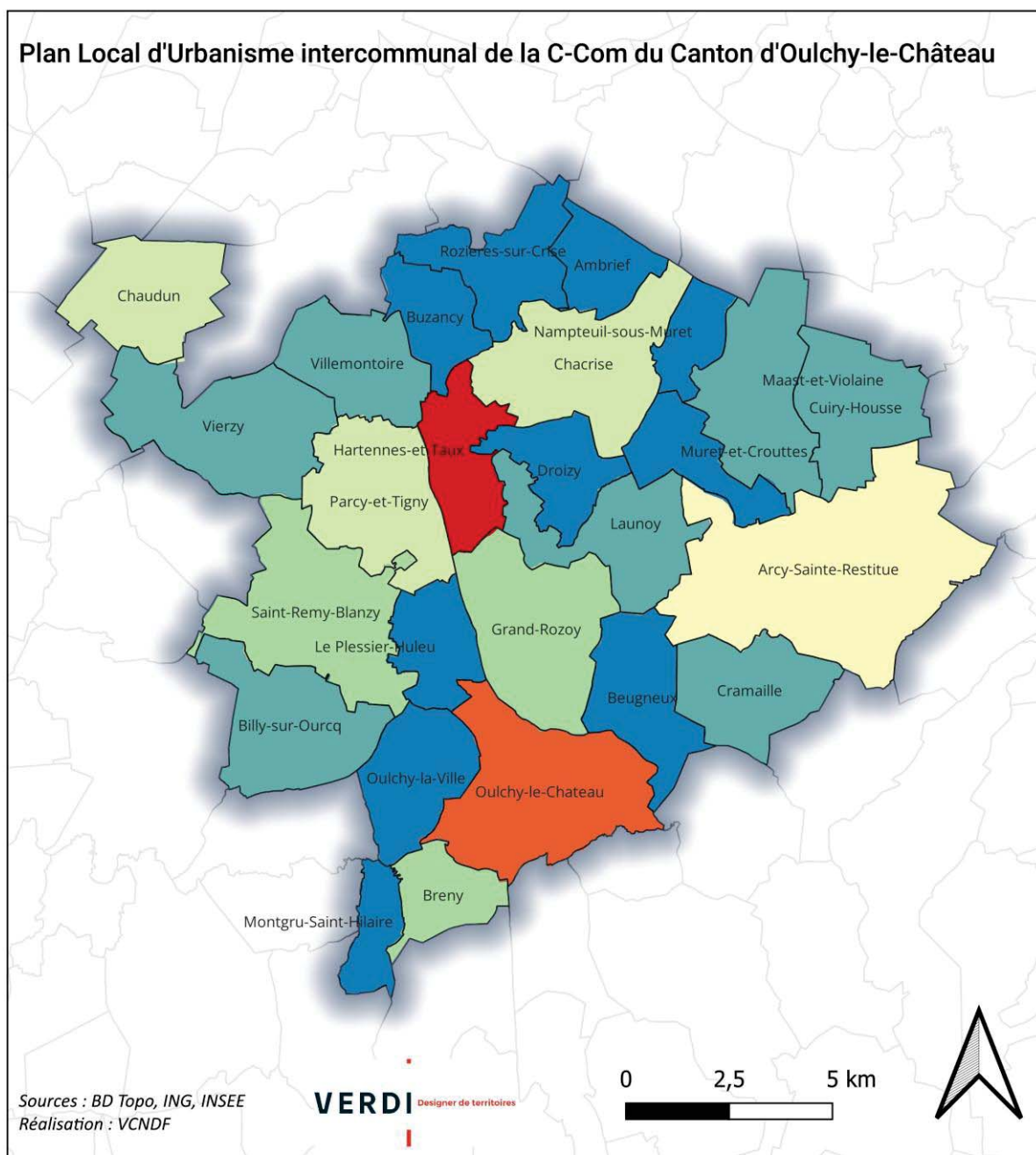
La CCCOC compte **168 établissements¹ actifs employeurs en 2021**, un nombre moindre comparé aux intercommunalités rurales ou semi-rurales voisines : 449 établissements pour la CC du Val de L'Aisne et 726 pour la CC de Retz en Valois. Ces intercommunalités sont cependant plus importantes puisqu'elles comptent 57 communes (20 233 habitants) pour la première et 54 communes (28 395 habitants) pour la seconde contre 26 communes et 5 600 habitants pour la CC du Canton d'Oulchy-le-Château.



Les établissements de la CCCOC sont principalement concentrés sur les communes d'Hartennes-et-taux (19 établissements) et Oulchy-le-Château (17 établissements). A l'est du territoire, Arcy-Sainte-Restitue compte ensuite 10 établissements.

¹ « L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. » (Source : INSEE).

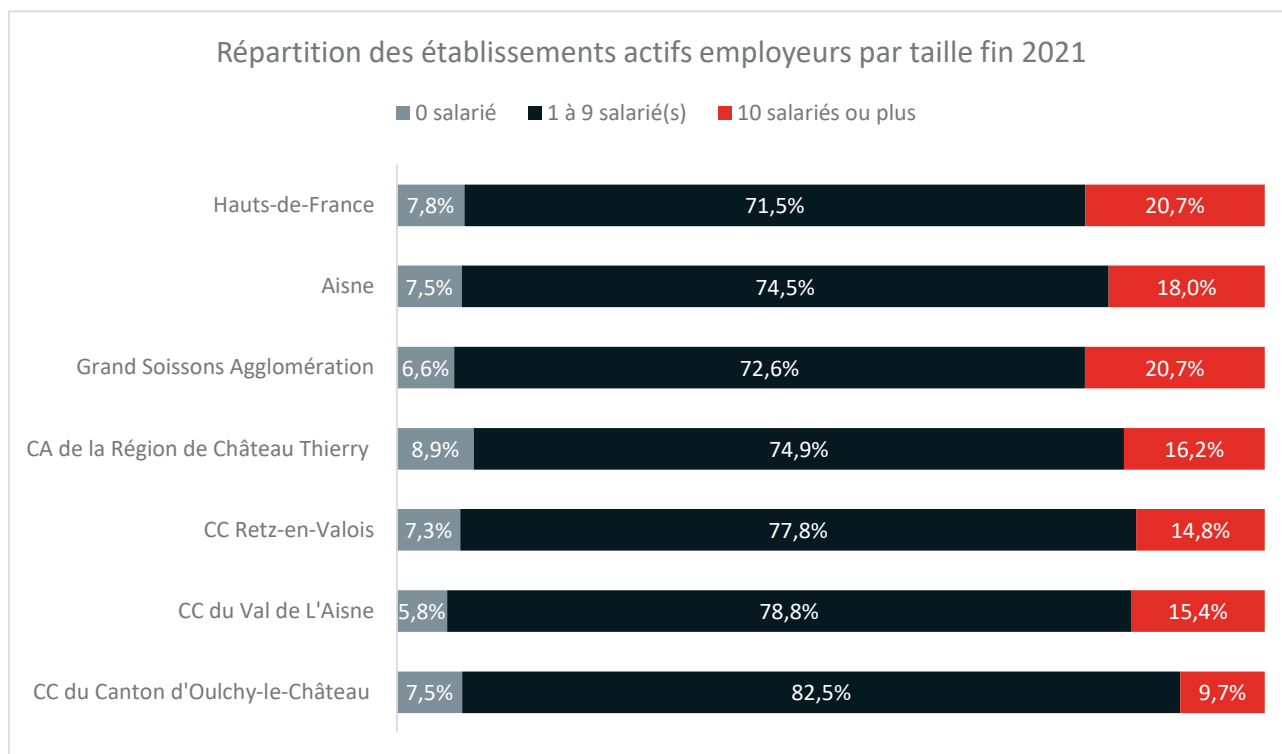
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la C-Com du Canton d'Oulchy-le-Château



Nombre d'établissements en 2021 (INSEE)

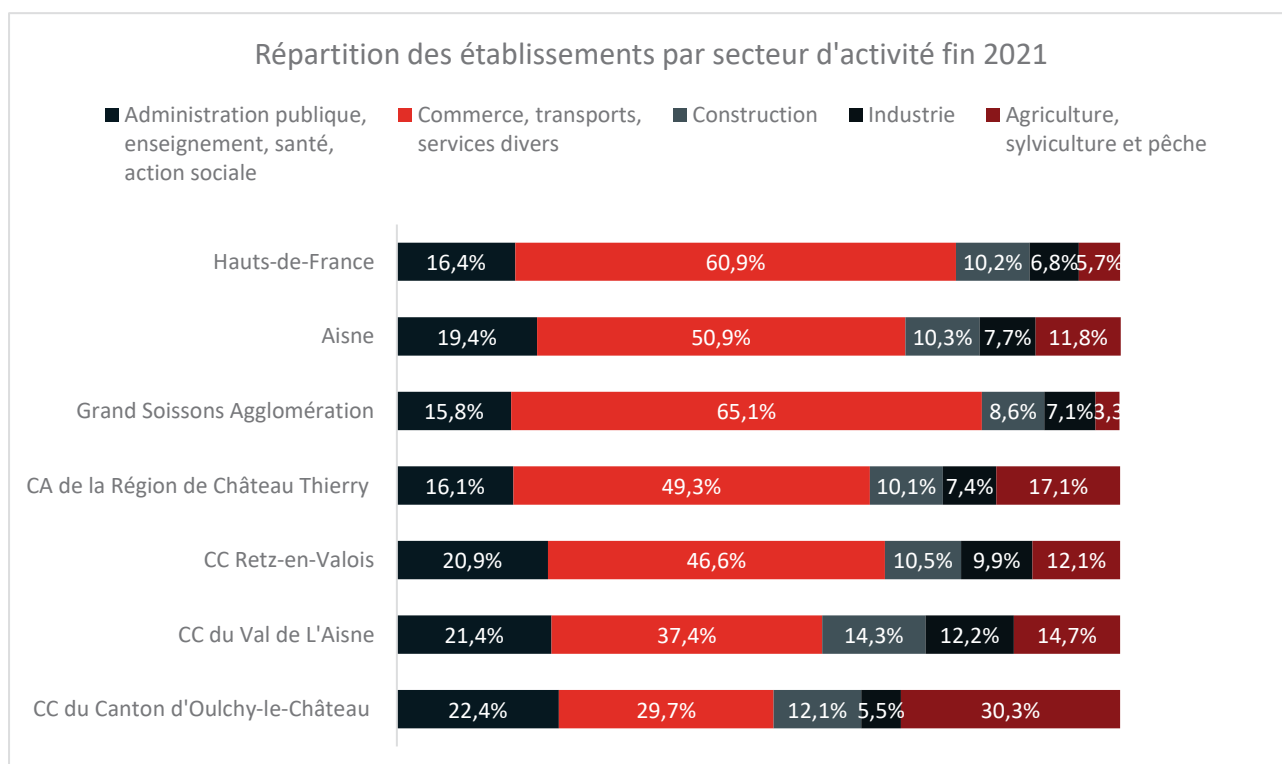


Les établissements de la CCCOC se distinguent par leur petite taille : seuls 9,7% comptent 10 salariés ou plus, ce qui représente 16 établissements. Sur les territoires de comparaison, les établissements de 10 salariés ou plus atteignent au moins une part de 14,5% et jusque 20,7% sur Grand Soissons Agglomération ou à l'échelle régionale.



La CCCOC se distingue également par **une part importante d'établissements dans le secteur agricole** : plus de 30% alors que sur les EPCI voisins, cette part atteint au mieux 17,1% sur la CA de la Région de Château-Thierry et moins de 15% sur les CC de Retz-en-Valois et la CC du Val de l'Aisne. **Avec 50 établissements, l'activité agricole constitue donc encore un pilier économique important du territoire alors que les terres agricoles occupent plus de 83% de sa superficie.**

La part des établissements dans le domaine de la construction, 12,1% est lui aussi non négligeable en comparaison des EPCI voisins, seule la CC du Val de L'Aisne compte une part supérieure avec 14,3%.



A l'inverse, **la part des établissements industriels (5,5%) est plus faible** que sur les territoires de comparaison.

6 communes du territoire (Hartennes-et-Taux, Oulchy-le-Château, Montgru-Saint-Hilaire, Chaudun, Saint-Rémy-Blanzly et Droizy) accueillent des établissements industriels dont :

- L'entreprise familiale VIQUEL, spécialiste dans la fabrication d'articles scolaires en polypropylène qui est installée sur la zone industrielle d'Oulchy-le-Château.
- Sibelco France à Montgru-St-Hilaire. L'entreprise est spécialisée dans l'extraction, le traitement et la vente de sables siliceux, de silice broyée.
- Mapei France à Montgru-St-Hilaire. Cette filiale du groupe italien Mapei est spécialisée dans la fabrication de colles. Elle dispose par ailleurs d'un embranchement ferroviaire spécifique.

La géologie du territoire étant favorable à l'exploitation de sables qui répondent à des critères industriels, l'activité liée à cette exploitation (carrières de sables) est donc présente sur le territoire et génératrice d'emplois, la commune de Saint-Rémy de Blanzly accueille par exemple l'entreprise Fulchiron –producteur de sable destiné à la verrerie et la fonderie.

Enfin, si la part d'établissements dans le secteur tertiaire est prépondérante par rapport aux autres secteurs d'activités, elle reste moindre que sur les territoires de comparaison et notamment dans le secteur du commerce, transports et services divers (29,7%), une situation qui s'explique en partie par l'absence d'une polarité rayonnante regroupant commerces et services et qui confirme **la structure rurale du territoire.**

L'arrêté du 30 décembre 2005 classe même le territoire en **Zone de Revitalisation Rurale** comme la CA de la Région de Château Thierry. Ainsi, les entreprises nouvellement créées sont exonérées d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, de façon totale pendant les 5 premières années puis de façon partielle pendant les 9 années suivantes. Elles bénéficient aussi d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxes « consulaires » et d'un régime d'amortissement anticipé en cas d'investissement dans de l'immobilier d'entreprise. Pour les professionnels exerçant une activité non commerciale (médecins, professionnels de santé, professions libérales...), la création d'entreprise est exonérée d'impôt sur les bénéfices. Il en va de même lors d'une reprise d'activité existante dans une commune de moins de 2000 habitants.

A travers des mesures fiscales et sociales, les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent ainsi à aider le développement des territoires ruraux et à renforcer leur attractivité. **Sa prolongation a été décidée le 1er juillet 2024 à travers le nouveau zonage France ruralités revitalisation (FRR).**

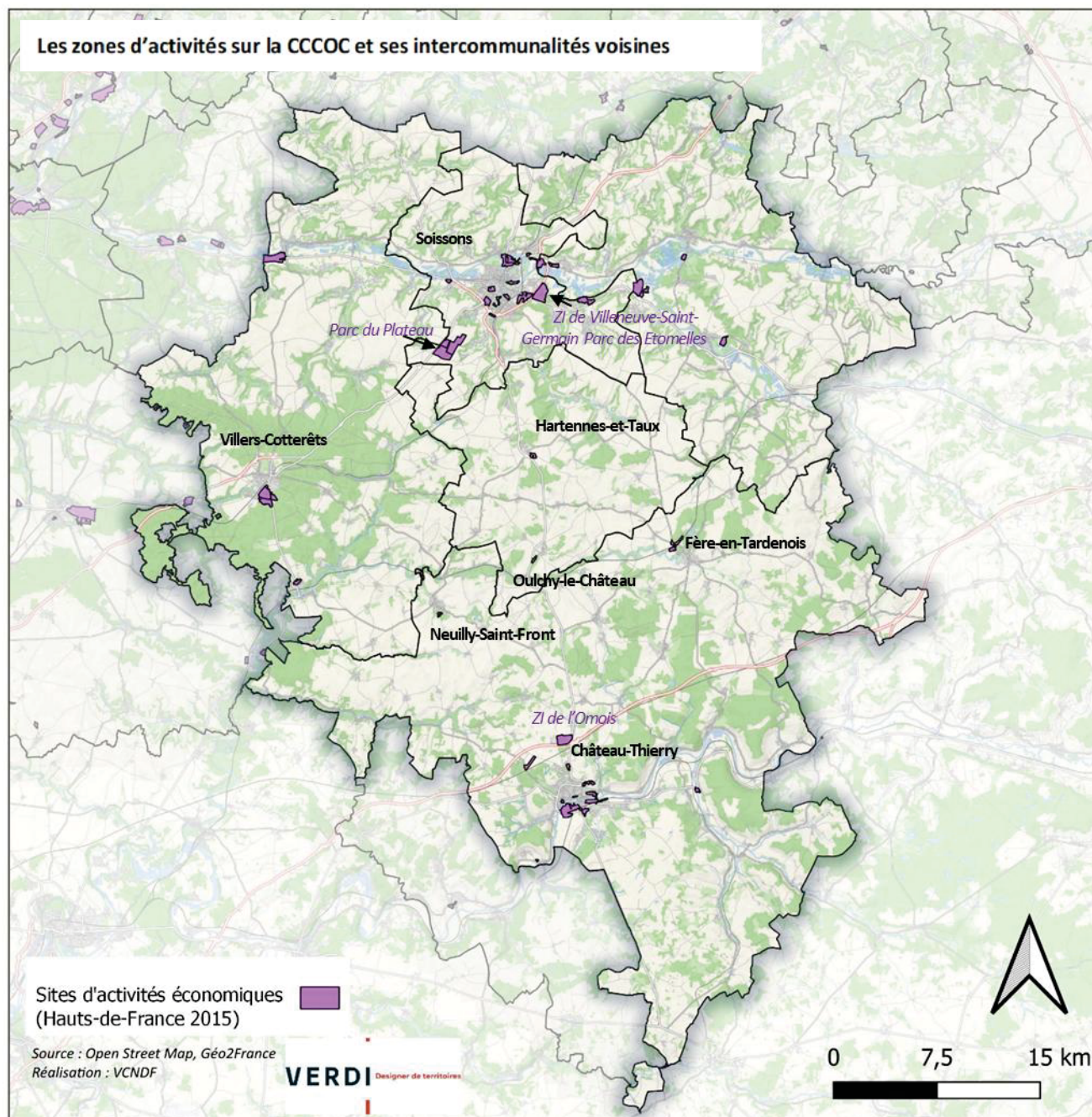
3.1.2 Deux zones d'activités principales

Même s'il bénéficie du passage de la RN2 (au nord-ouest du territoire) et surtout de la RD1, la situation d'entre deux du territoire (entre Soissons et Château-Thierry) et l'absence infrastructures autoroutières constituent des freins au développement de zones d'activités. **L'essentiel des zones d'activités économiques du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois est donc implanté sur les territoires voisins** : Château-Thierry, Soissons, Villers-Cotterêts. La cartographie ci-après permet de visualiser les zones d'activités présentes sur le PETR du Soissonnais et du Valois.

A l'extérieur du territoire, les principales zones d'activités proches du territoire sont notamment :

- Le Parc du Plateau localisé sur les communes de Ploisy et de Courmelles sur Grand Soissons Agglomération. D'une superficie de 150 ha, il propose de grandes parcelles pour des activités industrielles et logistiques.
- La zone industrielle de Villeneuve-Saint-Germain d'environ 22 ha et en continuité la zone d'activités des Etommelles qui accueille près 70 entreprises, toutes deux situées au sud de Soissons.
- La zone industrielle de l'Omois située à proximité de l'autoroute A4, sur les communes d'Épaulx-Bézu et Bézu-Saint-Germain sur la CC de la Région de Château-Thierry. Elle est divisée en deux secteurs distincts répartis sur plus de 100 ha. Elle accueille notamment William Saurin, Pillaud Matériaux et FM Logistic dans le secteur destiné aux entreprises logistiques. Le deuxième secteur, proposant des parcelles plus petites, est destiné à des entreprises de type PME/PMI et artisans.

Sur le territoire de la CCCOC, **deux zones d'activités sont présentes, une sur la commune d'Hartennes-et-Taux et une zone industrielle sur la commune et d'Oulchy-le-Château. Elles sont toutes deux localisées sur la RD1, axe structurant du territoire, bénéficiant ainsi de son effet « vitrine ».** La ZA d'Hartennes-et-Taux a vocation à accueillir des TPE et PME, en vue du maintien d'emplois sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château tandis que la zone d'activité d'Oulchy-le-Château est d'avantage orientée vers les établissements industriels, offrant une complémentarité avec celle d'Hartennes-et-Taux.



La zone d'activité d'Hartennes-et-Taux

Celle-ci constitue un pôle en expansion à l'échelle du canton. D'une superficie de 12,63 ha, **la ZA aussi appelée « Lotissement industriel et artisanal, le Plan de la Croix Rouge » est totalement occupée, le dernier terrain ayant été vendu en 2022.** La ZA d'Hartennes-et-Taux bénéficie d'un accès rapide grâce à la RD1 et d'une position idéale entre Soissons et Château-Thierry. Elle accueille aujourd'hui plusieurs entreprises : Transports Veckman, Garage Poids lourds Mathieu, MJ Conditionnement, Transports Mertens, DEKRA Poids lourds et Mat pneu-Eurotyre.

Les terrains étant progressivement tous occupés, une réflexion a été menée dans le cadre de l'élaboration de la carte communale d'Hartennes-et-Taux, sur l'extension de la zone d'activité en étudiant plusieurs variantes d'implantation (au sud-est de la RD1, au nord de l'échangeur de la RD1 ainsi qu'au nord et au sud de la zone existante). Une extension de 16 ha avait été retenue au sud de la zone existante en continuité d'une entreprise de paysage dans le projet soumis à enquête publique. Celle-ci a finalement été réduite à 1 ha suite à l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) considérant les exigences de la loi Climat et Résilience sur la nécessité de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels.



Photos de la ZA d'Hartennes-et-Taux, Verdi Conseil, Octobre 2023

La zone industrielle et artisanale d'Oulchy-le-Château

Oulchy-le-Château possède une zone d'activités à vocation industrielle et artisanale, appelée « zone de la terre à Bourreche ». Desservie par la RD1, cette zone occupe actuellement **une superficie de 8,32 ha mais n'accueille plus d'activité actuellement.**

La commune d'Oulchy-le-Château anticipait dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 août 2011 l'éventuelle extension de cette zone en classant la parcelle ZH n°65, d'environ 2,7 ha en zone 1AU (zone à urbaniser) et une partie de la ZH n°61 sur environ 5ha en zone 2AU. Une étude foncière agricole préalable à l'extension éventuelle de cette zone d'activité a été réalisée en juillet 2023. Elle conclut que la maîtrise foncière par la Communauté de Communes des parcelles concernées par l'extension de la zone d'activités d'Oulchy-le-Château apparaît difficile à obtenir notamment pour la parcelle ZH n°61. L'étude indique que le report de cette surface potentiellement urbanisable sur la commune d'Hartennes-et-Taux constitue une alternative à envisager, dans la mesure où la maîtrise foncière est garantie.

Autres secteurs accueillant plusieurs entreprises

Sans constituer de véritables zones d'activités car elles n'accueillent qu'un petit nombre d'entreprises sans aménagement d'ensemble, certains secteurs regroupent néanmoins plusieurs activités, c'est le cas à Chaudun à 10 km au Nord-Ouest, à Montgru-Saint-Hilaire ou encore à Breny.



La commune de Montgru-Saint-Hilaire qui accueille les établissements de MAPEI et Sibelco



Etablissements à 10 km au nord-ouest de Chaudun

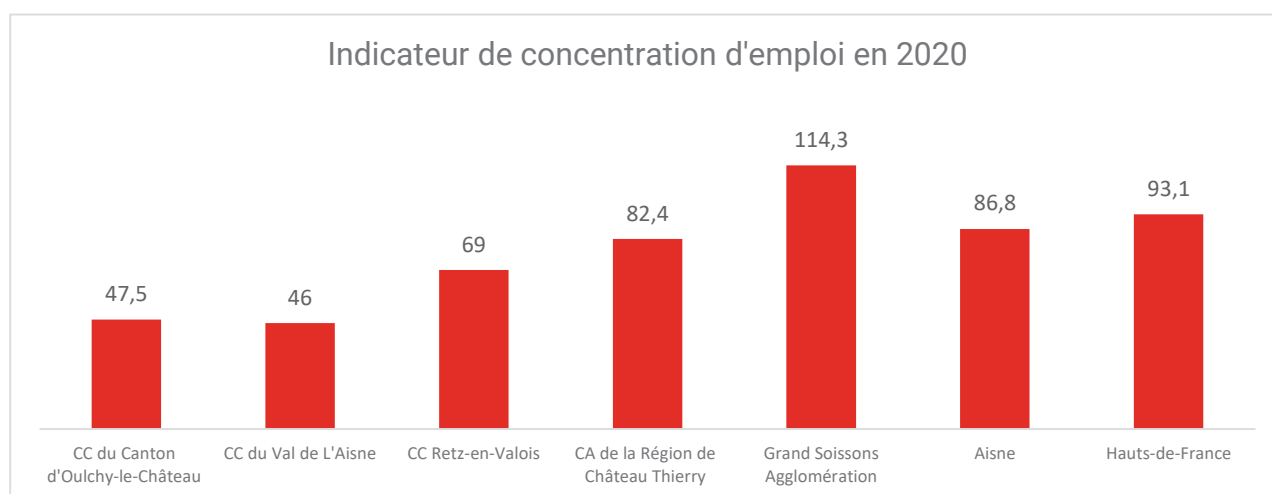
3.2 L'EMPLOI SUR LA CCCOC

3.2.1 Une part d'emplois faible

La CCCOC compte **1 137 emplois en 2020** soit 0,7% des emplois du département de l'Aisne. Grand Soissons Agglomération et la CC de la Région de Château-Thierry représentent respectivement 12% et 10,4% de la part du total de l'emploi dans ce même département.

	CC du Canton d'Oulchy-le-Château	CC du Val de L'Aisne	CC Retz-en-Valois	CA de la Région de Château Thierry	Grand Soissons Agglomération	Aisne	Hauts-de-France
Nombre d'emplois en 2020	1 137	3 922	8 374	17 640	20 495	170 289	2 147 592
Part (%) du total de l'emploi de l'Aisne	0,7%	2,3%	4,9%	10,4%	12,0%		
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 396	8 526	12 144	21 403	17 926	196 186	2 306 611
Indicateur de concentration d'emploi* en 2020	47,5	46	69	82,4	114,3	86,8	93,1
Indicateur de concentration d'emploi* en 2014	45,8	49,2	70,1	83,8	114,1	87,9	56,2

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Données Emploi et activité, source INSEE exploitations principales.



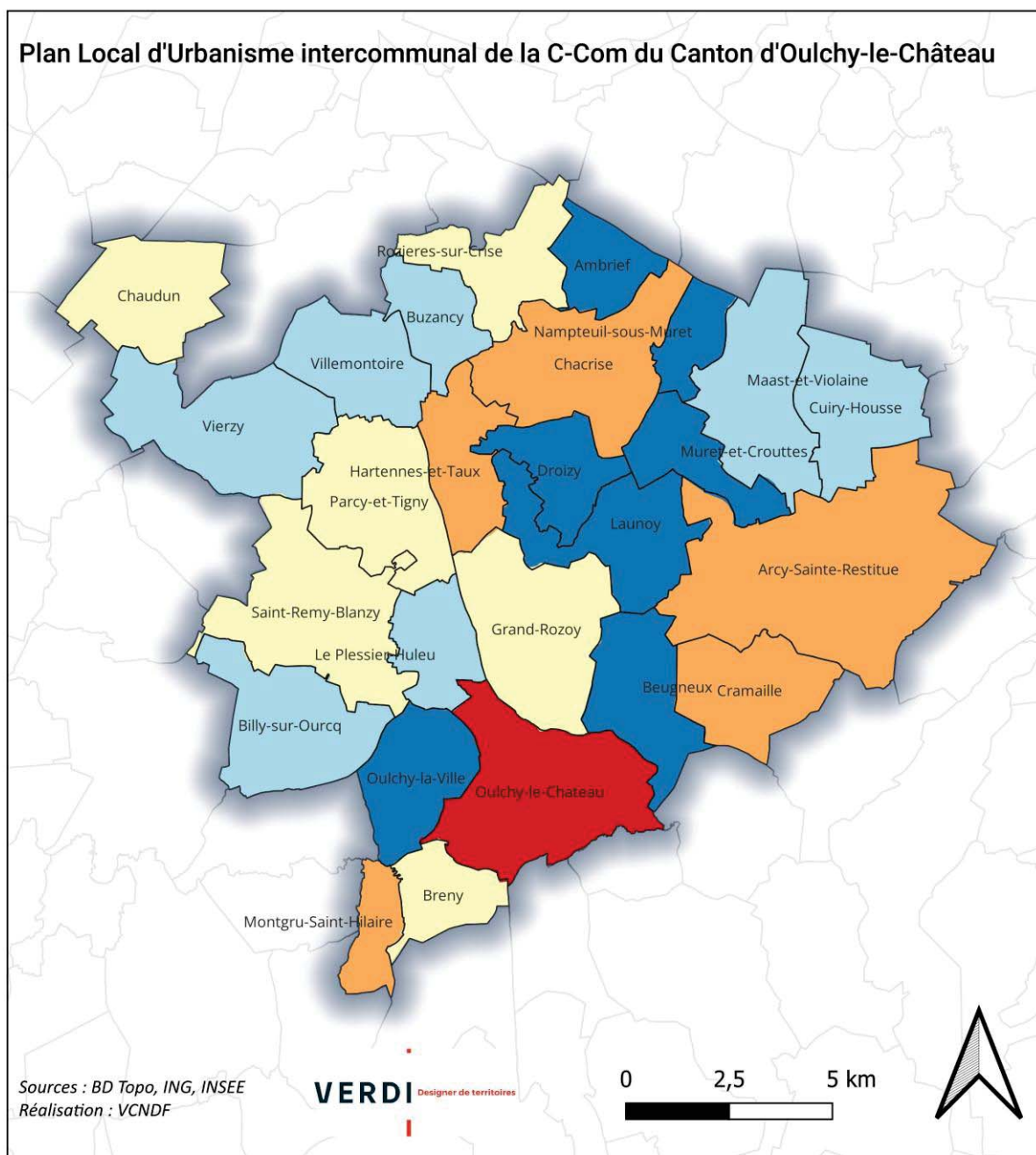
L'indice de concentration d'emploi est de 47,5 en 2020 sur la CCCOC. Le territoire compte donc deux fois plus d'actifs occupés que d'emplois sur le territoire. Seule Grand Soissons Agglomération présente un indice supérieur à 100 et occupe une fonction de pôle d'emploi.

Cet indicateur de concentration d'emploi progresse néanmoins sur la CCCOC : de 45,8 en 2014 à 47,5 en 2020. Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre d'emplois combinée à une baisse des actifs ayant un emploi : le territoire propose donc de plus en plus d'emplois par actif.

La carte ci-après présente le nombre d'emplois par commune. Les communes d'Oulchy-le-Château et Hartennes-et-Taux se distinguent avec plus d'une centaine d'emplois : 250 pour Oulchy-le-Château et 170 pour Hartennes-et-Taux. Cette concentration s'explique notamment par la présence d'une zone d'activités à Hartennes-et-taux et une zone industrielle à Oulchy-le-Château.

La commune limitrophe d'Hartennes-et-Taux, Chacrise, qui compte 72 emplois puis Montgru-Saint-Hilaire (72 emplois) traversée par la RD1 et les communes de l'est de l'intercommunalité, Arcy-Sainte-Restitue (65 emplois) et Cramaille (69 emplois) sont ensuite les communes les plus pourvoyeuses d'emplois sur le territoire de l'intercommunalité.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la C-Com du Canton d'Oulchy-le-Château



Nombre d'emplois en 2020

- 7 - 12
- 12 - 25
- 25 - 51
- 51 - 170
- 170 - 250

3.2.1 Une proportion d'emplois qui reste importante dans les secteurs primaire et secondaire dans un contexte de tertiarisation de l'économie

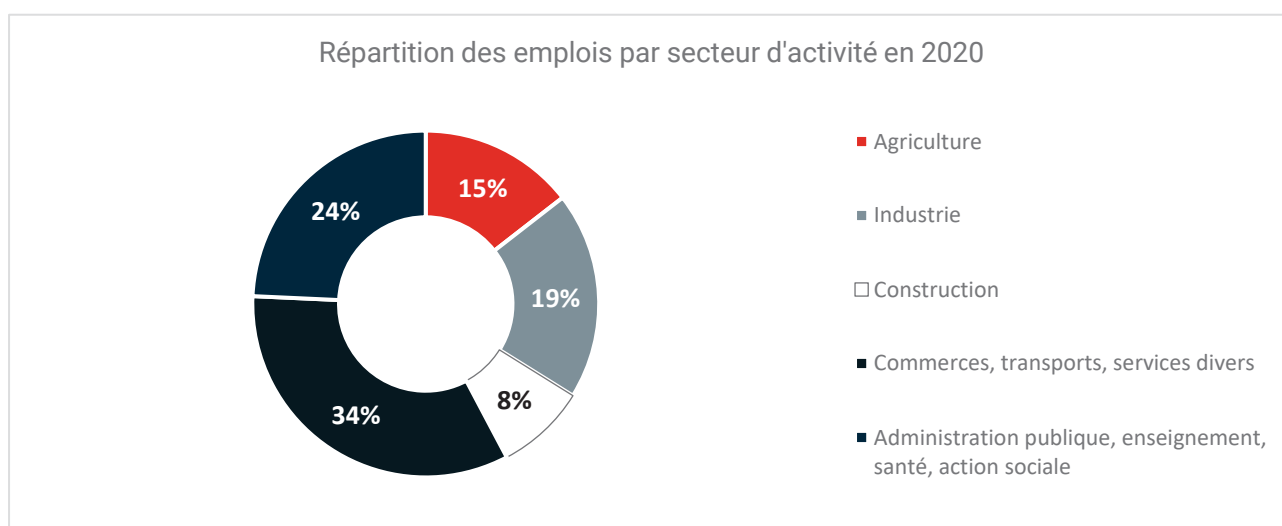
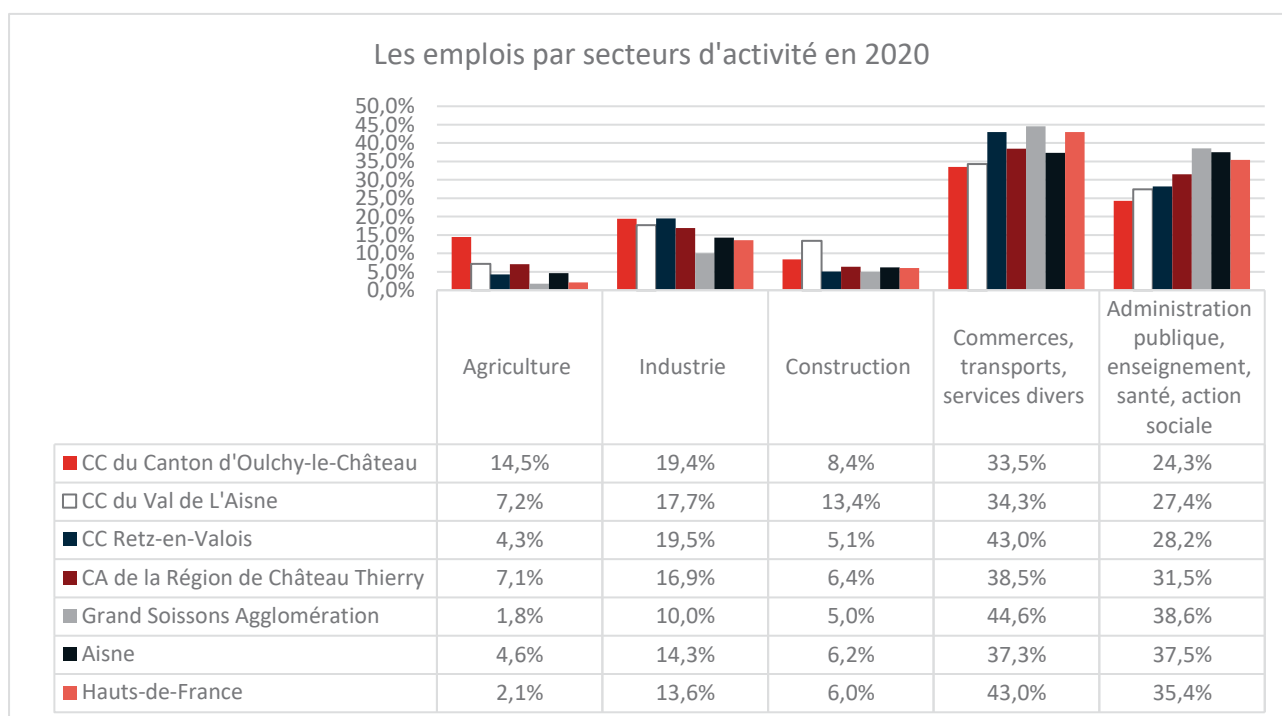
C'est le secteur tertiaire qui regroupe la part des emplois la plus importante avec 33,5% des emplois dans le secteur du commerce, des transports et services divers et 24,3% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Néanmoins, le poids de l'emploi dans les secteurs primaires et secondaires reste plus significatif que sur le territoire de comparaison. L'agriculture concerne ainsi 14,5% des emplois du territoire contre moins de 8% pour les territoires de comparaison, c'est-à-dire les EPCI voisins, le département ou la région.

De même, la part des emplois de l'industrie représente 19,4%, plus que les territoires de comparaison à l'exception de la CC de Retz-en-Valois avec 19,5% des emplois dans le secteur de l'industrie. Ainsi, même si la part des établissements industriels est plus faible que sur les territoires de comparaison, leur poids en termes d'emploi reste important sur le territoire.

Enfin, le secteur de la construction concerne 8,4% des emplois, plus que les territoires de comparaison à l'exception de la CC du Val de l'Aisne (13,4%).

La répartition des emplois traduit donc l'**ancrage des filières agricoles et industrielles sur le territoire dans un contexte de tertiarisation progressive du marché du travail** (développement du secteur tertiaire au détriment de l'industrie et de l'agriculture).

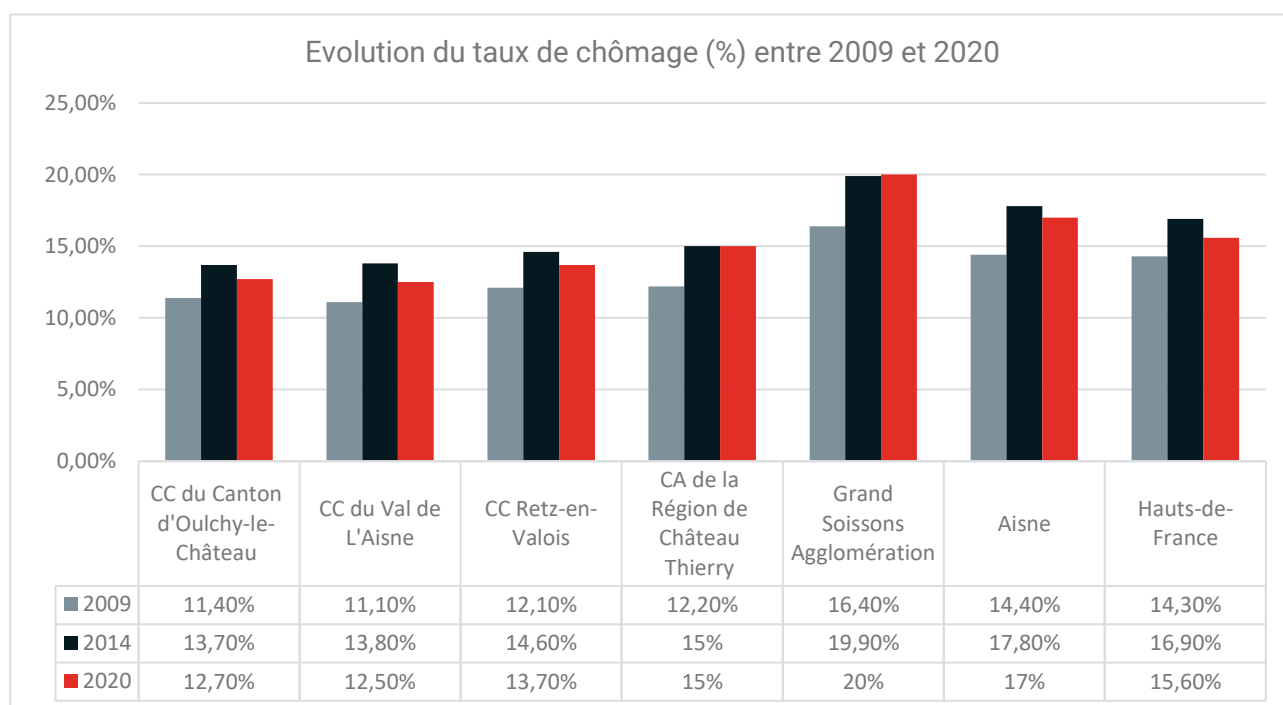


3.2.2 Une hausse du nombre d'emplois entre 2014 et 2020

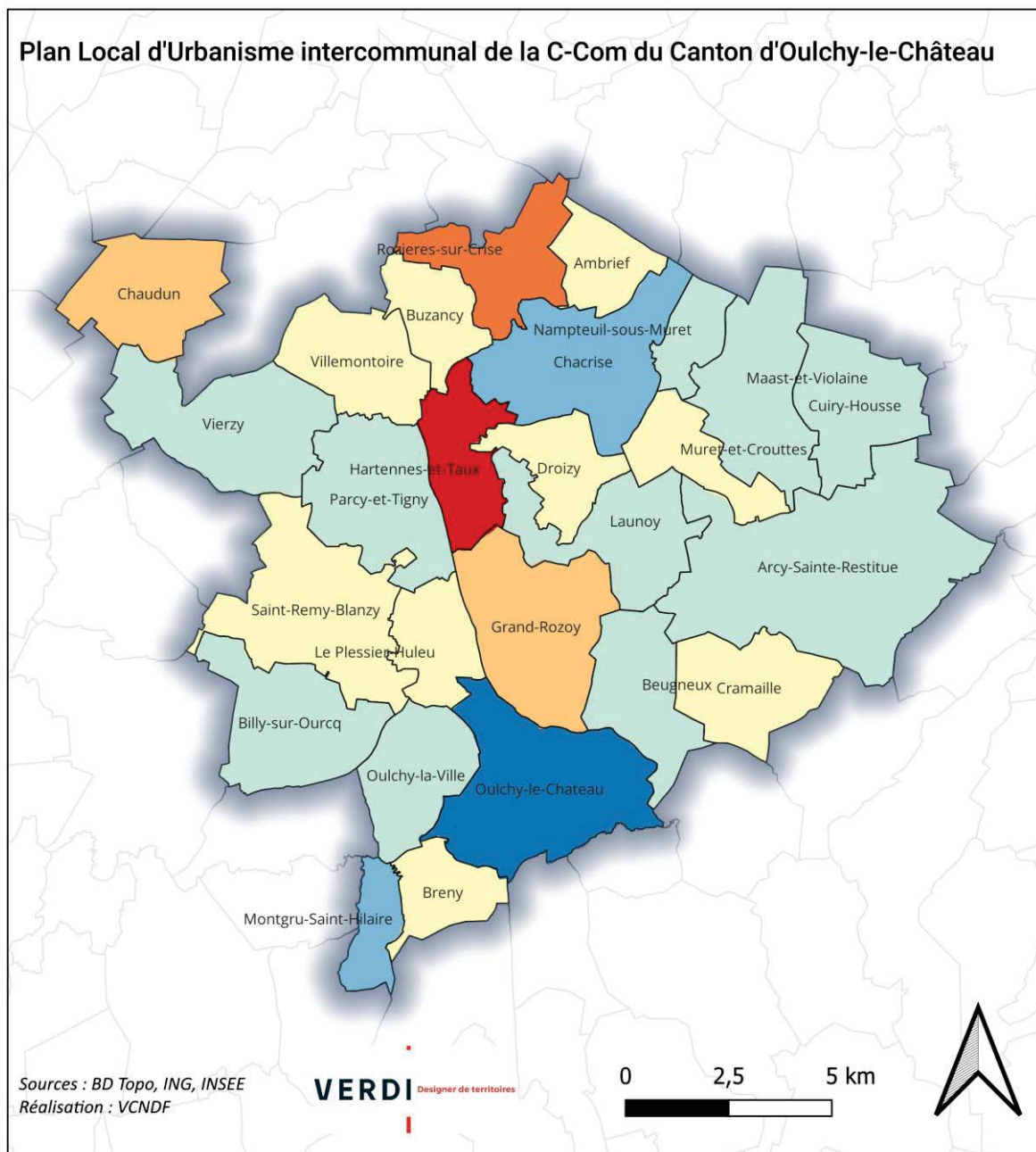
Si le nombre d'emplois avait baissé sur le territoire entre 2009 et 2014 (-96), **le nombre d'emplois progresse sur la période 2014-2020. Si cette hausse reste relativement modeste en nombre (+15 emplois), elle s'inscrit dans un contexte où les EPCI voisins ainsi que le département enregistrent des évolutions négatives.**

	Nombre d'emploi dans la zone			Evolution de l'emploi	
	2009	2014	2020	2009-2014	2014-2020
CC du Canton d'Oulchy-le-Château	1218	1122	1137	-7,9%	1,3%
CC du Val de L'Aisne	3886	4138	3922	6,5%	-5,2%
CC Retz-en-Valois	8698	8785	8374	1%	-4,7%
CA de la Région de Château Thierry	18648	18109	17640	-2,9%	-2,6%
Grand Soissons Agglomération	22110	20754	20485	-6,1%	-1,3%
Aisne	183569	176427	170289	-3,9%	-3,5%
Hauts-de-France	2 162 586	2 127 104	2 147 592	-1,6%	1%

Dans le même temps, le nombre de chômeurs recule (-43) entre 2014 et 2020 et le taux s'établit à 12,7% en 2020. Ce taux est proche de la tendance nationale (12,3% en 2020) mais reste en deçà de celui des EPCI voisins (à l'exception de la CC du Val de l'Aisne) et de celui du département (17%) et de la région (15,6%).



La carte ci-dessous présente l'évolution du nombre d'emplois par commune. C'est la commune d'Hartennes-et-Taux puis Rozières-sur-Crise qui ont vu leur nombre d'emplois augmenter le plus significativement, respectivement : +46 et +27 emplois. Le développement de la zone d'activités d'Hartennes-et-Taux qui s'est faite sur cette période explique notamment cette évolution sur la commune. A l'inverse, la commune d'Oulchy-le-Château a perdu le plus d'emplois (-36).



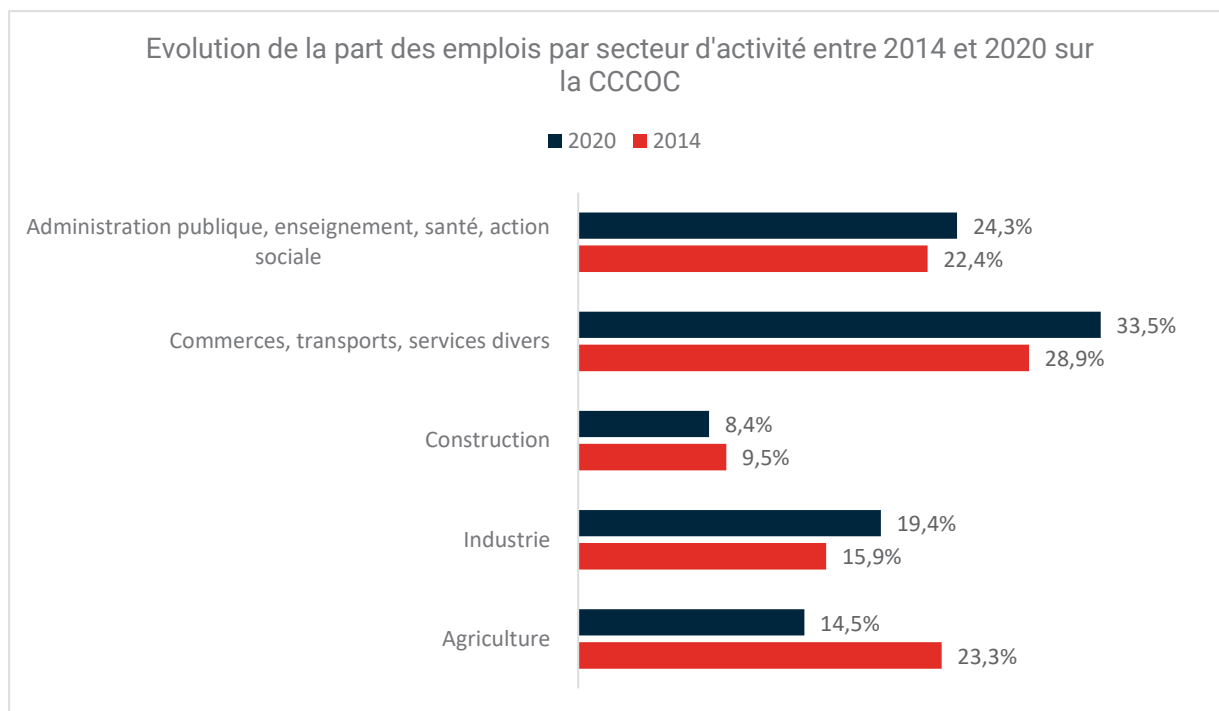
Evolution du nombre d'emplois entre 2014 et 2020



3.2.3 Malgré un recul important de l'emploi agricole

Entre 2014 et 2020, la part des emplois du secteur tertiaire et celle de l'industrie progressent alors qu'elle recule pour les secteurs de l'agriculture et de la construction. L'agriculture perd notamment 138 emplois entre 2014 et 2020, la construction, 31 emplois (source : INSEE exploitations complémentaires).

Si le repli de l'emploi agricole est une tendance observée à l'échelle nationale, il est particulièrement marqué sur le territoire. En revanche, contrairement aux tendances nationales et régionales sur la période, cette évolution ne se fait pas au détriment de son tissu industriel et de ses emplois. Au contraire, la CCCOC a su les maintenir et les développer grâce notamment au développement de la zone d'activité d'Hartennes-et-Taux.



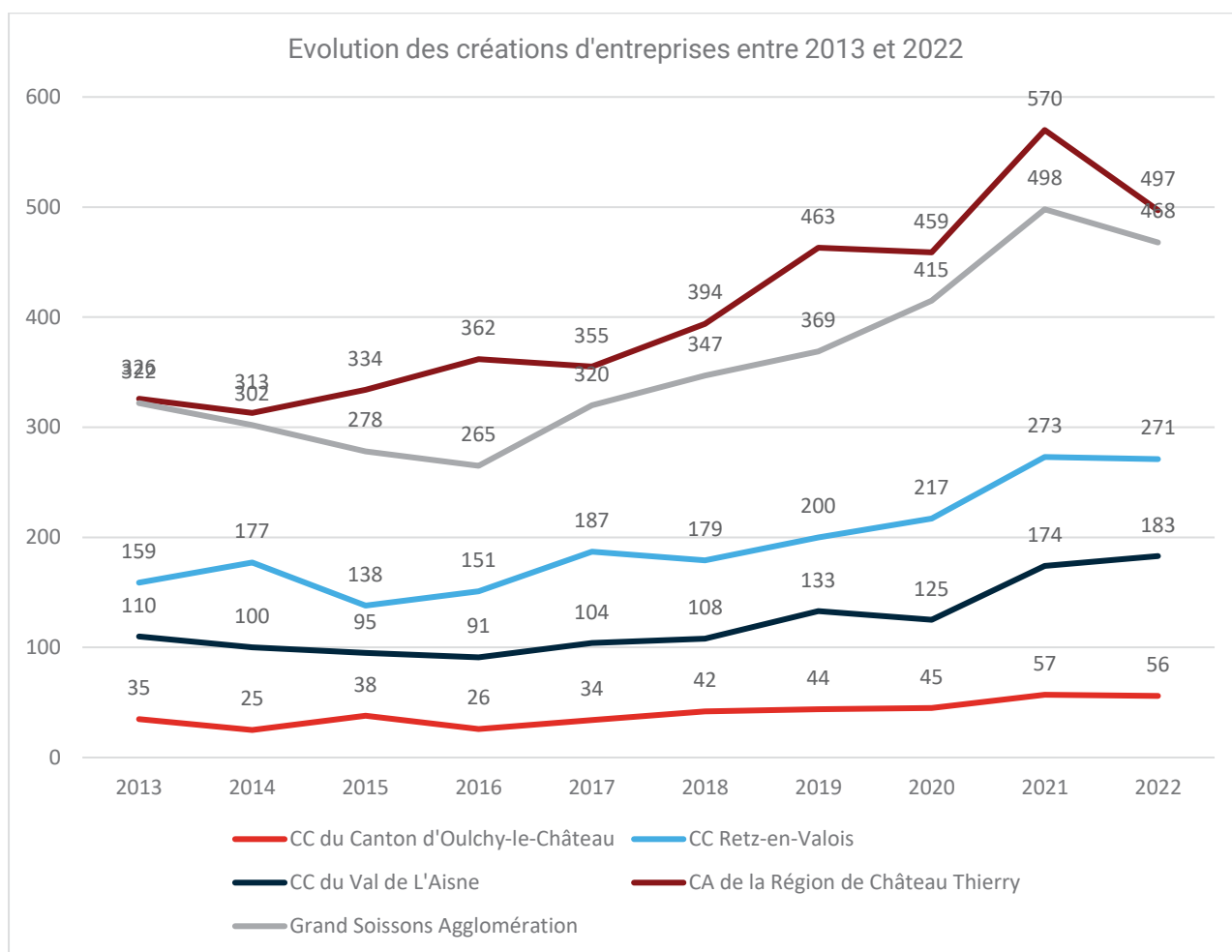
3.2.4 Une dynamique de création d'entreprises

L'emploi progresse sur le territoire à l'instar de la création d'entreprises. La dynamique est bonne sur le territoire avec un taux de création² de 21% en 2022, plus que sur les territoires de comparaison, et avec un nombre de création qui progresse entre 2021 et 2022 (+56) alors qu'il recule sur les EPCI voisines à l'exception de la CC du Val de L'Aisne.

	Nombre en 2021	Taux de création en 2022
CC du Canton d'Oulchy-le-Château	265	21%
CC Retz-en-Valois	1417	1,9%
CC du Val de L'Aisne	935	19,6%
CA de la Région de Château Thierry	2863	17,4%
Grand Soissons Agglomération	2958	15,8%

Analyse comparée des créations d'entreprises par EPCI

² Selon la définition de l'INSEE, « Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n (ici 2022) au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1 (ici 2021) ».



Comme le montre le tableau suivant, c'est justement dans les secteurs industriels et tertiaires que la majeure partie de ces entreprises ont été créées.

	Entreprises créées en 2022	
	Nombre	%
Ensemble	56	100%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	8	14,3%
Construction	4	7,1%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	10	17,9%
Information et communication	2	3,6%
Activités financières et d'assurance	5	8,9%
Activités immobilières	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	12	21,4%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	5	8,9%
Autres activités de services	10	17,9%

Les entreprises créées en 2022 par filière

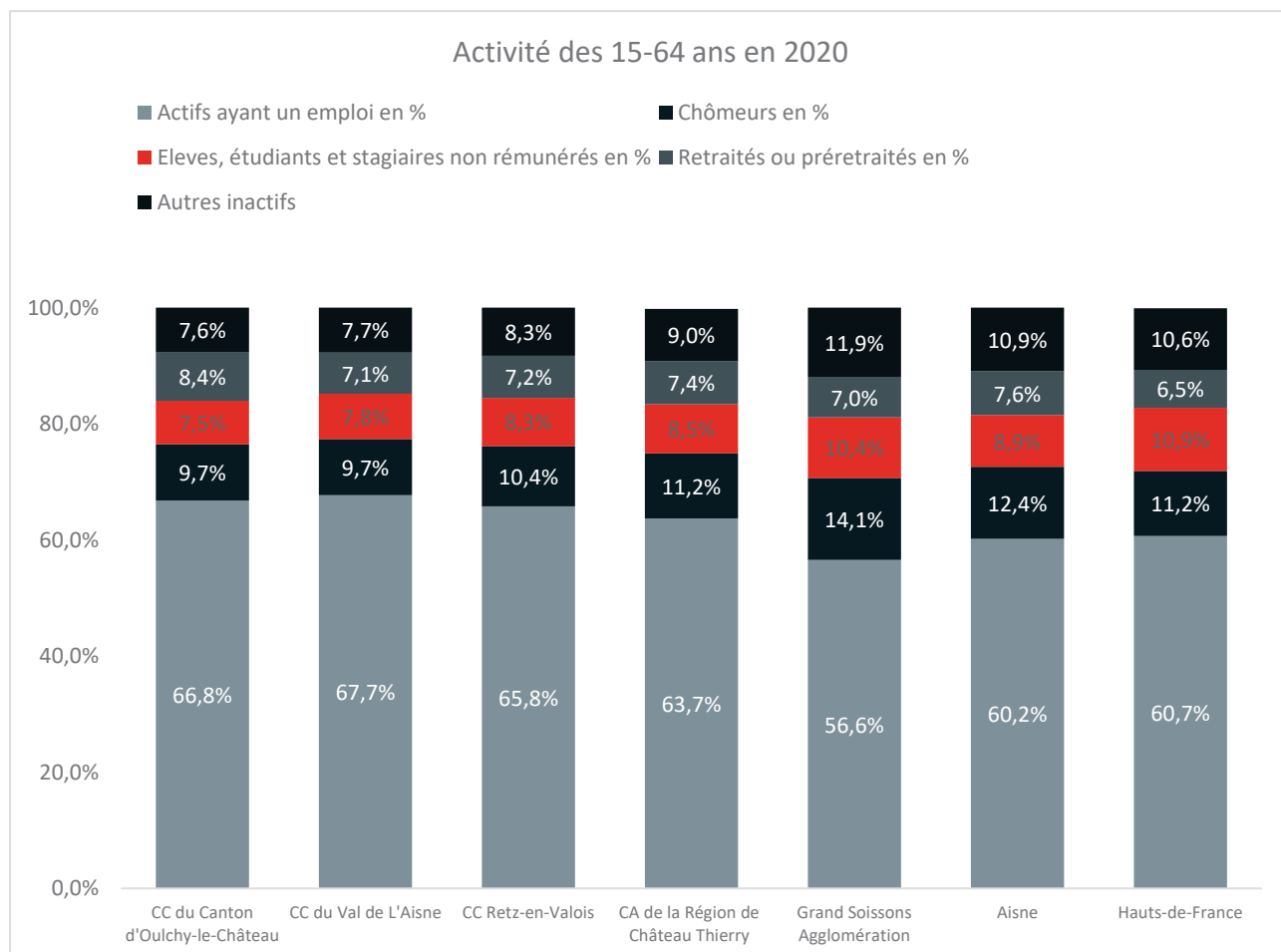
3.3 LA POPULATION ACTIVE

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. Elle compte **3 512 personnes en 2020 sur la CCCOC, un chiffre en recul par rapport en 2014 (-209 personnes)** et qui s'explique notamment par la baisse globale du nombre d'habitants sur le territoire et le vieillissement de la population.

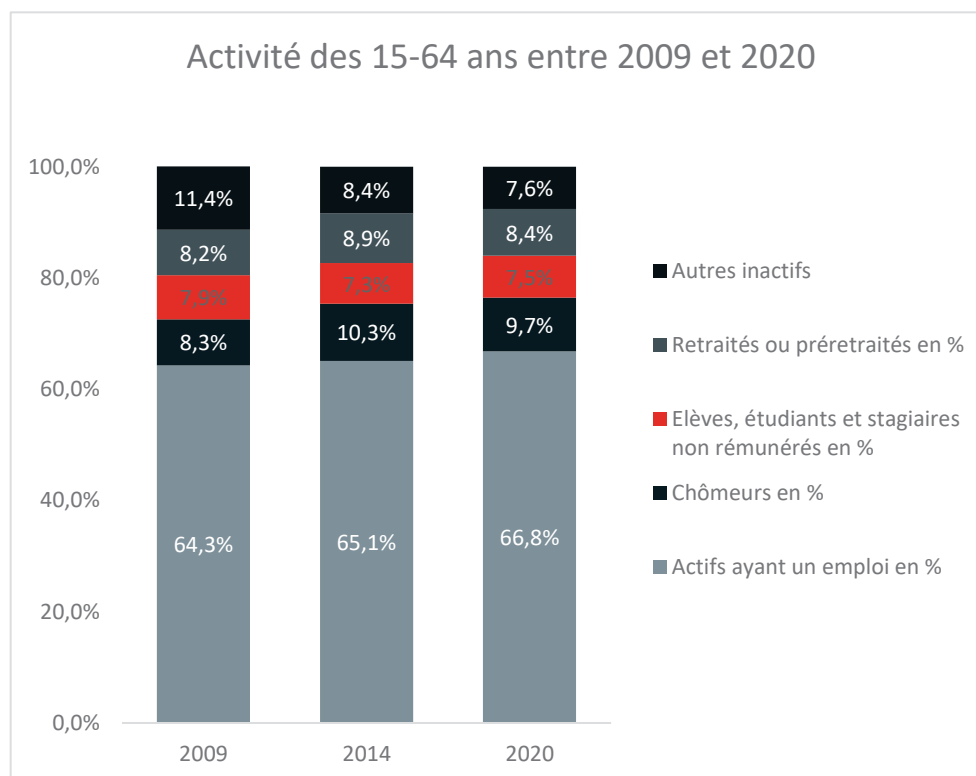
Représentant 66,8% des 15-64 ans, les actifs ayant un emploi sont proportionnellement plus nombreux que sur les territoires de comparaison. C'est le cas aussi des retraités avec 8,4% contre environ 7% sur les autres EPCI.

	Population active		Evolution de la population active 2014-2020	Evolution de la population 2014-2020
	2014	2020		
CC du Canton d'Oulchy-le-Château	3 721	3 512	-5,6%	-2,1%
CC du Val de L'Aisne	12 888	12 441	-3,5%	-0,7%
CC Retz-en-Valois	14 617	14 070	-3,7%	-5,4%
CA de la Région de Château Thierry	33 730	33 110	-1,8%	1,4%
Grand Soissons Agglomération	32 254	31 229	-3,2%	1,8%
Aisne	338 010	321 285	-4,9%	-1,9%

Analyse comparée de l'évolution de la population active et de l'évolution de la population



Sur la période 2014-2020, la part des actifs ayant un emploi progresse sur le territoire au détriment des inactifs et des chômeurs. Les personnes en emploi sont donc proportionnellement de plus en plus nombreuses.



3.3.1 La formation

29,7% des habitants de 15 ans ou plus du territoire disposent au mieux d'un CAP, BEP ou équivalent, 24,8% sont sans diplôme ou ont obtenu leur certificat d'étude primaire et 23,1% disposent d'un diplôme d'études supérieures au-delà du baccalauréat.

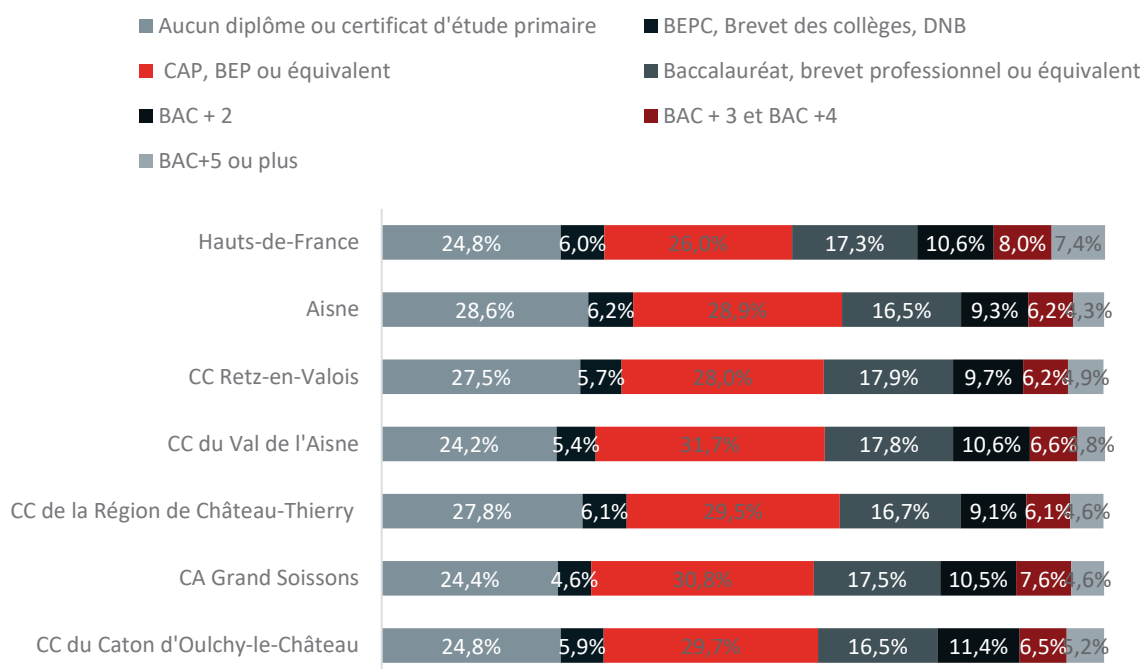
La comparaison du niveau de formation entre la CCCOC et les territoires voisins montre que la proportion de personnes ayant fait des études supérieures est plus importante : 23,1% contre environ 21% pour les CC de Retz-en-Valois et du Val de l'Aisne, 20% pour la CA de la Région de Château-Thierry et 22,7% pour Grand Soissons Agglomération.

Le territoire est donc attractif pour les populations disposant d'un niveau d'étude supérieure.

Aucun diplôme ou certificat d'étude primaire	BEPC, Brevet des collèges, DNB	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	BAC + 2	BAC + 3 et BAC + 4	BAC+5 ou plus
644	153	772	430	297	170	134
24,8%	5,9%	29,7%	16,5%	11,4%	6,5%	5,2%

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus sur la CCCOC en 2020

Niveau d'études en 2020



3.4 LA STRUCTURATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

3.4.1 Caractéristiques de l'offre commerciale

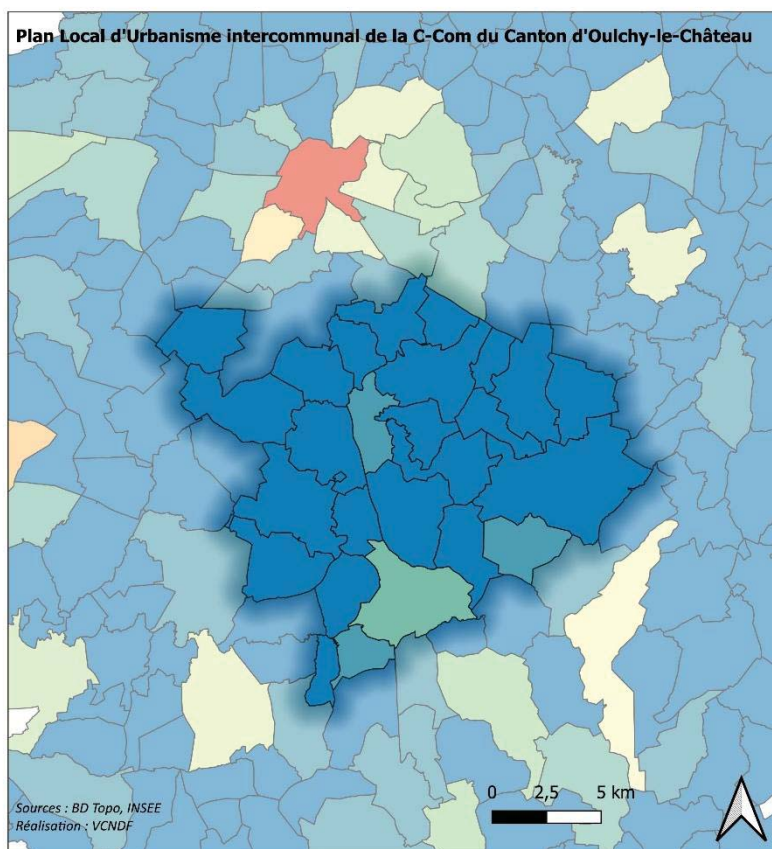
A. Un tissu commercial résiduel

Le territoire compte 5 commerces dont 2 à Oulchy-le-Château (un supermarché et une boulangerie) selon la Base permanente des équipements de l'INSEE de 2021.

Dans le cadre des entretiens menés auprès des communes, les commerces ont également été recensés. Si l'on exclut les services cités (de type taxi, coiffure, etc.) qui seront abordés dans la partie « Equipements – services aux particuliers », seule la commune d'Oulchy-le-Château accueille plusieurs commerces (boulangerie, supermarché Coccinelle mais aussi un café tabac « Le renouveau » ou encore une pharmacie) tandis que la commune de Cuiry-Housse accueille un commerce « La maison de Camille » qui vend des meubles et de l'équipement pour la maison. 7 communes ont par ailleurs déclarées que des commerces ambulants passaient dans leur commune.

La CCCOC dispose donc d'un tissu commercial très faible, une situation qui s'inscrit dans un contexte national de désertification commerciale des territoires ruraux.

La CCCOC a en effet progressivement perdu ses commerces de proximité depuis les années 1970. En 2012, le territoire comptabilisait 10 commerces et 2 cafés-tabac-restaurants. Cette érosion s'est donc poursuivie progressivement ces dernières années.

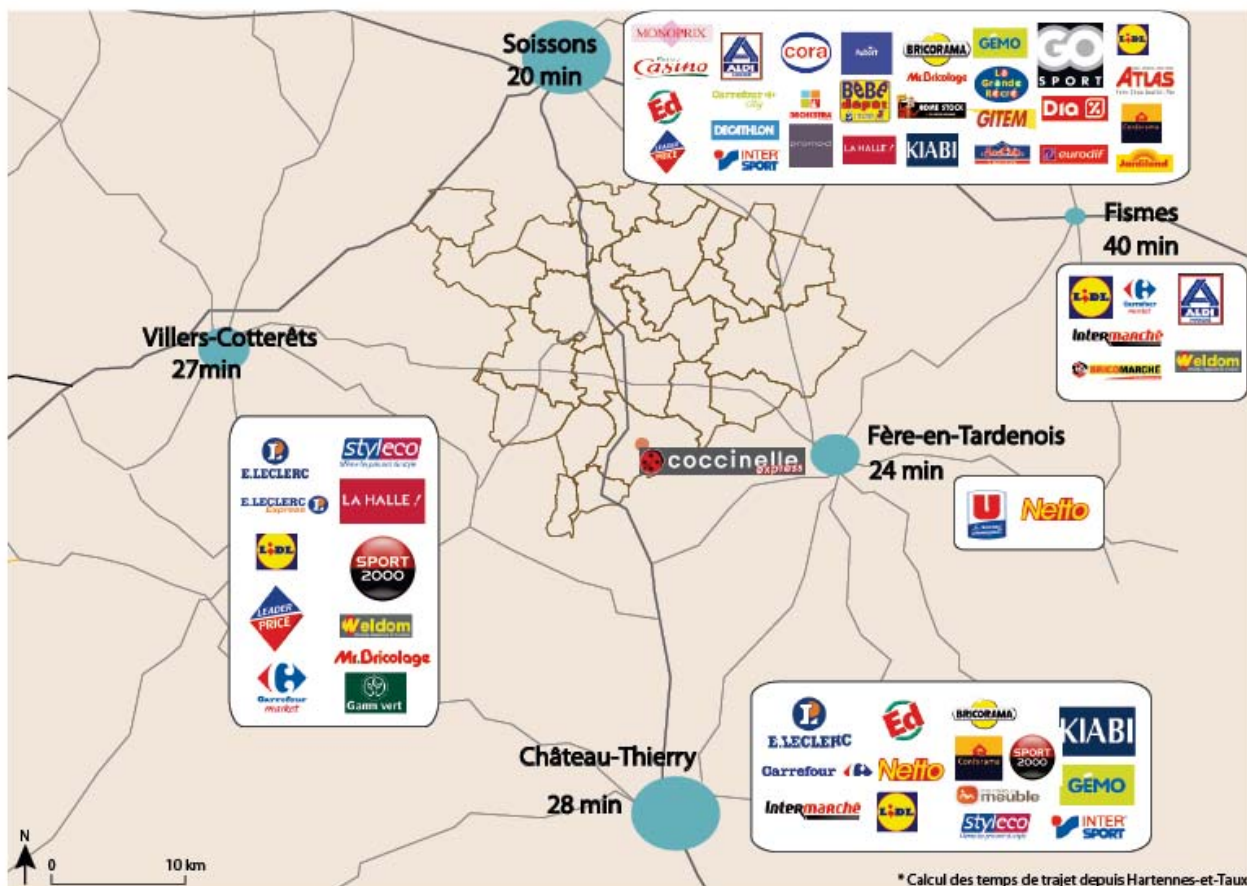


Nombre de commerces en 2021	12 - 18	
0 - 0	18 - 30	
0 - 1	30 - 39	
1 - 2	39 - 56	
2 - 4	56 - 109	
4 - 8	109 - 206	
8 - 12	206 - 278	

VERDI
Designer de territoires

Selon le diagnostic commercial du SCOT, cette difficulté à maintenir les commerces sur le territoire s'explique notamment par la présence de pôles commerciaux voisins qui disposent d'une offre variée que le territoire ne peut offrir. Les communes les plus peuplées, donc avec la clientèle potentielle la plus importante, ont en effet une facilité d'accès aux pôles marchands les plus proches (Soissons, Fère-en-Tardenois, et dans une moindre mesure Château-Thierry), ce qui concurrence les commerces du territoire. Cette situation est donc un frein à leur développement puisqu'ils ont besoin de zones de chalandise démographiquement viables. Le développement du e-commerce peut encore contribuer à accentuer cette concurrence.

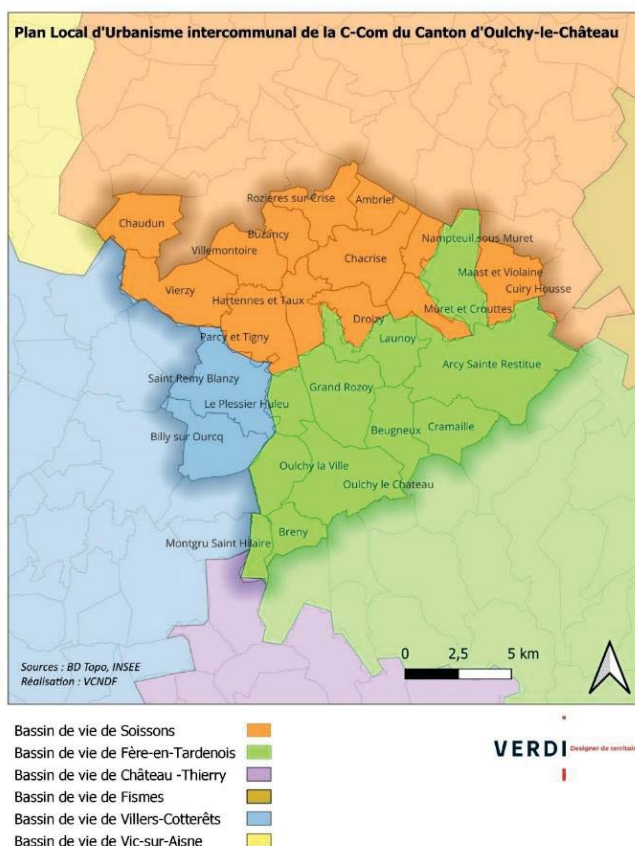
L'évasion commerciale profite d'abord au pôle de Soissons qui est le plus attractif pour les habitants de la CCOC. Cette attraction est due à la facilité d'accès aux différentes zones commerciales. En effet, leur implantation, directement sur la RN2 au sud de Soissons, n'oblige pas les habitants de la Communauté de Communes à traverser la ville. Il s'agit donc de la première destination d'évasion commerciale, suivie par Château-Thierry et Fère-en-Tardenois, principalement attractives pour les communes limitrophes, telles qu'Arcy-Sainte-Restitue, Cramaille ou Breny. L'accessibilité de Château-Thierry est en effet moins aisée, la zone commerciale principale étant située côté sud de la Marne.



Les pôles commerciaux autour de la CCCOC, source : diagnostic du SCOT

La carte des bassins de vie présentée ci-contre permet d'appréhender les influences des différents pôles selon la position des communes. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants dont les commerces. **On observe ainsi que les communes s'inscrivent dans les bassins de vie de Soissons, Fère-en-Tardenois et Villers-Cotterêts en fonction de leur positionnement. Le bassin de vie de Château-Thierry est limitrophe.**

Aussi, ce fonctionnement conditionné à l'utilisation de la voiture ne va pas sans poser problème pour les achats primaires notamment pour les personnes âgées et les moins mobiles sans compter que le territoire pâtit de l'absence d'un tissu commercial vecteur d'animation et de lien social qui est un facteur d'attractivité. Ainsi, si la présence de pôles commerciaux voisins semble répondre à la plupart des besoins, la présence de commerces de proximité peut encore constituer une attente des habitants notamment pour les moins mobiles. A Hartennes-et-Taux, la fermeture du commerce d'alimentation générale intervenue dans les années 2010 n'était d'ailleurs pas due à un défaut de clientèle.



Les bassins de vie sur le territoire de la CCCOC

Ainsi, si le développement du commerce de proximité sur le territoire est rendu difficile par le contexte concurrentiel, des opportunités peuvent être étudiées afin de développer une offre viable et/ou alternative à celle proposée sur les pôles voisins :

- Développement de commerces de proximité bénéficiant d'un emplacement stratégique, de commerces pluriactivités, valorisation de produits de qualité et savoir-faire locaux.
- Initiative locales type coopératives commerciales de producteurs, de consommateurs ou d'artisans, épiceries ou bar-bistrot associatifs, vente à la ferme, marchés locaux (Des marchés s'organisent déjà ponctuellement sur le territoire).

3.4.2 La structuration commerciale dans le SCOT

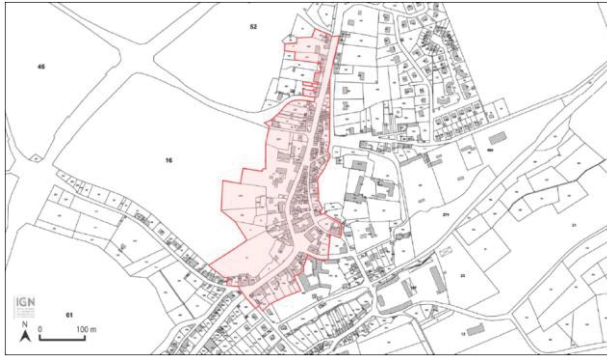
Le projet de SCoT identifie quatre grands objectifs sur lesquels le Document d'Aménagement Commercial se fonde :

- **Favoriser le maintien du tissu commercial résiduel**
Il s'agit de limiter la dégradation de la desserte de base, qui ne cesse de diminuer depuis 20 ans. L'enjeu est de limiter ces fermetures pour éviter la désertification commerciale du territoire.
- **Renforcer l'attractivité des activités commerciales** par une accessibilité aisée et une qualité urbaine.
- **Limiter l'évasion commerciale** en proposant une offre adaptée à la CCOC, avec des commerces à petite échelle mais pertinents (exemple de la supérette d'Oulchy-le-Château qui fait également dépôt de pressing, consultation des comptes ou encore livraison à domicile).
- **Prévenir les évolutions structurelles du territoire à moyen et long termes.** Il s'agit d'anticiper les évolutions à long terme qui pourraient se traduire par une utilisation plus raisonnée de l'automobile liée à la prise de conscience progressive des enjeux de l'Environnement. Aussi, le SCOT estime que le potentiel commercial de la commune d'Hartennes-et-Taux pourrait être étudié compte tenu de sa localisation intéressante au croisement de différents accès routiers et notamment de la D1.

Le SCOT identifie **deux zones d'aménagement commercial, espaces préférentiels d'accueil des commerces, sur Oulchy-le-Château et Hartennes-et-Taux**. La ZACOM d'Oulchy-le-Château est destinée à accueillir préférentiellement les commerces proposant un premier niveau d'offre non alimentaire diversifié (équipement de la personne et équipement de la maison) avec un rayonnement intercommunal. La ZACOM d'Hartennes-et-Taux est définie comme un espace commercial à vocation principalement alimentaire, voire non alimentaire de proximité (bricolage, jardinage...). Son rayonnement est principalement limité à la commune d'implantation et aux communes environnantes, pour une offre d'un faible nombre de produits et peu de variantes d'un même produit

Le DAC précise qu'après diagnostic il n'apparaît pas pertinent de développer des commerces dans les communes qui en sont actuellement dépourvues.

Type de pôle	Pôle	Classification	Rappel de l'objectif d'aménagement
ZACOM intermédiaire	Centre-ville d'Oulchy-le-Château	Zone prioritaire d'implantation des commerces de plus de 300 m ² + Possibilité d'implantation de toute surface commerciale	→ Conforter l'attractivité des commerces de centre-ville et le maintien du tissu commercial résiduel
ZACOM de proximité	Hartennes-et-Taux	Zone prioritaire d'implantation des commerces de proximité et de boutiques diversifiées + Possibilité d'implantation de toute surface commerciale	→ Redévelopper l'attractivité urbaine par la dynamisation d'un deuxième pôle commercial, pouvant remplir une fonction de proximité et diminuer l'évasion vers la zone commerciale de Soissons pour les achats journaliers (boulangerie, presse, épicerie de dépannage, vente de produits de la ferme, etc.).



Périmètre de la ZACOM intermédiaire à Oulchy-le-Château



Périmètre de la ZACOM de proximité à Hartennes-et-Taux

Sans restreindre certains types de commerces, le DAC formule des préconisations d'aménagements destinées à créer des aménagements cohérents et de qualité pour faciliter le fonctionnement urbain et l'implantation commerciale sur le territoire.

Préconisations pour les commerces de moins de 300 m² de surface de vente

- Faciliter l'accès aux différents types de commerces : utilisation des modes doux, proximité des points de desserte des transports en commun, accès piétons, aménagements urbains qualitatifs et attractifs.
- Renforcer les centralités commerciales en améliorant la qualité et l'accessibilité des cheminements piétons entre les différents espaces du centre-ville (ex : entre la place de la mairie et la Communauté de Communes à Oulchy-le-Château, ou entre la mairie et le nord de la Grande Rue à Hartennes-et-Taux).
- Les bennes à ordures ne devront être ni visibles, ni accessibles au public.
- Reconvertir ou mettre en valeur les locaux vacants pour préserver l'ambiance commerciale du site.
- Exonérer de stationnement les petits commerces.

Préconisations pour les commerces de plus de 300 m² de surface de vente

- Permettre un parcours marchand cohérent : faciliter les cheminements piétons avec les autres commerces du centre-ville et les points de desserte en transport en commun, adaptation aux modes doux (ex : parkings à vélo, liaison aux pistes cyclables existantes, etc).
- Recherche d'une mutualisation des accès et des stationnements avec les infrastructures et commerces déjà existants.
- Les documents d'urbanisme prendront en compte les orientations d'aménagement suivantes :
 - Une intégration urbaine sera recherchée : bâtiments à l'alignement ou avec recul similaire à l'existant, enseignes espacées de moins de 30 mètres, gabarits, hauteurs et traitement architectural s'appuyant sur le tissu urbain environnant ;
 - Qualité des espaces publics et des enseignes ;
 - Participer à la mutualisation des voies et des stationnements entre enseignes ;
 - Stationnements vélos à proximité des entrées ;
 - Un traitement paysager complet des parcelles utilisées devra être mis en œuvre, intégrant des espaces verts en cohérence avec les cheminements piétons internes et externes à la parcelle, pour la création d'un espace harmonieux.

Préconisations pour l'ensemble des commerces

- Assurer une implantation continue des commerces grâce à un espacement limité des boutiques, afin de garantir la co-visibilité des différentes enseignes.
- Les bâtiments commerciaux devront répondre aux exigences énergétiques les plus récentes en cours et bénéficieront d'un traitement qualitatif sur l'ensemble des façades, y compris les arrières : non visibilité des espaces techniques, des appareils générateurs d'énergie et des accès livraisons.

Parmi les mesures d'accompagnement proposées :

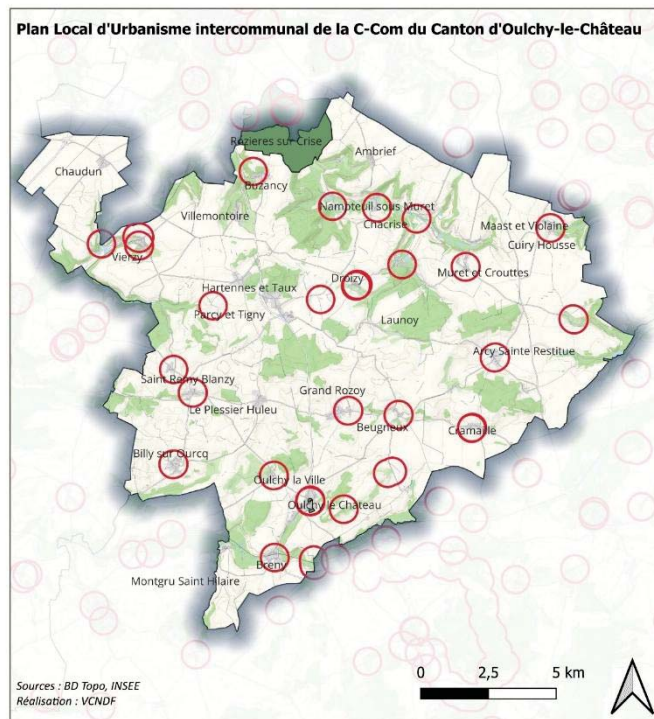
- L'interdiction de changement de destination sur les linéaires commerciaux stratégiques que le PLU déterminera. (L-123-1-7 bis du CU).
- Communiquer sur les initiatives commerçantes : recours au T.I.C. pour les commerces de proximité, tournées, marchés, vente à la ferme, etc.

3.5 LE TOURISME

A. Un potentiel touristique lié au tourisme nature, patrimonial et de mémoire

Le potentiel touristique du territoire est globalement lié :

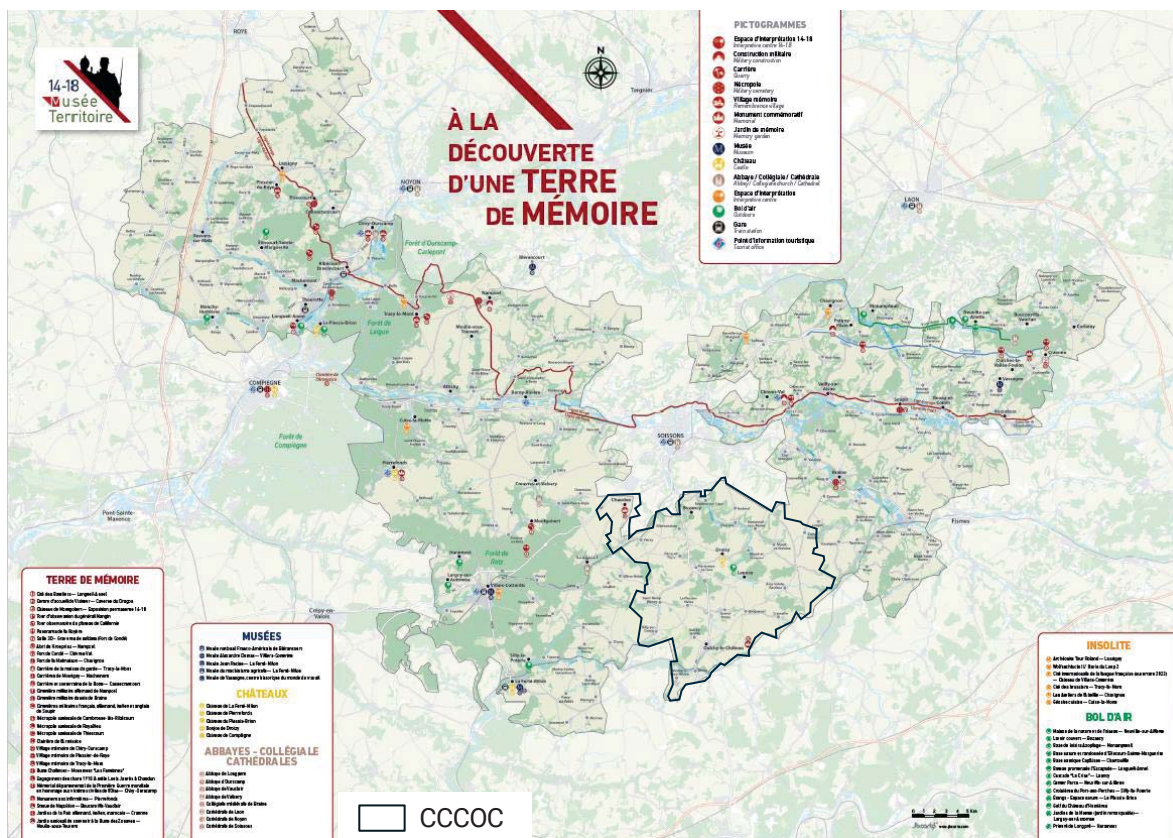
- **au tourisme nature**, notamment sur les vallées de la Crise et de l'Ourcq,
- **à son patrimoine bâti** : de nombreux monuments historiques sont présents sur l'ensemble du territoire dont l'église Notre Dame d'Oulchy-le-Château avec un clocher roman à 3 étages. On peut également citer le village de Chacrise, village typique de l'architecture à pas-de-moineaux.
- **au tourisme de mémoire**. Le territoire fait d'ailleurs partie du Musée Territoire 14-18 qui vise la mise en réseau des sites liés à l'histoire de la Grande Guerre et la mise en œuvre d'actions de communication et d'animation sur le territoire des 7 intercommunalités de l'Aisne et de l'Oise concernées.



■ Périmètre de protection des monuments historiques
■ Site inscrit

VERDI Design de territoires

Les monuments historiques sur le territoire de la CCCOC



Le territoire du Musée de territoire 14-18

La carte touristique de l'agence Aisne tourisme qui recense les principaux lieux d'intérêt touristique du département en identifie 2 sur le territoire : « Les Fantômes de Paul Landowski » et le donjon de Droizy (site privé).

Situés sur le site de la Butte de Chalmont, « Les Fantômes » sont des géants de granit, sculptés en 1935 par Paul Landowski. Ils surplombent la plaine qui fut le théâtre de la seconde bataille de la Marne. En 2011, la CCCOC a réalisé des travaux d'aménagement afin de mettre en valeur le site : la route traversant le site a été entièrement pavée, un parking a été créé et les plantations et pelouse ont été remplacées. **Ce mémorial de la seconde bataille de la Marne (la butte Chalmont à Oulchy le château) vient d'être classé au patrimoine de l'UNESCO le 20 septembre 2023.**

L'étude réalisée par l'Atelier Traverse entre 2017 et 2021, laquelle visait à motiver ce classement et à définir son périmètre de protection rappelle que le site présente un triple intérêt :

- Un intérêt historique : la seconde bataille de la Marne s'est déroulée sur un immense territoire compris entre Château-Thierry, Reims et Soissons. Le choix de la butte Chalmont, pour commémorer le lieu décisif de cette bataille a été fait par le Maréchal Foch. Il est justifié par l'importance stratégique des combats dans ce secteur et par le rôle de promontoire joué par la butte Chalmont, qui constituait un parfait observatoire sur des paysages sur lesquels eurent lieu des combats acharnés.
- Un intérêt artistique : au-delà de son rôle stratégique lors de la Grande Guerre, la butte Chalmont se caractérise désormais dans la mémoire collective par son monument commémoratif œuvre de Paul Landowski, sculpteur mondialement connu qui a réalisé ici l'une de ses œuvres majeures.
- Un intérêt symbolique : les paysages ruraux que donnent à voir le monument des fantômes de la butte Chalmont sont le complément indissociable de l'œuvre de Paul Landowski.



Photos des « Fantômes de Paul Landowski » depuis la butte de Chalmont, source : Etude de l'atelier Traverse, 2017-2021

L'étude note par ailleurs que la mise en valeur touristique du site est encore modeste. Aucun GR ne passe à proximité du site, mais un circuit de petite randonnée a été mis en place avec l'aide des fonds européens. Une boucle de 15 km passe par Oulchy-le-château, Armentières, Nanteuil-Notre-Dame et la butte Chalmont. Aucun panneau touristique n'assure la mise en valeur du patrimoine. Le monument national de la seconde bataille de la Marne est fléché depuis Oulchy, Beugneux et Fère-en-Tardenois. Deux panneaux gravés en pierre à l'entrée du site retracent de façon succincte les unités ayant participé à la bataille. Aucun panneau touristique ne met en valeur le patrimoine local. Par contre, des panneaux d'information et un mobilier (bancs, tables) de style rustique, ont été mis en place par le département sur le circuit de randonnée.

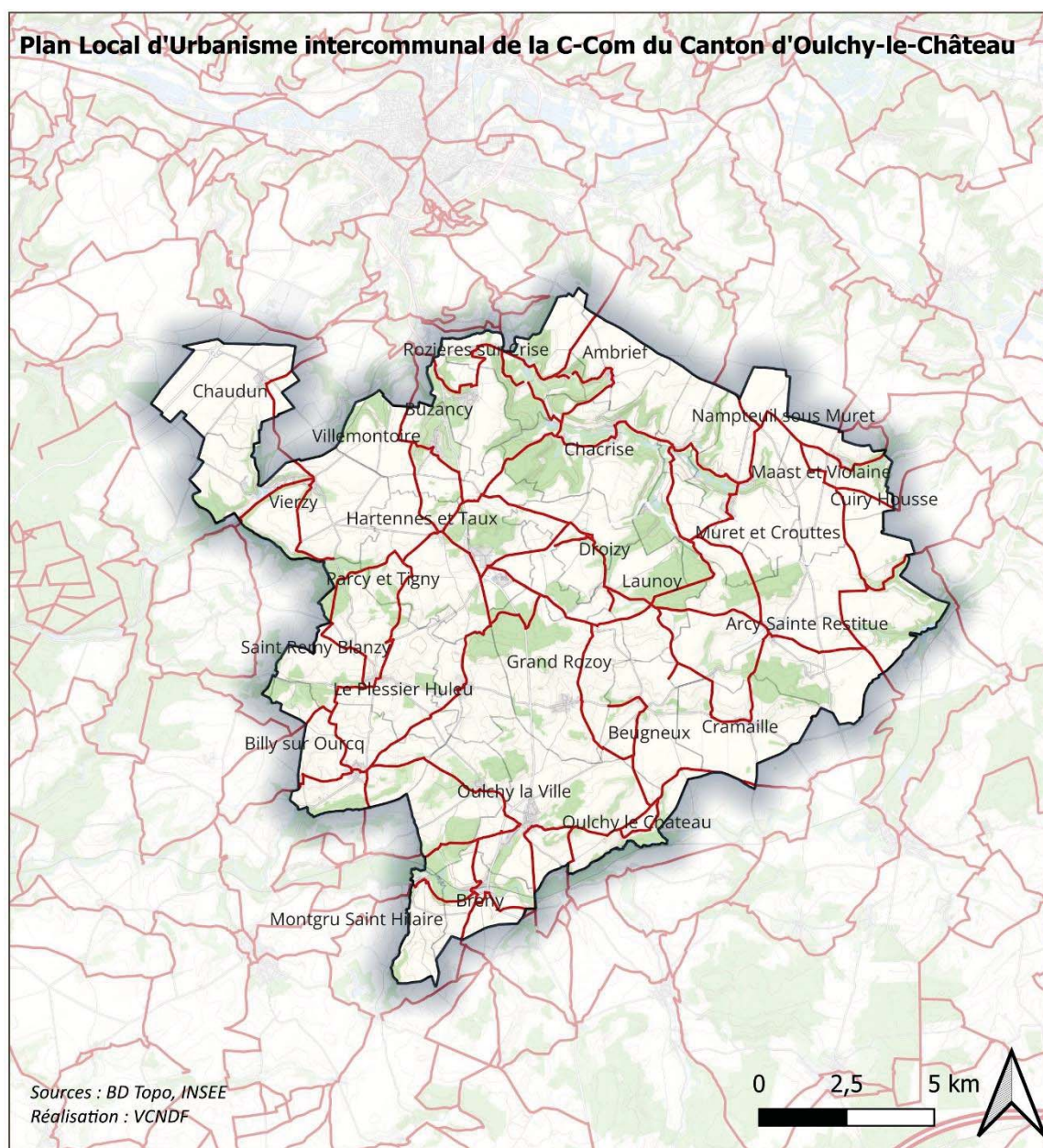
Concernant les itinéraires de randonnées pédestres ou cyclables sur le territoire, précisons qu'aucune Véloroute ne traverse le territoire. Aucune véloroute n'est par ailleurs planifiée sur le territoire dans le dernier Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes (SR3V) approuvé en janvier 2020 par la région Hauts-de-France.

De même aucun GR ne traverse le territoire qui est cependant concerné par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Aisne. De nombreux tracés sont répertoriés sur le territoire comme l'illustre la carte ci-après. Le PDIPR recense en effet les chemins de randonnée dans le but de les préserver et de les valoriser. Après délibération de la commune propriétaire, un chemin inscrit au PDIPR doit rester accessible aux randonneurs, il ne peut être vendu ni transformé.

En dépit de ces itinéraires, notons que peu de promenades sont recensés sur les sites internet dédiés à la randonnée pédestre (« La rando dans l'Aisne » ou IGNrando) : deux sont à signaler, ils ont également été cités dans cadre des entretiens auprès des communes : « Les deux sources » de la Crise » et « Du marais aux côteaux » à Nanteuil-sous-Muret.

D'autres communes ont également notifié l'existence de chemins de promenade régulièrement utilisés à Beugneux, Breny, Chaudun (le chemin de la forge), Maast-et-Violaine (chemin des écoliers), Muret-et-Crouettes (sentier d'arts qui traverse la commune avec des sculptures sur le parcours), Oulchy-le-Château (circuit de la butte de Chalmont), Saint-Rémy-Blanzy (chemin dit du bout de la ville) et enfin Vierzy avec le circuit des 3 châteaux.

Ces itinéraires pourraient donc être davantage valorisés via une communication renforcée à destination des touristes.



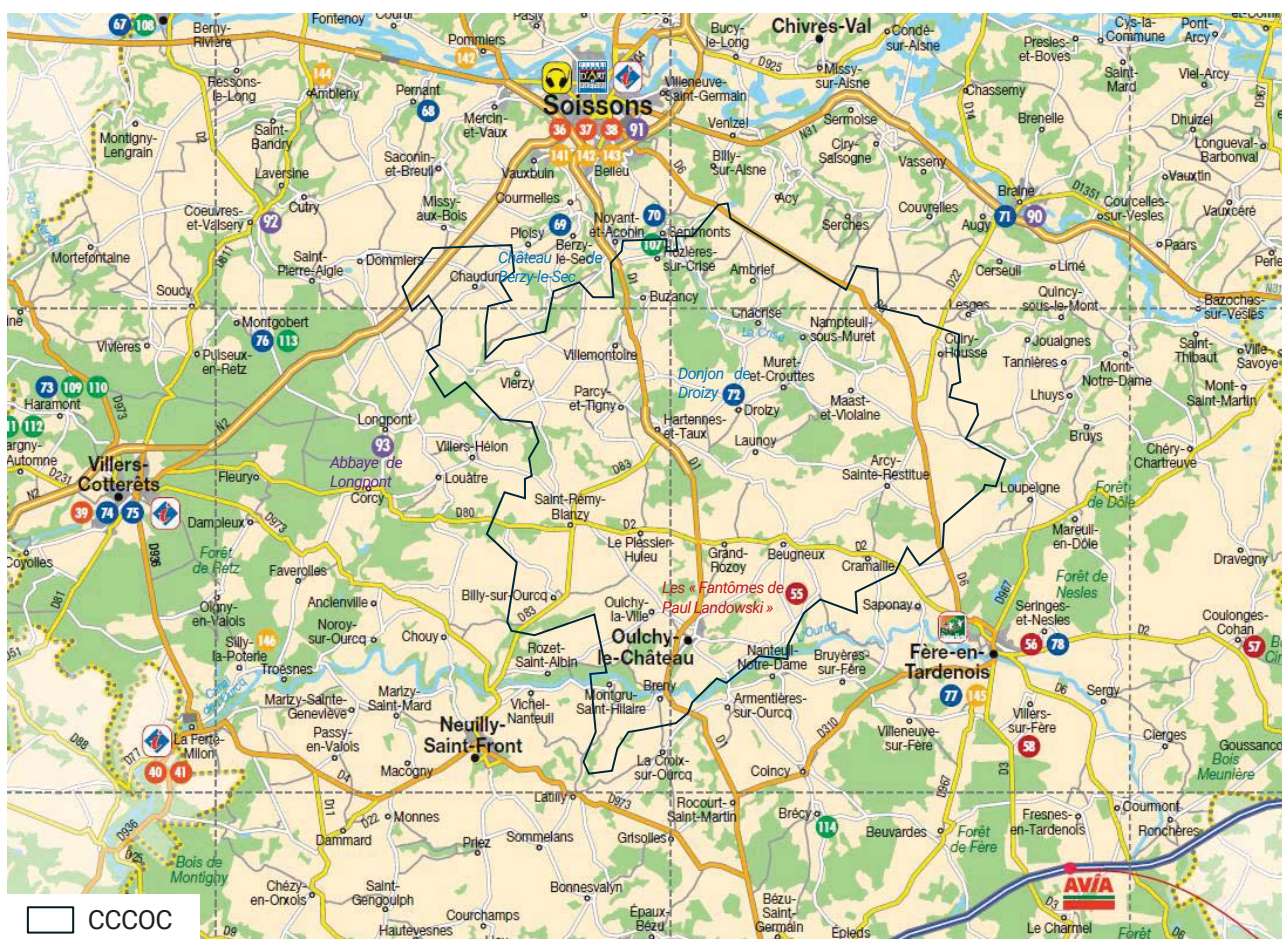
— Sentiers du PDIPR de l'Aisne

VERDI Designer de territoires

B. Un potentiel à mettre en synergie avec les territoires voisins

La carte touristique de l'agence Aisne tourisme recense d'autres lieux d'intérêt à proximité du territoire tels que le Donjon de Septmont et son parc, le château de Berzy-le-Sec au nord du territoire ou l'abbaye de Longpont à l'ouest. Le territoire bénéficie également de son positionnement à l'interface de plusieurs pôles voisins qui sont des villes historiques et touristique : Soissons, Château-Thierry, Villers-Cotterêts. Cette dernière voit d'ailleurs son potentiel touristique renforcé avec **l'ouverture de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts en octobre 2023**.

Dans cette perspective de synergie, le contrat de rayonnement touristique signé entre la Région et le PETR du Soissonnais et du Valois pour la période 2019-2021 **prévoit la création d'un Office de tourisme unique à l'échelle de la destination**.



Extrait de la carte Aisne Tourisme édition 2017

C. De faibles capacités d'accueil touristique

Le territoire n'accueille ni hôtel ni camping mais recense quelques hébergements touristiques comme l'indique le tableau suivant :

NOM	ADRESSE	CAPACITE	DESCRIPTION
LA FERME DE LA BERQUE	6 rue du Pontceau NAMPTEUIL-SOUS-MURET	8 chambres 32 personnes	Gîte d'étape
Le Clin d'oeil de la vallée	2 rue de Chacrise AMBRIEF	3 chambres 6 personnes	Gîte à la ferme
Chez Valérie	7 rue de Fay Villeblain 02200 CHACRISE	1 chambre 6 personnes	Maison d'hôte
JUMBO HOUSES	3 rue Cuiry 02130 BRANGES	10 chambres 25 personnes	Corps de ferme + Villa avec piscine
SOIREES PRIVEES	5 rue du Château 02130 BRANGES	4 chambres 23 personnes	Salle de réception avec logement
Chez Nicolas	14 rue de la Tuilerie CRAMAILLE	5 chambres 8 personnes	Maison de campagne
Chez Arnaud	7 rue wache 02210 MAAST ET VIOLAINE	6 chambres 15 personnes	Maison de campagne
	1 rue Saint Ceneric	4 chambres	Maison de campagne

Chez Mike	02210 LAUNOY	10 personnes	
Chez Jean	6 bis rue des Aulnaies 02200 CHACRISE		Maison de campagne
Chez Alaedine	1 chemin de la herse 02210 SAINT REMY BLANZY	4 chambres 14 personnes	Corps de ferme
Gîte de Parcy Tigny	1 place de la mairie 02210 PARCY TIGNY	5 chambres 11 personnes	Gîte communal
Les Pommerieux	1 Chemin De Rosiere 02200 Buzancy	4 chambres 8 personnes	Salle de réception avec logement
Chez Emilie	BUZANCY	8 chambres 15 personnes	Maison de campagne
Les moineaux	1 chemin de Villemontoire 02200 - BUZANCY	4 chambres 8 personnes	Gîte
Les gîtes de Virginie	1 rue de la mairie 02200 BUZANCY	3 chambres 4 personnes	Gîte
Chez Marianne	BUZANCY	3 chambres 6 personnes	Gîte

A Nampteuil-sous-Muret, le gîte d'étape d'une capacité de 8 chambres (32 personnes) attire des classes de découverte, des associations de randonneurs, des entreprises dans le cadre de séminaires, des réunions de famille, etc. Un sentier pédagogique a été créé en 1997 à proximité de ce gîte. Sur les bords de ce sentier, est exposée une trentaine d'œuvres qui attirent des habitants locaux, des scolaires et des curieux.

La capacité d'accueil en hébergement pour le territoire reste donc limitée. Ces gîtes restent des activités complémentaires à une activité permettant d'entretenir le patrimoine local.

3.6 LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES DES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

A. *Le Schéma de Cohérence Territoriale de la CCCOC*

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château a été approuvé le 17 décembre 2014.

Le premier axe de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est de **favoriser le développement économique du territoire**. Il se décline en deux grands objectifs :

- **Objectif 1 : Appuyer les logiques de développement économique sur les ressources et savoir-faire locaux**
Il s'agit de :
 - **Maintenir les activités agricoles en :**
 - Préconisant des niveaux de densité urbaine et des objectifs de renouvellement urbain sur les bourgs et villages, afin de préserver l'outil de travail des agriculteurs.
 - Préservant des espaces agricoles fonctionnels (proximité entre les bâtiments d'exploitation et les zones cultivées, maintien des circulations et accès vers les sièges d'exploitations).
 - Favorisant la diversification de l'activité agricole à l'instar de la mise en œuvre d'hébergements touristiques ou l'orientation vers des cultures maraîchères favorisant les circuits courts, en priorité près des bourgs.
 - Encourageant le développement et l'optimisation des filières de formation liées à l'activité agricole.
 - **Accompagner la diversification du secteur industriel**
L'objectif est de permettre le maintien des sites et des emplois existants en répondant aux besoins divers de ces entreprises, notamment en termes d'extensions.

→ **Développer un tourisme durable en lien avec les atouts patrimoniaux du territoire**

Le PADD rappelle que « l'activité touristique, malgré la présence d'un fort patrimoine naturel, n'est pas un élément important du paysage économique, les capacités d'hébergement étant relativement restreintes, l'offre peut donc encore largement se développer. En effet, l'ensemble du patrimoine, dont le patrimoine secondaire comme les fermes, les lavoirs, l'habitat, est une véritable richesse que le territoire doit promouvoir davantage. Parallèlement, l'offre touristique de la CCCOC n'est pas isolée, elle est à mettre en relation avec celle d'autres communes en dehors du périmètre du SCOT ».

Aussi, plusieurs orientations sont définies pour dynamiser le développement touristique :

- Créer des synergies entre les acteurs de ce secteur économique et les territoires voisins (CC Villers-Cotterêts-Forêt-de-Retz, Silly-la-Poterie...) dans le cadre d'une mise en réseau des atouts touristiques et en trouvant des liens identitaires.
- Encourager les chambres d'hôtes et les gîtes comme un moyen de préserver et valoriser le patrimoine bâti et architectural, donc l'identité du territoire.
- Protéger le patrimoine rural et vernaculaire comme support d'un développement touristique (lavoirs, murets, croix, ponts, puits....) qui pourrait être valorisé dans le cadre d'un parcours ou circuits de randonnées.
- S'appuyer sur les savoir-faire locaux pour faire connaître le territoire (visites de ferme pédagogique ou d'entreprises).
- Définir une identité (label) touristique à l'échelle du Pays du Soissonnais ?

• **Objectif 2 : Renforcer les zones d'activités existantes**

La présence de zones d'activités sur les pôles de Hartennes-et-Taux (une centaine d'emplois environs) et d'Oulchy-le-Château, drainent et maintiennent sur place une part de la population active du canton et attirent également quotidiennement quelques actifs des territoires voisins. Leurs localisations sur la RD1, axe structurant de l'armature territoriale du SCoT en font des espaces d'accueil stratégiques entre l'A4 et la RN2 afin de bénéficier de son effet « vitrine ».

Aussi, les orientations retenues pour conforter le développement des zones d'activités existantes étaient les suivantes :

- Faire de la mise à niveau en termes d'équipements (haut débit, électricité....) une des conditions indispensables d'attractivité des zones d'activités ;
- Chercher la complémentarité entre les différents secteurs à vocation économique du territoire et à l'extérieur (ZA du Plateau projetée sur Soissons)
- S'appuyer sur les partenaires locaux du développement économique (CCI de l'Aisne, Agence de Développement de l'Aisne, chambre des métiers) ;
- Phaser le développement au regard des enjeux du canton et suivant le meilleur ratio entre le nombre d'emplois créé et le nombre d'hectares consommés.

Selon, le PADD, des capacités d'extension de superficie suffisante pour répondre aux attentes des entreprises dans les 10 ans à venir, devront être programmées afin d'anticiper le développement in situ ou à proximité de ces 2 pôles. En 2014, le projet programmatif donc une zone d'extension à long terme de 20 ha sur la ZA de Hartennes-et-Taux et une extension à court et moyen terme de 2,79 ha puis de 4,85 ha à long terme sur la ZA d'Oulchy-le-Château.

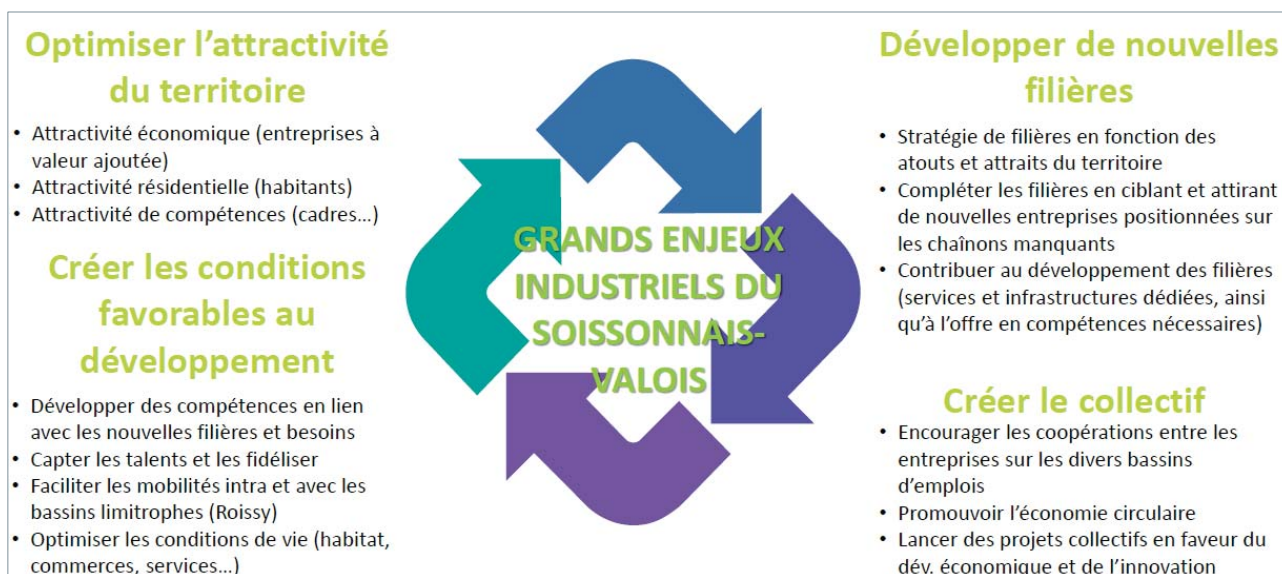
Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale d'Hartennes-et-Taux, une réflexion a été menée sur l'extension de la zone d'activité d'Hartennes-et-Taux en étudiant plusieurs variantes d'implantation, au sud-est de la RD1, au nord de l'échangeur de la RD1 ainsi qu'au nord et au sud de la zone existante. Une extension de 16 ha avait été retenue au sud de la zone existante dans le projet soumis à enquête publique avant d'être réduite à 1ha suite à l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) considérant les contraintes de la loi Climat et Résilience établissant l'obligation pour les communes de réduire drastiquement la consommation foncière (trajectoire « ZAN »).

B. Le futur SCOT du PETR et les actions menées à cette échelle

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois qui intègre la CCCOC a prescrit l'élaboration d'un SCOT tenant lieu de PCAET par délibération du 24 septembre 2021. Ses objectifs affichés en matière d'économie sont de :

- Construire un projet de territoire qui repose sur une économie attractive, compétitive, innovante et durable pour s'inscrire dans les stratégies régionales et nationales ;
- Développer l'offre de formation en lien avec les métiers et besoins du bassin d'emploi ;
- Aménager les parcs d'activités, notamment autour du développement économique, industriel, tertiaire et résidentiel.

Après avoir été déjà labellisé en 2022, le territoire du PETR a déposé sa candidature au **programme « Territoire d'Industrie » 2023-2027**. La feuille de route «Territoire d'Industrie Soissonnais-Valois», qui a été élaborée en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels (mission d'accompagnement réalisée par les cabinets Rouge Vif et CEIS et cofinancée par l'ANCT), énonce les grands enjeux pour appuyer le développement industriel du Soissonnais-Valois :



Le plan d'actions comprend par ailleurs les actions suivantes :

- Le développement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale ;
- Le développement d'une filière d'excellence dans les métiers des fluides ;
- Le développement d'une filière d'excellence dans le domaine des matériaux biosourcés orientés vers un écosystème de la construction de demain ;
- Le développement de solutions foncières et immobilières "clés-en-main" à destination des projets industriels endogènes et exogènes ;
- Une étude de report de fret marchandises sur l'Aisne en amont du Canal Seine Nord Europe ;
- La création d'une animation territoriale autour des chefs d'entreprises industrielles pour développer les synergies entre Groupes et TPE-PME
- La valorisation des métiers de l'industrie et développement d'une offre de formations à destination des jeunes publics et publics éloignés de l'emploi ou en reconversion professionnelle.

C. Les orientations économiques du SRADET

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET), a été approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 2020.

Dans ce document, l'ambition d'attractivité économique s'articule autour de 2 grands axes :

- **Soutenir les excellences régionales** en :
 - Favorisant la diversification des territoires en articulation avec les écosystèmes territoriaux ;
 - Confortant les pôles de recherche et d'innovation et développant leur accessibilité ;
 - Déployant l'économie circulaire ;
 - Soutenant le développement et la transformation des filières de l'habitat.
- **Affirmer un positionnement de hub logistique** en :
 - Augmentant la part du fluviale et du ferroviaire dans le transport de marchandises ;
 - Favorisant des formes de logistiques urbaines et de desserte du dernier km plus efficaces ;
 - Optimisant l'implantation des activités logistiques.

Le Règle générale 23 de la partie relative à l'offre commerciale et au développement économique vise les PLUi. Elle précise que « Les SCOT et les PLU/PLUI favorisent la mutabilité, la réversibilité, la modularité, et l'adaptabilité du foncier et du bâti à vocation économique et commerciale dans le cadre de nouvelles constructions, de réhabilitation ou de restructuration de zones existantes, tout en développant des formes urbaines qui contribuent à une gestion économe du foncier et à la mixité fonctionnelle ».

ATOUTS



- Deux zones d'activités principales positionnée le long de la RD1, axe vitrine du territoire.
- Un nombre d'emploi qui progresse (+15) dans un contexte où les EPCI voisins ainsi que le département enregistrent des évolutions négatives.
- Une proportion d'emplois qui reste importante dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction.
- Un taux de chômage en deçà des territoires de comparaison
- Une dynamique de création d'entreprises plus importante que sur les territoires de comparaison.

FAIBLESSES

- Un poids économique qui reste faible considérant la ruralité du territoire.
- Un environnement relativement concurrentiel au niveau des zones d'activités présentes sur les différents pôles voisins.
- Un tissu commercial très faible.
- De faibles capacités d'hébergements touristiques.

OPPORTUNITES



- Sans constituer de véritables zones d'activités, des secteurs regroupent plusieurs entreprises structurantes (à Chaudun, à Montgru-Saint-Hilaire ou encore à Breny)
- Une maîtrise foncière des terrains dans l'éventualité d'une extension de la zone d'activité d'Hartennes-et-Taux
- Des commerces qui pourraient se développer sur des emplacements stratégiques (Deux ZACOM identifiées à Oulchy-le-Château et Hartennes-les-Taux) et/ou en fonction de l'offre proposée (alternative à celle des pôles voisins : produits du terroir, vente à la ferme...).
- Un potentiel touristique qui se renforce avec le classement de la butte Chalmont au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Des itinéraires de randonnée à valoriser auprès des touristes
- La création d'un Office de tourisme unique à l'échelle du PETR

MENACES

- Un recul important de l'emploi agricole.
- L'absence de nouvelle offre foncière sur les zones d'activités

Chiffres clés



Un axe Nord / Sud structurant : la RD 1 avec plus de 5 000 véhicules par jour en moyenne

Un autre axe structurant qui effleure le territoire au nord : la RN2 qui accueille plus de 16 000 véhicules par jour en moyenne



Une desserte TER avec une halte à Vierzy

7 lignes interurbaines



2 communes desservies par le TAD : Rozières-sur-Crise et Chaudun



Un schéma directeur cyclable élaboré à l'échelle du PETR qui propose :

- Une liaison cyclable interne au territoire à l'horizon 2035 d'Oulchy-le-Château à Parcy-et-Tigny et une autre reliant Chaudun à Soissons
- La création de points d'intermodalité



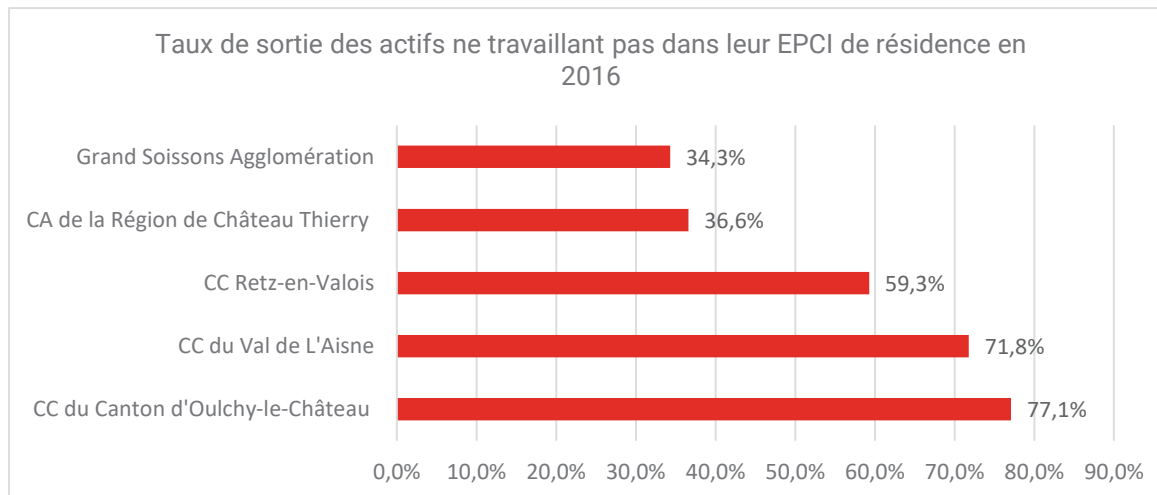
77,1% des actifs sortent de la CC pour se rendre sur leur lieu de travail

85,6% des actifs se déplacent en voiture

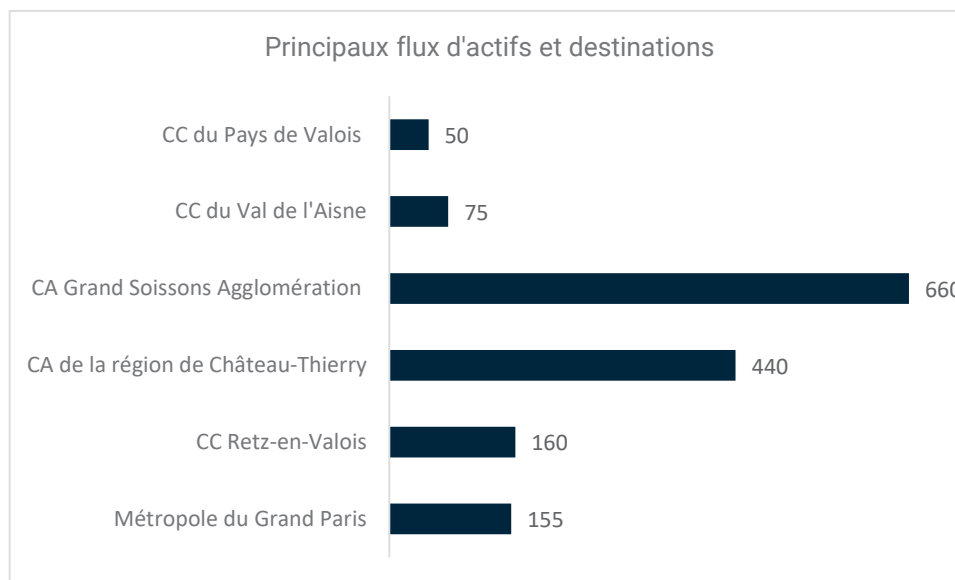
4.1 LES CARACTERISTIQUES DE LA MOBILITE

4.1.1 Une proportion importante d'actifs qui se rend sur les pôles voisins

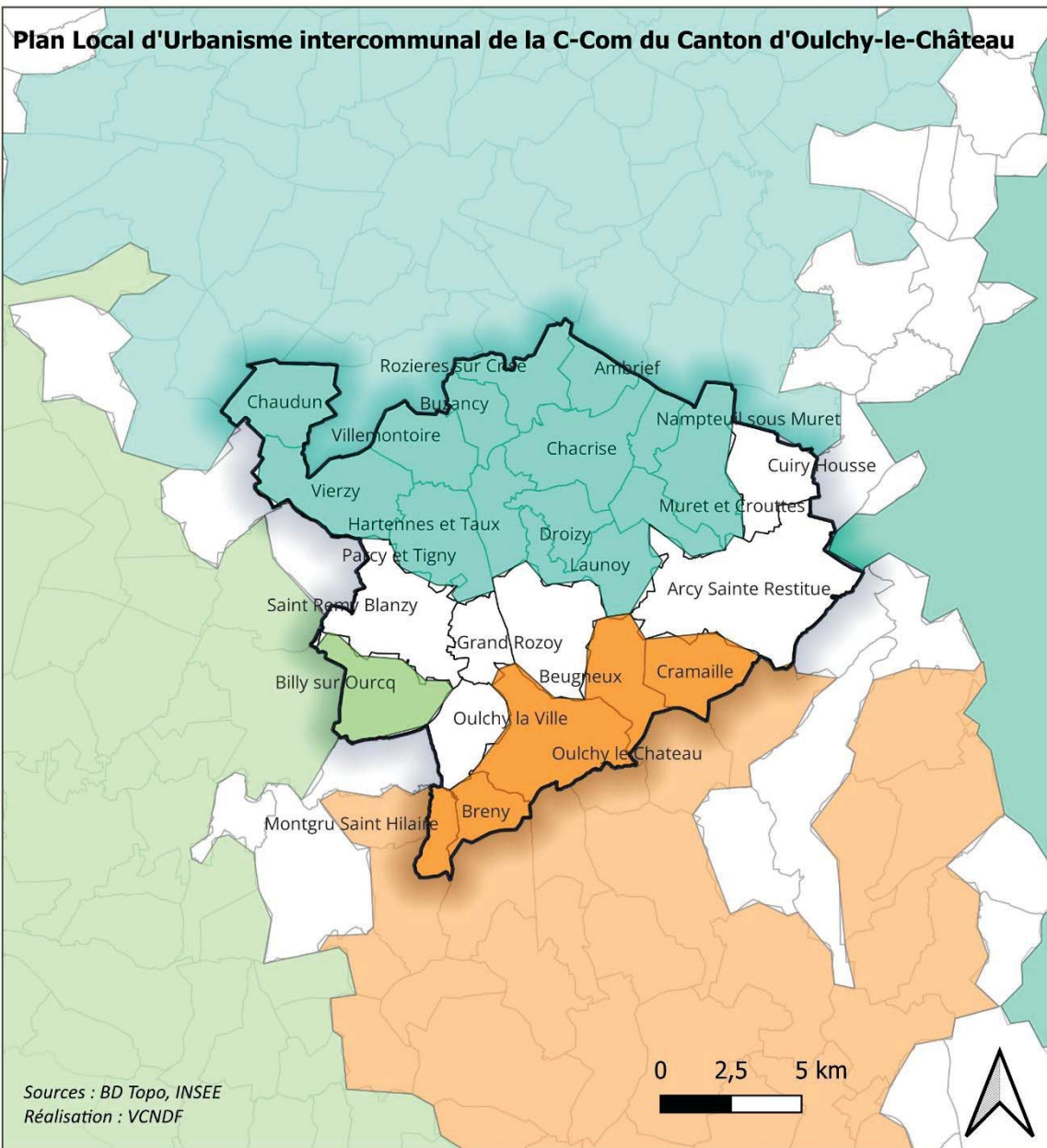
En 2016, selon l'INSEE, 77,1% des actifs sortent de la CC pour se rendre sur leur lieu de travail, c'est plus que sur les territoires de comparaison bien que la proportion soit proche de celle de la CC du Val de l'Aisne, territoire également rural, avec 71,8%. Cette situation confirme le caractère résidentiel du territoire plutôt émetteur que récepteur pour les navettes domicile-travail et son positionnement en interaction des différents pôles voisins.



La principale destination d'actifs vers l'extérieur du territoire concerne tout d'abord l'agglomération de Soissons puis la CC de la région de Château Thierry. 155 actifs font par ailleurs l'aller-retour chaque jour vers la métropole du Grand Paris à peine moins que pour la CC Retz-en-Valois (160 actifs) qui est pourtant beaucoup plus proche. L'accessibilité à la métropole du Grand Paris est notamment facilitée pour les communes situées à l'ouest et nord du territoire via la RN2.



La carte ci-dessous illustre « L'aire d'attraction d'une ville » qui se définit selon l'INSEE comme l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. L'influence des agglomérations du Grand Soissons et de la Région de Château Thierry est ainsi confirmée et concerne plus ou moins les communes selon leur positionnement. Les communes du sud connaissent logiquement davantage l'influence de la CA de la Région de Château Thierry, plus proche, et celle du Nord de l'agglomération du Grand Soissons, une influence qui concerne davantage de communes du territoire.



Aire de Paris

Aire de Château-Thierry-Aire d'emoins de 50 000 habitants

Aire de Soissons - Aire de 50 000 à 200 000 habitants

Aire de Reims - Aire de 200 000 à 700 000 habitants



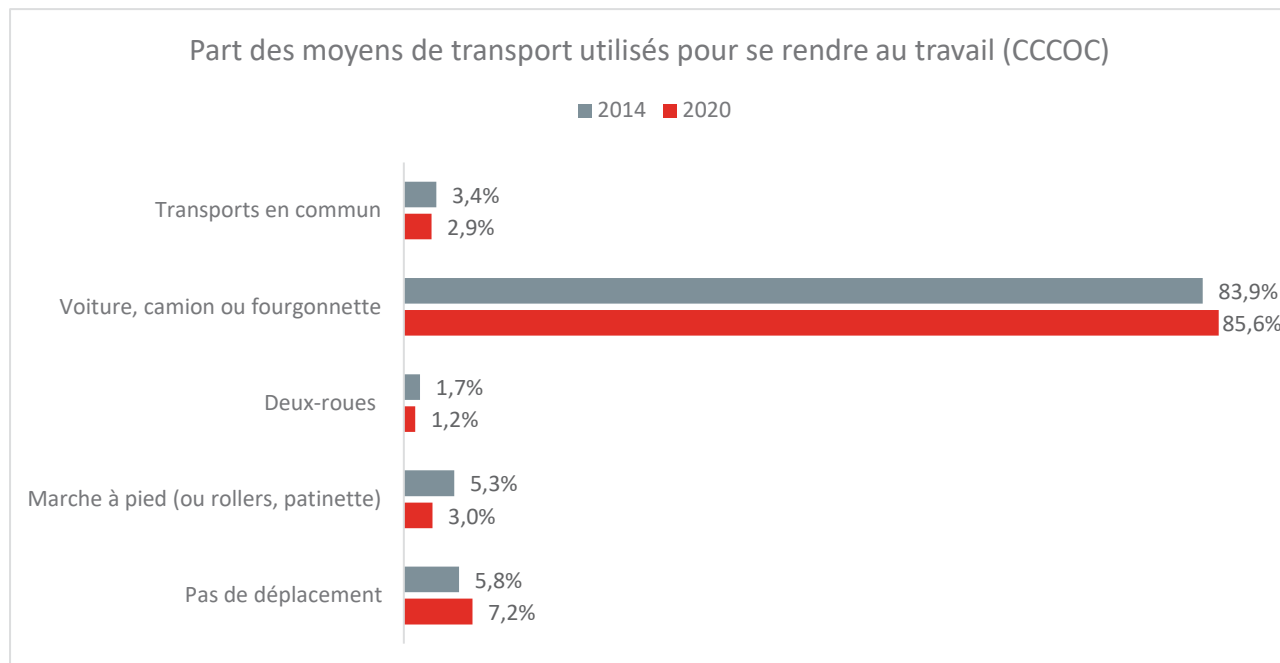
VERDI Designer de territoires

4.1.2 Des déplacements qui se font très majoritairement en voiture

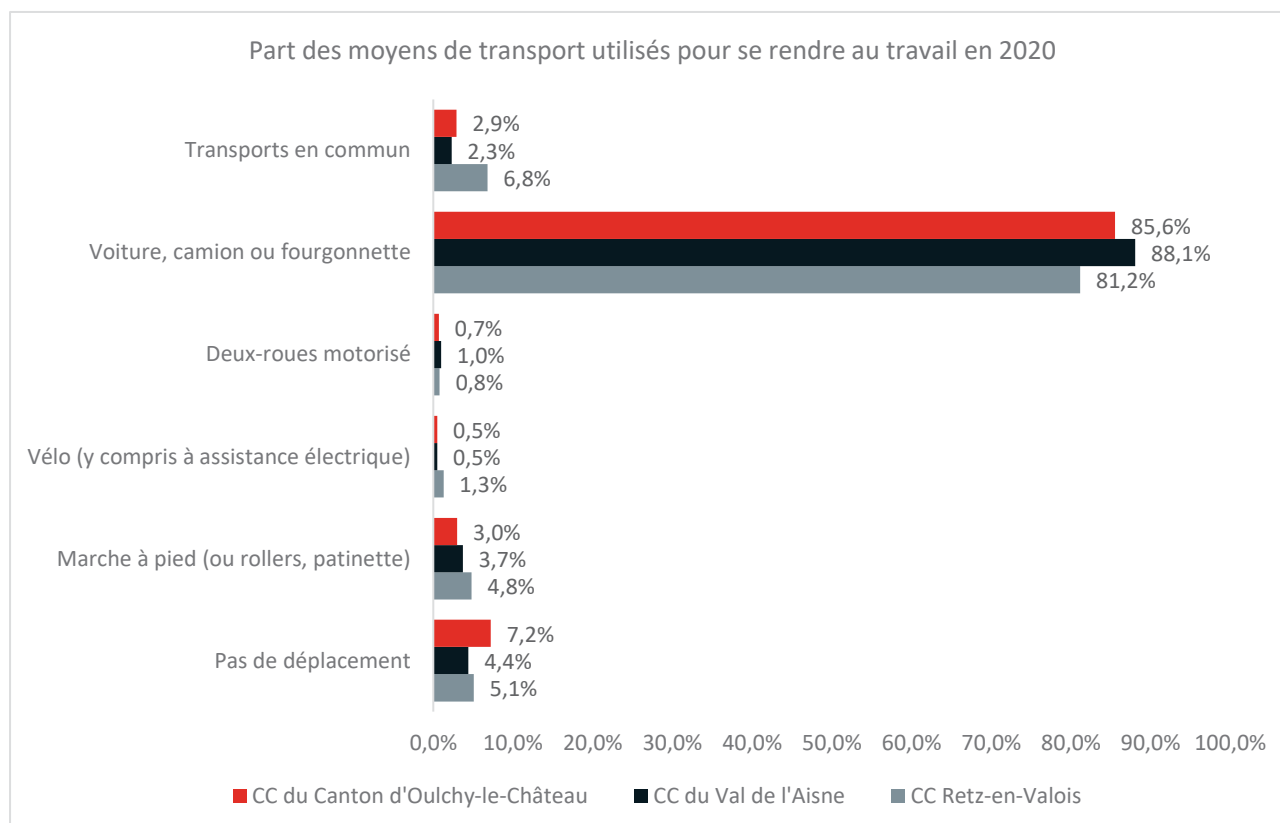
Les habitants de la CC du Canton d'Ouchy-le-Château utilisent majoritairement leur voiture pour se rendre au travail (85,6%), une part en progression puisqu'ils étaient 83,9% en 2014 selon l'INSEE.

A l'inverse, les transports en commun et la marche à pied ne représentent chacun qu'environ 3% des moyens de transport pour se rendre au travail en 2020 contre respectivement 5,3% et 3,4% en 2014.

Enfin, ceux qui n'effectuent pas de déplacement pour se rendre au travail représentent 7,2% des actifs, leur part est en hausse depuis 2014 sans doute en lien avec une hausse des télétravailleurs.

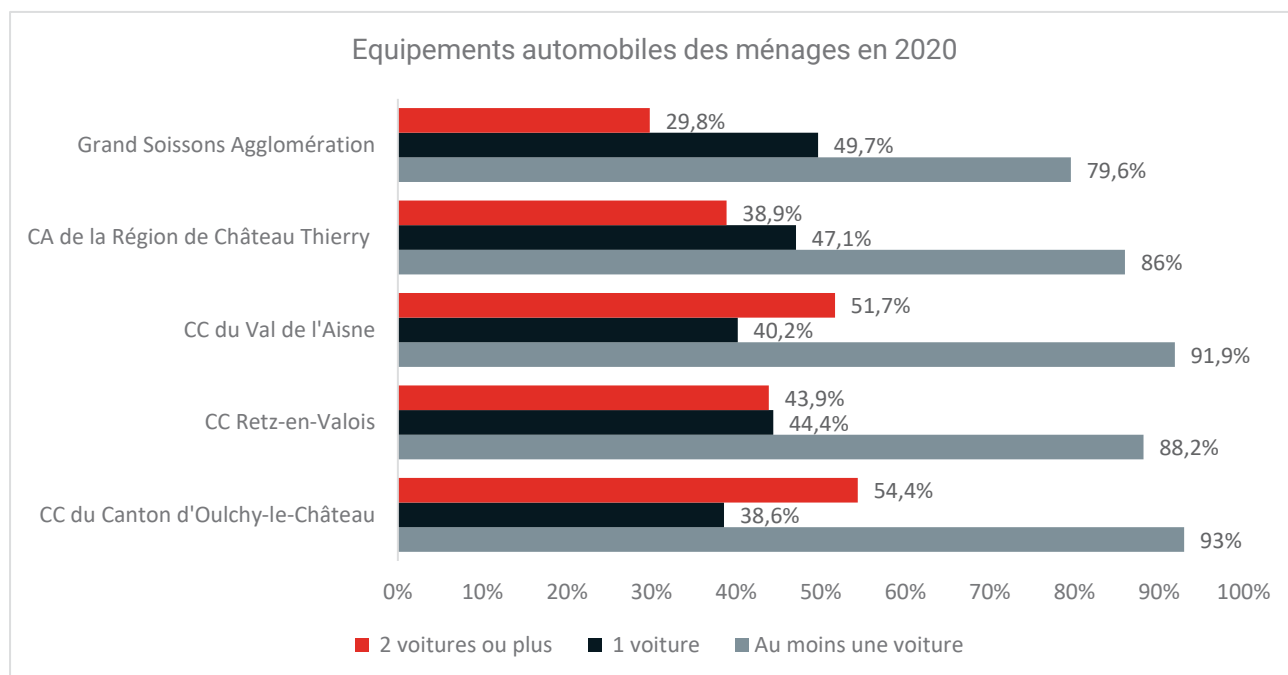


Sur les intercommunalités à dominante rurale, la part de l'utilisation de la voiture est également largement majoritaire dans le cadre des déplacements domicile travail. Elle est même proportionnellement plus importante sur la CC du Val de l'Aisne (88,1%) et plus faible sur la CC Retz-en-Valois (81,2%).

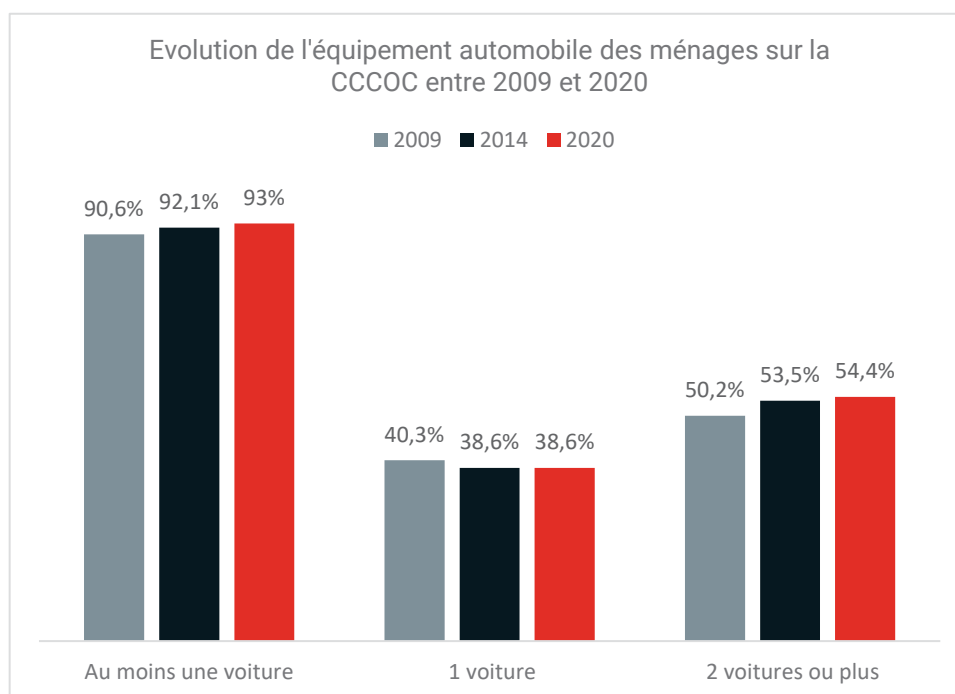


4.1.3 Une situation qui explique un niveau d'équipements automobiles particulièrement important

93% des ménages de la CCCOC possèdent au moins une voiture, plus que sur les intercommunalités voisines, la suivante est la CC du Val de l'Aisne avec 91,9% des ménages. De même, ils sont 54,4% à posséder 2 voitures ou plus, une proportion supérieure à celle des intercommunalités voisines.



Ce niveau d'équipements est en progression depuis 2009 comme l'illustre le graphique ci-dessous.



4.2 LA MOBILITE ROUTIERE

4.2.1 Les infrastructures : un réseau de départementales qui structure le territoire

Des routes départementales du réseau routier secondaire structurent le territoire :

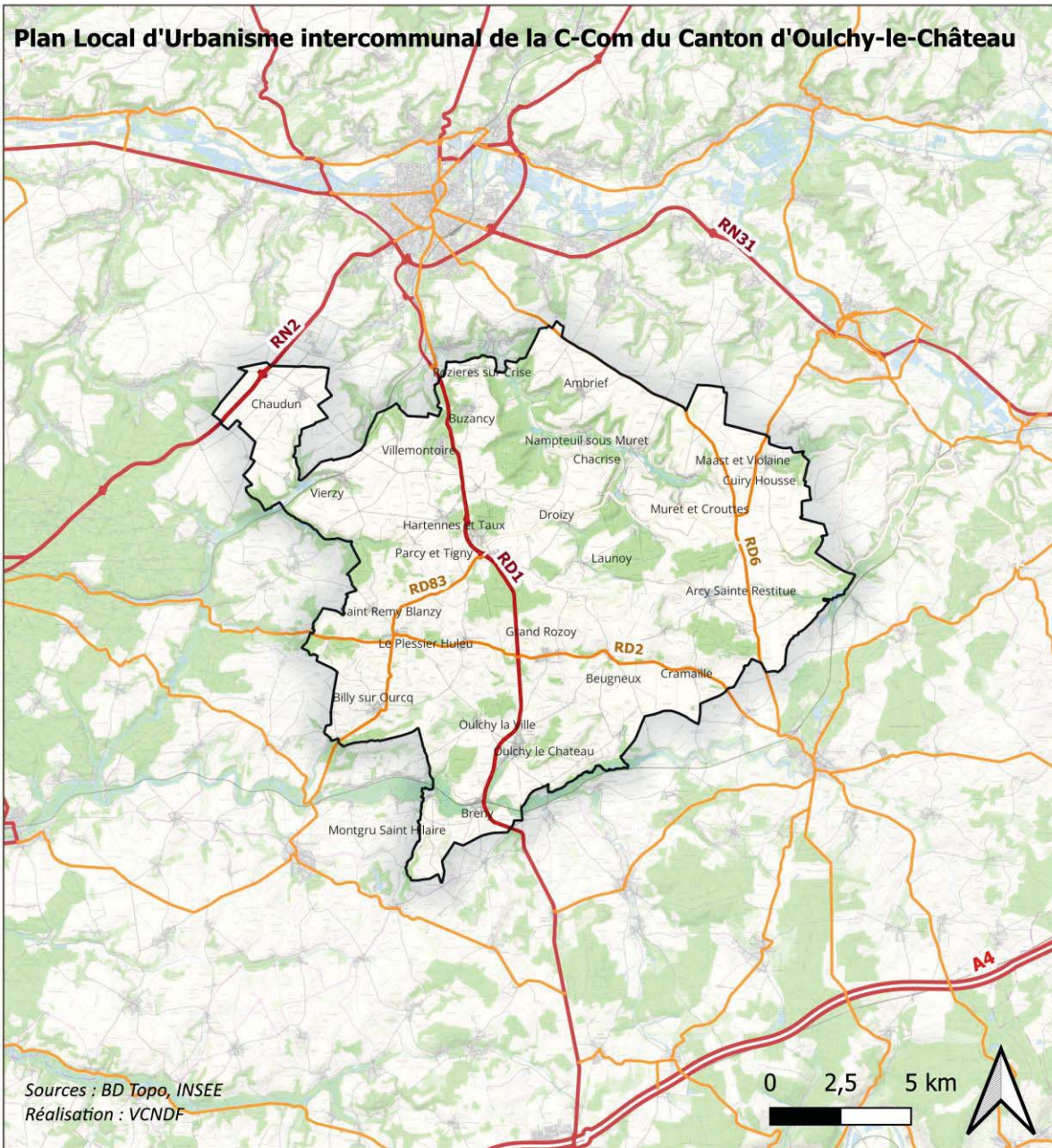
- **La principale est la RD1**, épine dorsale du département, elle relie la pointe Sud de l'Aisne à St Quentin via Château-Thierry (située à 20 km au Sud à environ 25 min depuis Hartennes-et-Taux), Soissons (à 20 km au Nord à environ 20 min depuis Hartennes-et-Taux). D'orientation Nord / Sud sur le territoire du SCOT, elle contourne le village d'Oulchy-le-Château par l'Ouest alors qu'elle le traversait autrefois. Elle dessert les communes de Buzancy, Villemontoire, Hartennes-et-Taux, Parcy-et-Tigny, Grand-Rozoy, Oulchy-le-Château et Breny.
- **La RD6 située à l'est du territoire** et desservant les communes d'Arcy-Ste-Restitue, Cuiiry-Housse, Maast-et-Violaine, Ambrief, Nampsteuil-sous-Muret et Rozières-sur-Crise. D'orientation Nord / Sud et quasiment parallèle à la RD1, la RD6 est classée comme infrastructure de seconde catégorie.
- **La RD2 traverse le territoire d'Ouest en Est.** Elle traverse ainsi les communes de St-Rémy-Blanzy, Le Plessier-Huleu, Grand-Rozoy, Beugneux et Cramaille.
- **La RD83** permet de desservir une grande partie du territoire de la communauté de communes d'Oulchy-le-Château en passant par les villages de Billy-sur-Ourcq, St-Rémy-Blanzy, Parcy-et-Tigny, Hartennes-et-Taux, Launoy, Droizy, Chacrise, Muret-et-Crouettes, Maast-et-Violaine et Arcy-Ste-Restitue.
- **Enfin, la RN2 ne fait que l'effleurer le territoire à hauteur de la commune de Chaudun.** Néanmoins sa proximité permet à la CCOC d'être rapidement accessible depuis cet axe qui assure la connexion vers la métropole du Grand Paris et Soissons.

4.2.2 Accidentologie

Sur la période de 2018 à 2022, 14 accidents corporels ont été recensés sur la Communauté de communes pour un bilan global de 3 tués, 10 blessés hospitalisés et 7 blessés légers.

Sur ces 14 accidents, 1 seul accident s'est produit en agglomération (chute de vélo : 1 blessé léger) et 5 se sont produits sur la RD1, dont les 2 accidents mortels (3 morts) en 2022 : 1 piéton la nuit et un accident multiple.

La sécurité des accès fait partie des points à réfléchir dans le cadre de la définition de projets d'aménagement.



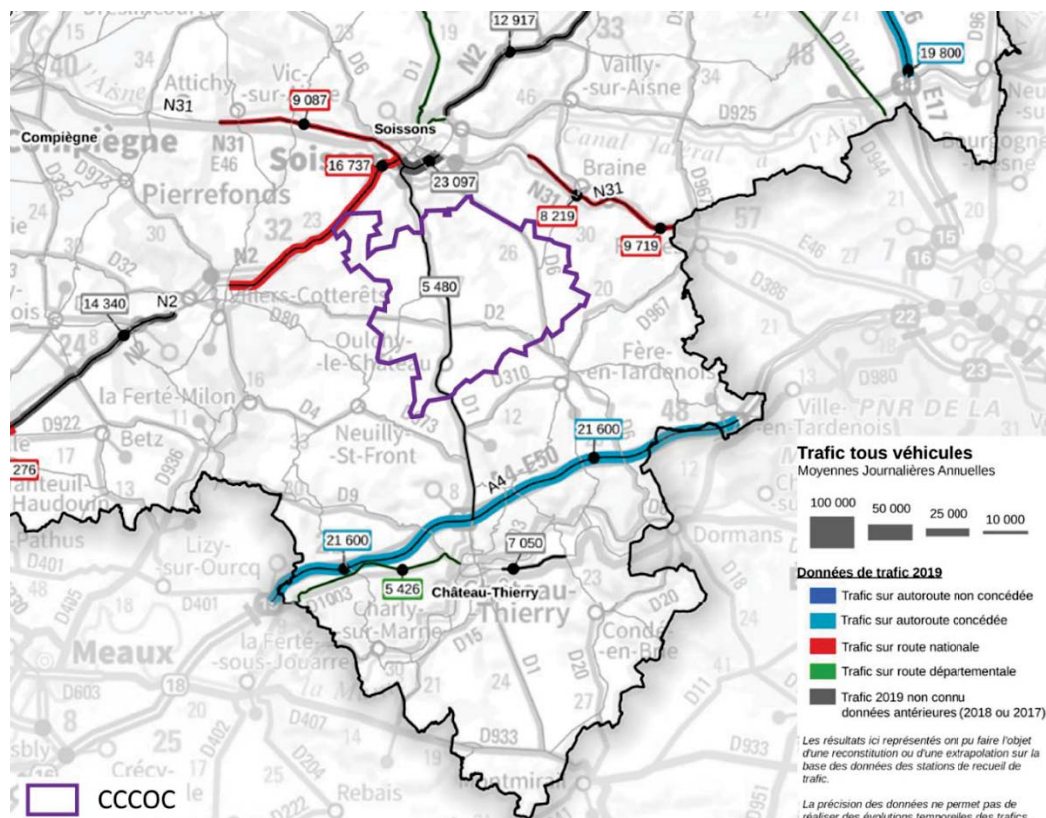
- Routes secondaires
- Routes primaires
- Autoroutes
- Limites EPCI

VERDI Designeur de territoires

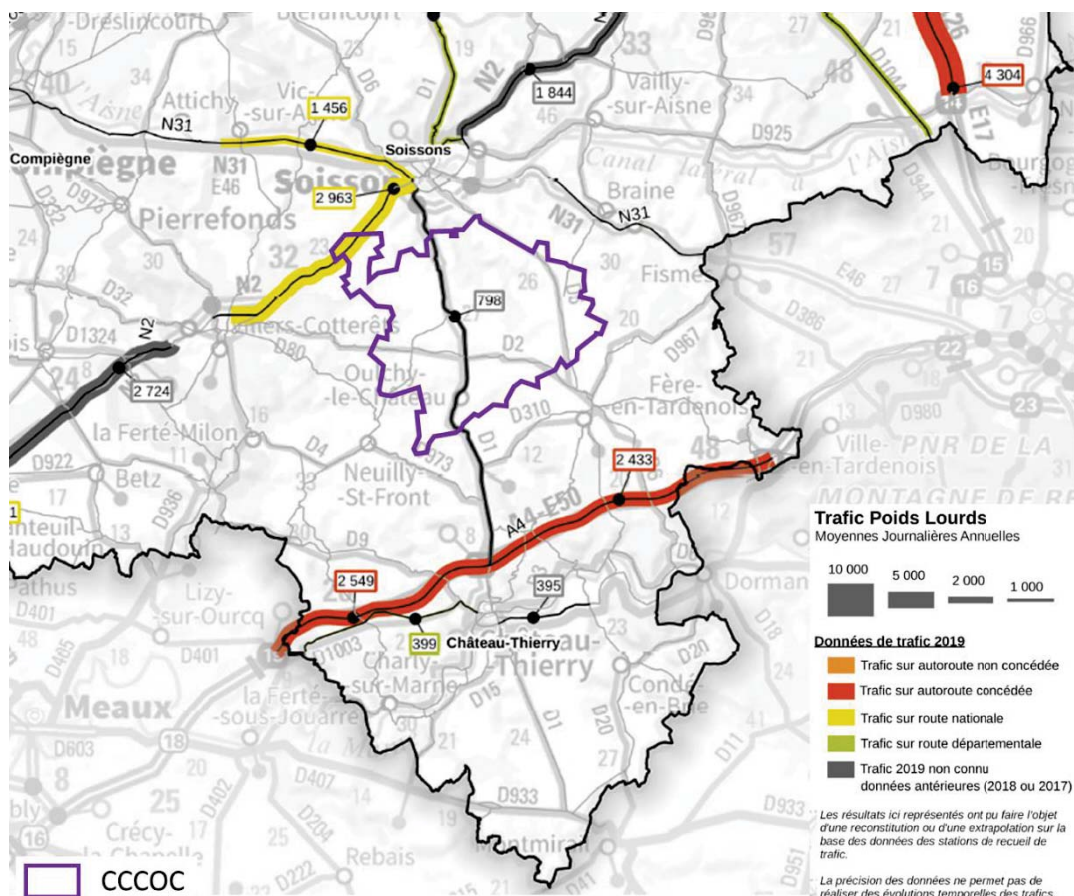
Maillage routier sur le territoire de la CCCOC

4.2.3 Un trafic routier fluide

Le territoire ne connaît pas de difficulté particulière quant au trafic, la circulation reste fluide. La RN2 au nord accueille le plus fort trafic avec plus de 16 000 véhicules jour suivie de la RD1 avec des moyennes journalières de 5 480 véhicules et 798 poids-lourds en 2019.



Extrait du recensement de la circulation tous véhicules sur l'année 2019, source : DREAL Hauts-de-France



Extrait du recensement de la circulation poids-lourds sur l'année 2019, source : DREAL Hauts-de-France

4.2.4 Le stationnement

Selon l'article L151-14 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Sont exclus de cet inventaire :

- le stationnement sur voirie, déjà mutualisé par essence ;
- les stationnements privés des particuliers et des entreprises.

Cet inventaire a été réalisé lors des entretiens menés dans chaque commune lors des travaux préparatoires à l'établissement du diagnostic. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des capacités identifiées par commune.

Commune	Localisation
Ambrief	Parking face à la mairie : 4 places
Arcy-Sainte-Restitue	P1 : Cimetière
	P2 : Devant l'église
	P3 : Devant la Mairie
Beugneux	P1 : Rue principale à côté de la ferme
	P2 : Devant la mairie
	P3 : A côté de la mairie
	P4 : A Wallé (sud de la commune)
Billy-sur-Ourcq	Parking du cimetière : 6 places
Breny	Place de l'église
Buzancy	Place du village et devant le tennis
Chacrise	Parking face à la mairie : 30 places
	Parking place Saint Jean : 8 places
Chaudun	P1 : Place Bernard Aubert
	P2 : Rue Lucien Liénart
	P3 : Rue Jean Jaurès
	P4 : Prochainement Rue Abbaye Notre Dame
	P5 : Place de l'église
Cramaille	Place à côté de la mairie
Cuiry-Housse	Stationnement non matérialisé en face de l'école Maternelle Montessori (1 rue de l'église)
Droizy	Place de la mairie : 5 places
	Place du centre : 10 places
Hartennes-et-Taux	Place de la Mairie
Launoy	Parking salle communale : 10 places
	Parking mairie : 3 places
Maast-et-Violaine	Abords de la mairie : 15 places
	Hameau de Violaines : 5 places
Muret-et-Crouettes	Sur la place du village
Nampteuil-sous-Muret	P1 : Parking de la Mairie
Oulchy-le-Château	P1 : Centre bourg
	P2 : Parking de la mairie
	P3 : Parking de l'école
	P4 : Parking du terrain de sports (route beugneux)
	P5 : Parking rue Poupelaine
	P6 : Aménagement de la rue du Dr Manichon avec stationnement pour ralentir la circulation

Parcy-et-Tigny	P1 : Parking Gr grand rue à côté du terrain de basket P2 : Parking devant la mairie
Le Plessier-Huleu	Place de la Mairie Près de la ferme de la Chènevière
Rozières-sur-Crise	Principalement place de la mairie Petit parking sur le hameau d'Ecuiry
Grand-Rozoy	P1 : 20 places P2 : 8 places P3 : 5 places P4 : 4 places P5 : 4 places
Saint-Remy-Blanzy	Place de la Fontaine Moise – 25 places (réduction du volume à termes avec l'aménagement en réflexion)
	Rue du Bout de la ville : 10 places
	Rue du Pavé : 6 places
Vierzy	P1 : Eglise P2 : Mairie P3 : Gare
Villemontoire	P1 : rue du Moulin à Vent P2 : Au cimetière (sud de la commune)

Il n'y a pas d'aire aménagée de covoiturage répertoriée sur le territoire (source : Région Hauts-de-France) mais un parking est utilisé à cet effet sur la commune de Breny (rue de la station).

Le territoire dispose de 2 bornes de recharge électrique à Oulchy-le-Château et de 2 bornes à Hartennes-et-Taux.

4.3 LES TRANSPORTS COLLECTIFS

4.3.1 Une desserte TER

La ligne TER 6 « Laon – Soissons – Crépy-en-Valois - Paris dessert le Nord du territoire. La gare de Vierzy est la seule halte ferroviaire du territoire sur cette ligne. Un petit parking-relai permet aux usagers de garer leurs véhicules afin de prendre le train. 5 trains par jour s'arrêtent en gare de Vierzy du lundi au samedi : 3 en direction de Crépy-en-Valois et 2 en direction de Laon.

Une autre ligne TER desservait le sud du territoire jusqu'en 2016 en empruntant la vallée de l'Ourcq. Il s'agit de la ligne Paris (Gare de l'Est) – Reims via La Ferté-Milon et Fismes. Cet axe ferroviaire est cependant fermé aux voyageurs depuis 2016. La gare d'Oulchy-Breny (sur le territoire de Breny) était la seule gare de cette ligne à desservir la CCOC.

Après la fermeture de la ligne aux voyageurs, une mobilisation des élus locaux et d'importants travaux sur l'infrastructure ont permis d'obtenir le maintien de la ligne pour les trains de marchandises. Elle dessert en effet plusieurs entreprises. Les travaux permettent d'assurer une pérennité de la ligne pour 15 ans mais ne permettront pas de faire circuler des trafics voyageurs, d'autres travaux sont nécessaires.

Une liaison par car est proposée par la Région Hauts-de-France en substitution de cette ligne avec un car le matin du lundi au vendredi et un car le soir du lundi au samedi.

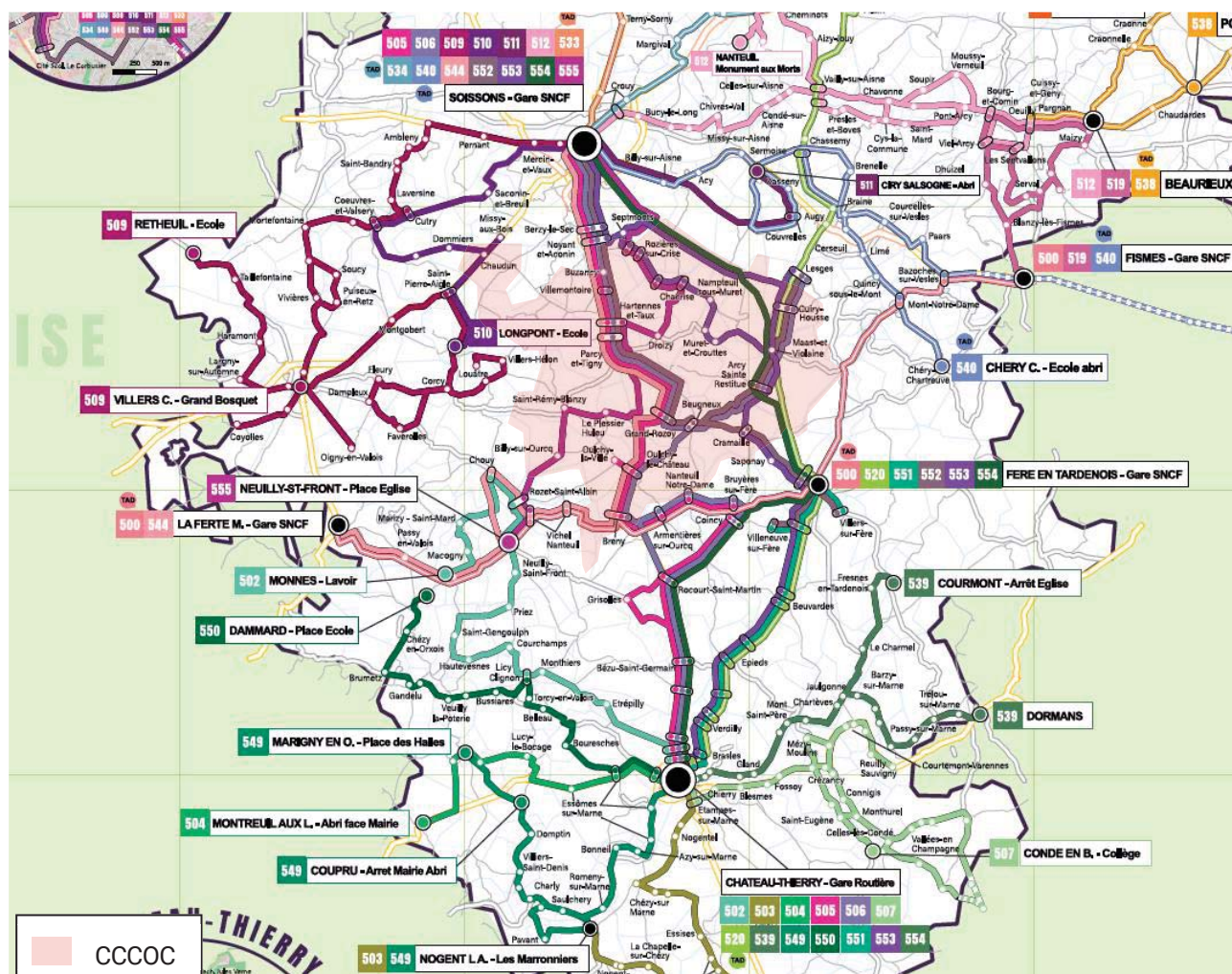
4.3.2 Des lignes interbaines et scolaires qui irriguent le territoire

A. Lignes interurbaines

7 lignes interurbaines desservent le territoire. Si elles proposent un maillage assez complet du territoire, la fréquence des lignes est globalement limitée à un aller-retour par jour tôt le matin et le soir aux alentours de 18h.

Lignes	Communes desservies au sein de la CCCOC
L500 LA FERTE MILON ↔ FERE EN TARDENOIS ↔ FISMES	Breny
L505 SOISSONS → CHÂTEAU THIERRY	Villemontoire, Hartennes-et-Taux, Grand-Rozoy, Oulchy-le-Château, Breny
L506 NEUILLY ST FRONT → CHÂTEAU THIERRY → GRAND ROZOY → SOISSONS	Grand-Rozoy, Oulchy-le-Château, Oulchy-la-Ville, Breny, Arcy-Sainte-Restitue et Cuiry-Housse
L544 LA FERTE MILON ↔ SOISSONS	Hartennes-et-Taux, Grand-Rozoy, Oulchy-le-Château, Breny
L552 VILLENEUVE SUR FERE → SOISSONS	Arcy-Sainte-Restitue, Cramaille, Cuiry-Housse
L554 CHÂTEAU THIERRY ↔ FERE EN TARDENOIS ↔ SOISSONS	Arcy-Sainte-Restitue
LR555 NEUILLY ST FRONT ↔ SOISSONS	Rozières-sur-Crise, Chacrise, Droizy, Hartennes-et-Taux, Le Plessier-Huleu, Saint-Rémy-Blanzy et Billy-sur-Ourcq

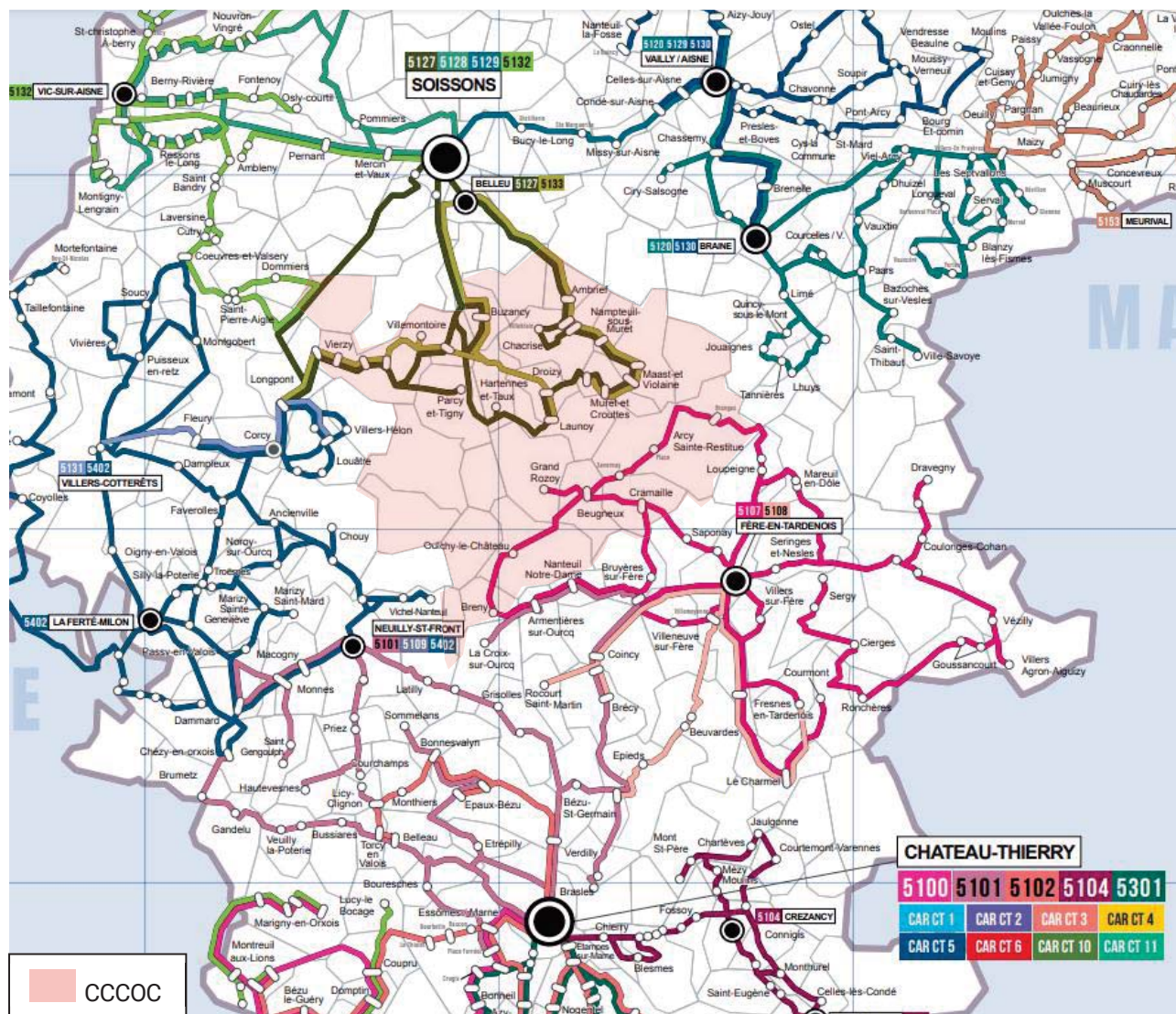
Tableau 1. Les lignes interurbaines présentes sur le territoire, source : <https://www.rta02.fr/nos-horaires>



Extrait du plan du réseau des lignes régulières, source : Régie régionale des transports de l'Aisne

B. Les lignes de transports scolaires

Les lignes 5101, 5107, 5127 et 5133 desservent la Communauté de communes. Le plan ci-dessous permet de localiser les communes desservies.



Extrait du plan des lignes scolaires, source : Régie régionale des transports de l'Aisne

4.3.3 Un transport à la demande présent sur deux communes

2 communes du territoire sont desservies par le TAD organisé par le SITUS (Transport Urbain du Soissonnais), Rozières-sur-Crise et Chaudun sur 2 lignes différentes qui permettent d'aller à Soissons :

- La ligne n°2 : ROZIÈRES SUR CRISE - SEPTMONTS - NOYANT ET ACONIN - VIGNOLLES - SOISSONS
- La ligne n°14 : NOUVRON VINGRE - VEZAPONIN - EPAGNY - BIEUXY - SOISSONS

Ces solutions de TAD fonctionnent à des heures fixes selon un itinéraire précis comme une ligne de bus classique mais elles ne circulent pas en continu, pour voyager, il faut impérativement réserver. Les véhicules utilisés sont des minibus.

La ligne 2 circule tous les jours sauf les dimanches et jours fériés : 9 horaires de liaison sont proposés dans le sens Soissons-Rozières-sur-Crise et 10 dans le sens Rozières-sur-Crise-Soissons.

La ligne 14 circule le lundi et du mercredi au samedi à raison de 2 allers retours par jour.

En 2022, la fréquentation de la commune de Chaudun par le TAD est de 978 voyageurs et de 2 005 voyageurs pour Rozières-sur-Crise.

4.4 LE RESEAU CYCLABLE

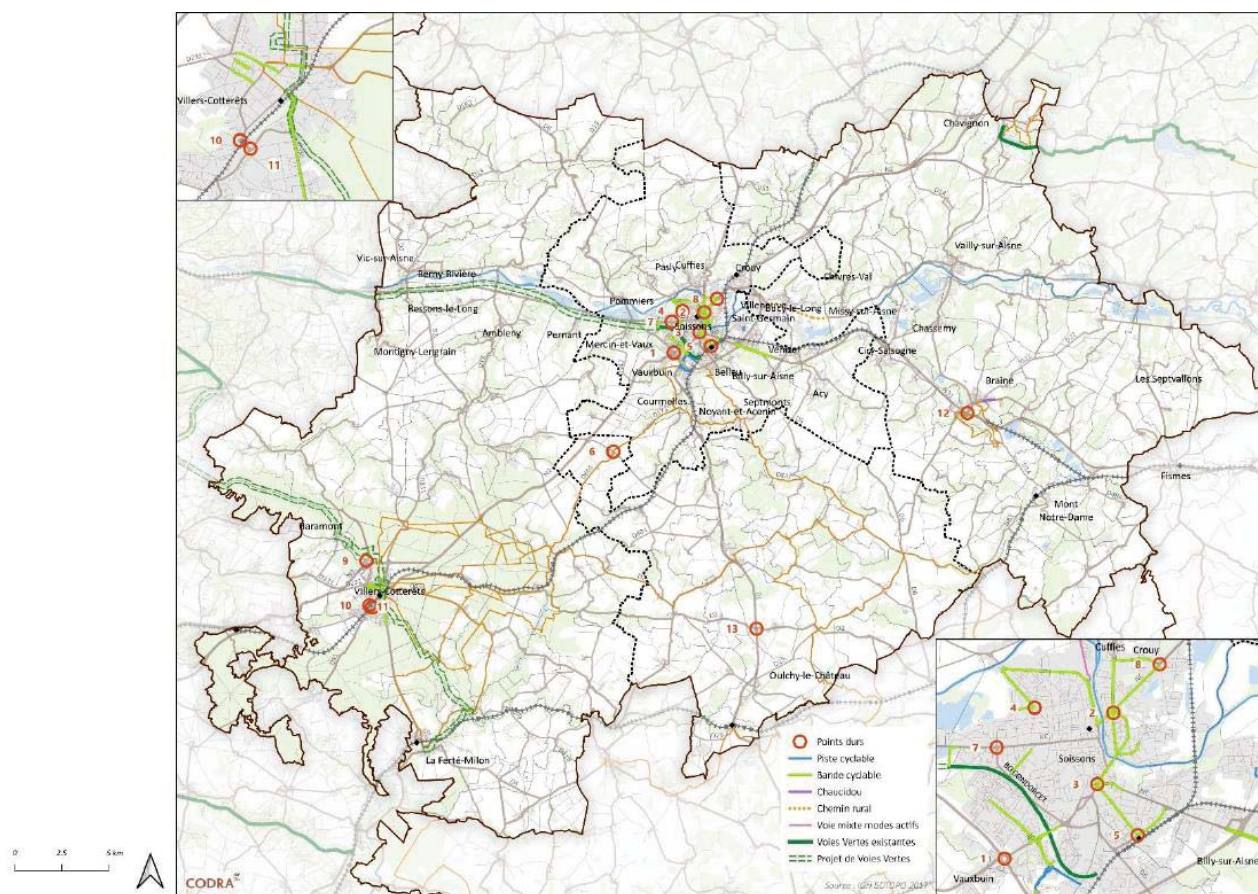
4.4.1 Des itinéraires peu nombreux à vocation de loisirs selon le diagnostic du schéma directeur cyclable

Le Schéma Directeur Cyclable est piloté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Soissonnais et du Valois qui regroupe 4 EPCI : la Communauté d'Agglomération de Grand Soissons, la Communauté de Communes de Retz-en-Valois, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne et la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château.

Selon le diagnostic réalisé en 2020 dans le cadre de la réalisation de ce schéma, **les itinéraires cyclables sont globalement peu nombreux à l'échelle du territoire du PETR. En outre, la plupart d'entre eux constituent des itinéraires de randonnée.** Ces derniers ne reçoivent pas d'aménagements spécifiques et visent avant tout à valoriser le patrimoine naturel local. Ils ne répondent donc pas aux besoins des usagers quotidiens du vélo (actuels ou potentiels). Les itinéraires utilitaires bénéficiant d'aménagements spécifiques (pistes cyclables, bandes cyclables, voies mixtes ou autres...) sont majoritairement concentrés à Soissons et dans les communes proches.

Créés pour répondre majoritairement à un besoin touristique ou à un besoin local à l'échelle des centres-villes, les itinéraires existants n'apportent donc pas encore de réponse aux principaux déplacements utilitaires. La plupart des zones d'activités ainsi que la plupart des équipements, ne sont pas accessibles via des itinéraires cyclables.

De plus, les principaux axes routiers, comme la RN2, la RN31, la RD1 et la RD6, ne présentent aucun aménagement dédié ni itinéraire cyclable de substitution. Leurs carrefours ne sont pas non plus sécurisés pour les cyclistes. Ainsi, ces axes routiers, structurants et indispensables à l'échelle du PETR, constituent exclusivement des coupures pour les vélos.



Itinéraires cyclables et points durs à l'échelle du PETR, source : diagnostic du schéma directeur cyclable.

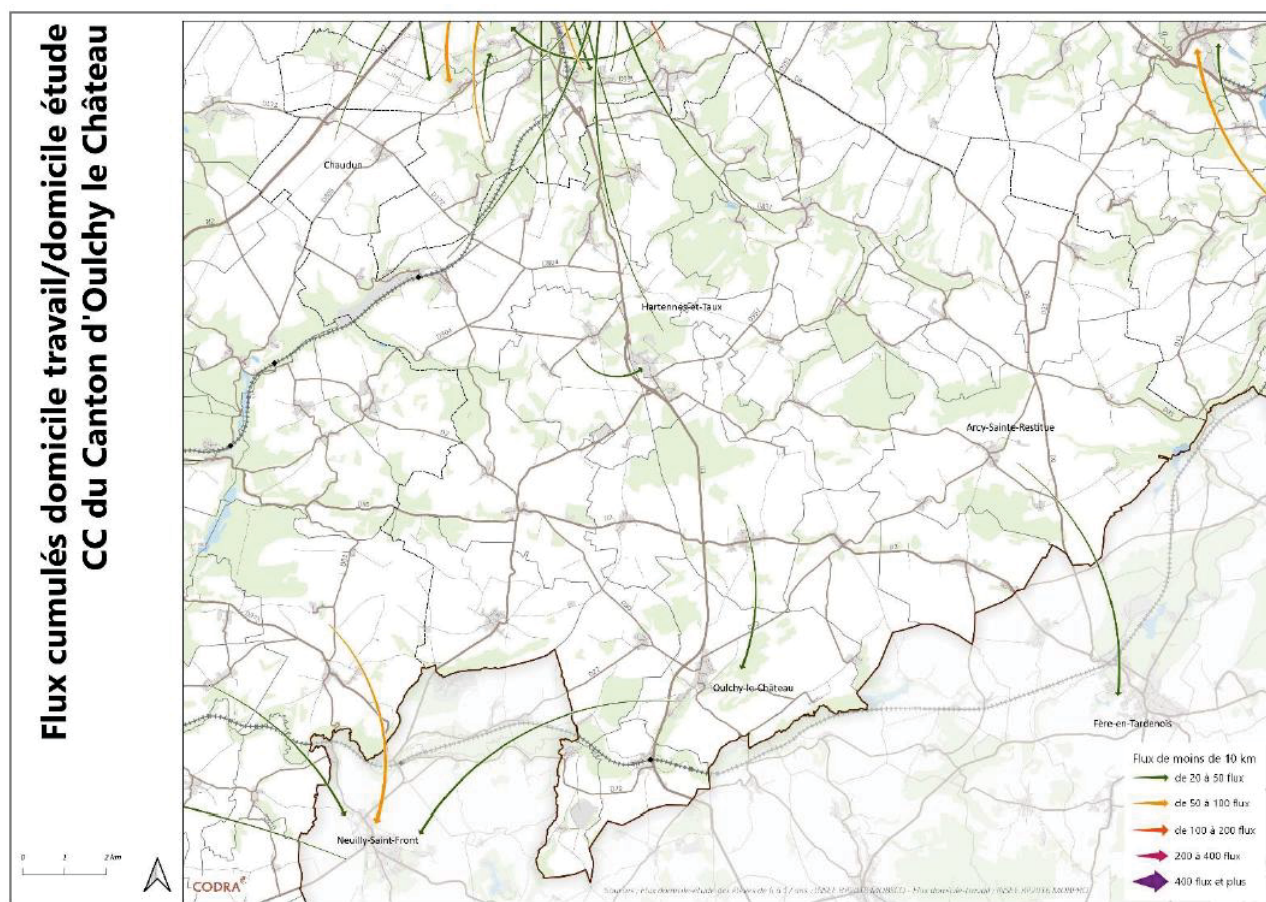
Le diagnostic répertorie aussi les points durs pour les cycles à l'échelle du PETR (Un point dur pour les vélos représente un lieu d'insécurité ou d'anxiété pour la pratique du vélo, notamment). 13 points durs sont recensés dont un sur la CCCOC au niveau du croisement RD1 / RD2 à Grand-Rozoy). La RD1 est également répertoriée comme une coupure urbaine majeure pour les cycles au sein du territoire de la CCCOC. 3 franchissements de cet axe sont possibles au croisement de RD mais ces lieux ne sont ne peuvent pas accueillir une circulation cyclable dans de bonnes conditions de sécurité, en raison de l'absence d'aménagements dédiés aux vélos et de mesures de sécurisation.

4.4.2 Un potentiel de développement la part modale du vélo qui reste imitée dans le contexte rural du territoire

Le schéma directeur cyclable analyse « les axes de demande » qui représentent selon l'INSEE les déplacements utilitaires cumulés (domicile - travail + domicile - études) tous modes confondus, de moins de 10 km, vers ou depuis une commune du territoire. L'objectif est d'identifier le potentiel de report vers le vélo pour les déplacements de courte distance.

Sur le territoire du Canton d'Oulchy-le-Château, le nombre de déplacements entre deux communes différentes sont relativement peu nombreux. **Seuls deux flux sont à mentionner à l'intérieur du territoire : Grand-Rozoy - Oulchy-le-Château et Parcy-et-Tigny - Hartennes-et-Taux** et deux autres vers l'extérieur du périmètre : **Oulchy-le-Château - Neuilly-Saint-Front et Arcy-Sainte- Restitue – Fère-en-Tardenois.**

Au regard du contexte rural de ce secteur, la plupart des déplacements quotidiens se rendent vers des polarités externes pour des distances importantes (supérieures à 10 km). Le potentiel d'utilisation du vélo pour les déplacements courts est donc plus faible que dans les autres secteurs du PETR.

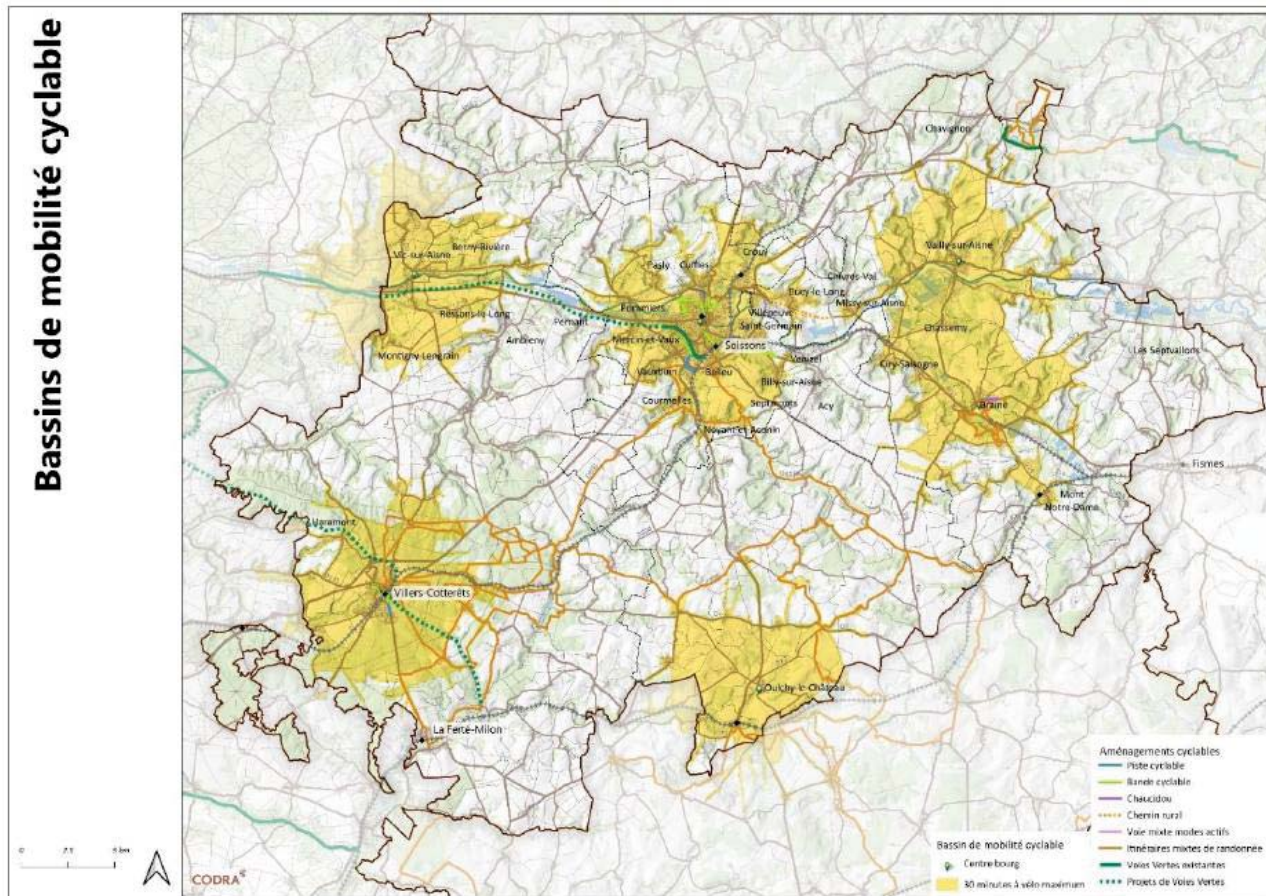


Source : INSEE, 2016

Flux cumulés domicile-travail et domicile études dans la CCCOC, source : diagnostic du schéma directeur cyclable.

Le diagnostic du schéma directeur cycle identifie également les bassins de mobilité cyclable. Il s'agit des périmètres correspondant à des temps de parcours de 30 minutes maximum vers la polarité urbaine de rattachement. Cette analyse tient notamment compte des coupures provoquées par les routes et les emprises naturelles. Le schéma directeur retient un bassin de mobilité au niveau d'Oulchy-le-Château englobant ces communes limitrophes.

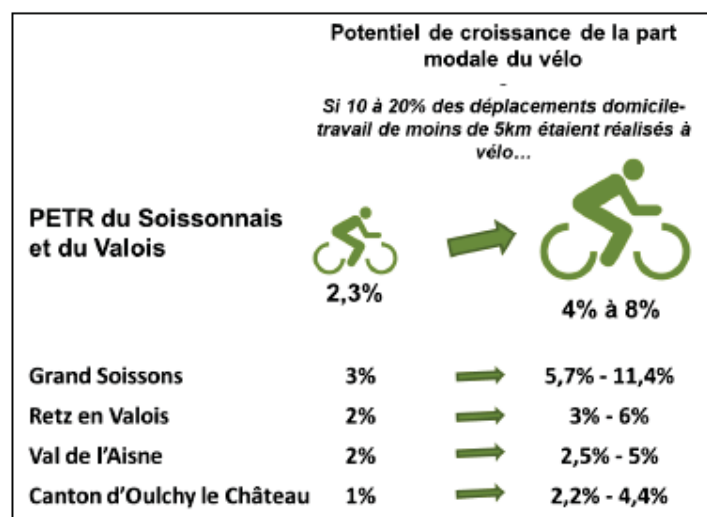
Bassins de mobilité cyclable



Bassin de mobilité cyclable, source : diagnostic du schéma directeur cyclable.

Selon les conclusions du schéma directeur cyclable, **le potentiel d'utilisation du vélo pour les déplacements courts reste faible compte tenu du contexte rural** du territoire qui implique des déplacements quotidiens vers des polarités externes donc plus longs.

Toutefois, la proportion de déplacements en deux-roues qui est estimé à environ 1% sur le territoire de la CCCOC pourrait atteindre de 2,2 à 4,4% si 10 à 20% des déplacements domicile-travail de moins de 5 km étaient réalisés à vélo.



Potentiel de croissance de la part modale du vélo selon le schéma directeur cyclable du PETR

4.4.3 Un réseau cyclable envisagé à l'horizon 2035 sur le territoire du PETR

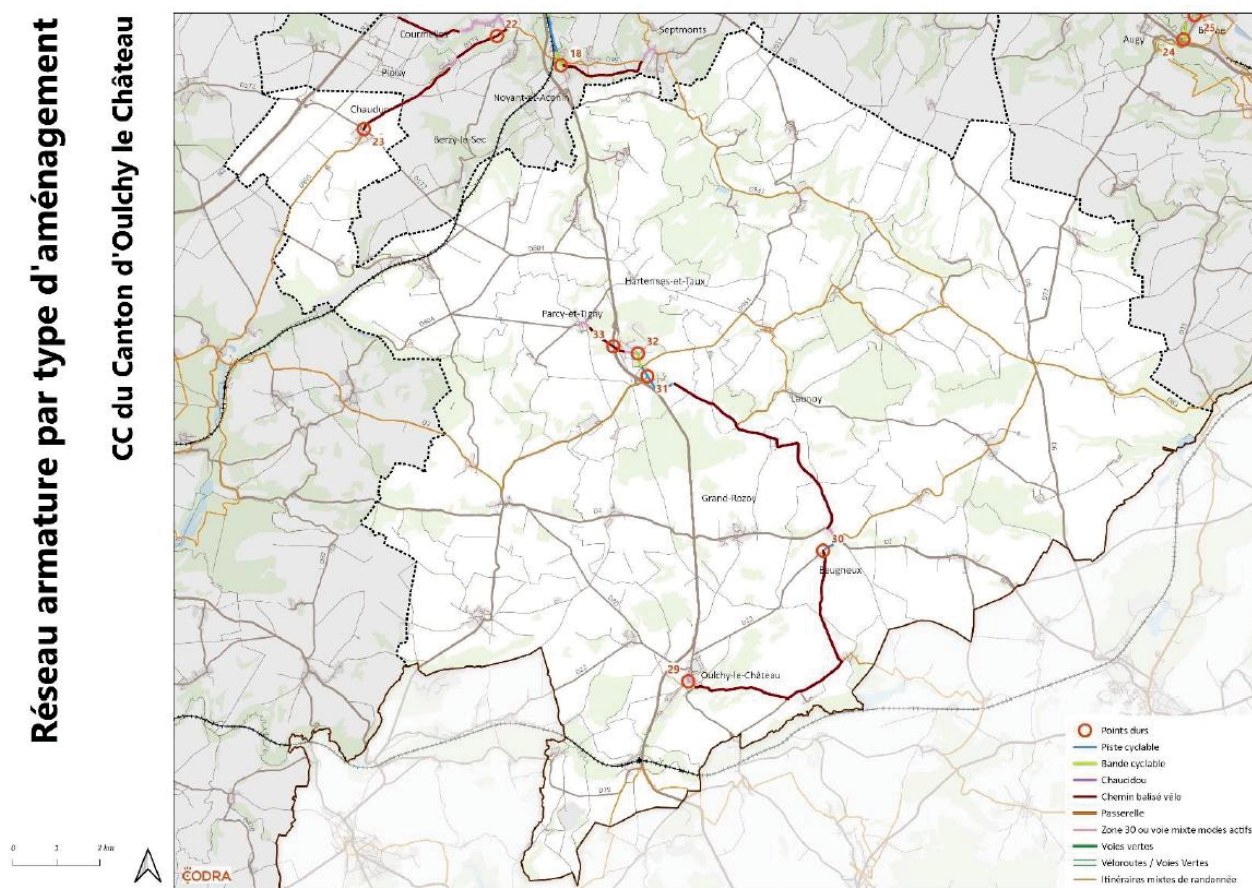
Le schéma directeur cyclable identifie 17 axes cyclables à développer sur le territoire à l'horizon 2035 dont 2 qui concernent le territoire :

- **La liaison J (Chaudun – Soissons)** d'une distance de 10,2 km permettant de rejoindre le centre-ville de Soissons depuis ces communes périphériques via des itinéraires directs et sécurisés et qui desservira la commune de Chaudun au nord du territoire.
- **La liaison L qui permet de relier la commune d'Oulchy-le-Château à Parcy-et-Tigny.** D'une distance de 16,5 km, elle dessert notamment la zone d'activités et le centre-bourg d'Hartennes-et-Taux, ainsi que les communes de Beugneux et Launoy. Cet itinéraire évite la RD1, dont la configuration routière et le trafic (y compris de poids lourds) ne permettent pas d'accueillir les vélos dans de bonnes conditions de sécurité.

Ces axes cyclables ont été conçus prioritairement pour répondre aux besoins du quotidien.

La liaison L projetée emprunte surtout des routes peu circulées et des chemins ruraux, c'est pourquoi le schéma directeur cyclable propose un jalonnement pour les vélos (idem pour la liaison J). De plus, des zones 30 sont proposées sur l'avenue de la Gare (Oulchy-le-Château) et sur la Grande Rue (Parcy-et-Tigny). Par ailleurs, sur la Grande Rue (Hartennes-et-Taux), récemment requalifiée, il est proposé de créer des bandes cyclables. Enfin, sur la RD 1 210 (zone d'activités d'Hartennes-et-Taux), il est proposé de mettre en place une piste cyclable.

Le schéma directeur cyclable identifie également 5 points durs à résorber sur la liaison L et un autre à Chaudun sur la liaison J. Ces points durs sont répertoriés dans le tableau ci-après.



Catégories d'aménagements cyclables proposées par le schéma directeur et points durs

Liaison	Point dur	Localisation	Commune	Traitement
J	23	Croisement RD 173 / RD 172	Chaudun	Intersection entre une voie verte et une route structurante - Cédez-le passage
L	29	Intersection RD 80 / Route de Cugny-lès-Crouettes	Oulchy-le-Château	Discontinuité d'itinéraire en traversée d'un axe routier - Marquage au sol
L	30	Intersection RD 229 / RD 22	Beugneux	Intersection entre une voie verte et une route structurante - Cédez-le passage
L	31	Intersection RD836 / RD83	Hartennes-et-Taux	Intersection entre une voie verte et une route structurante - Cédez-le passage
L	32	Intersection Grande Rue / Rue de Tigny	Hartennes-et-Taux	Discontinuité d'itinéraire en traversée d'un axe routier - Marquage au sol
L	33	Pont de la rue de Tigny sur la RD 1	Parcy-et-Tigny	Franchissement de l'Aisne - Réaménagement d'un pont

Points durs et traitement proposé

4.4.4 Intermodalité

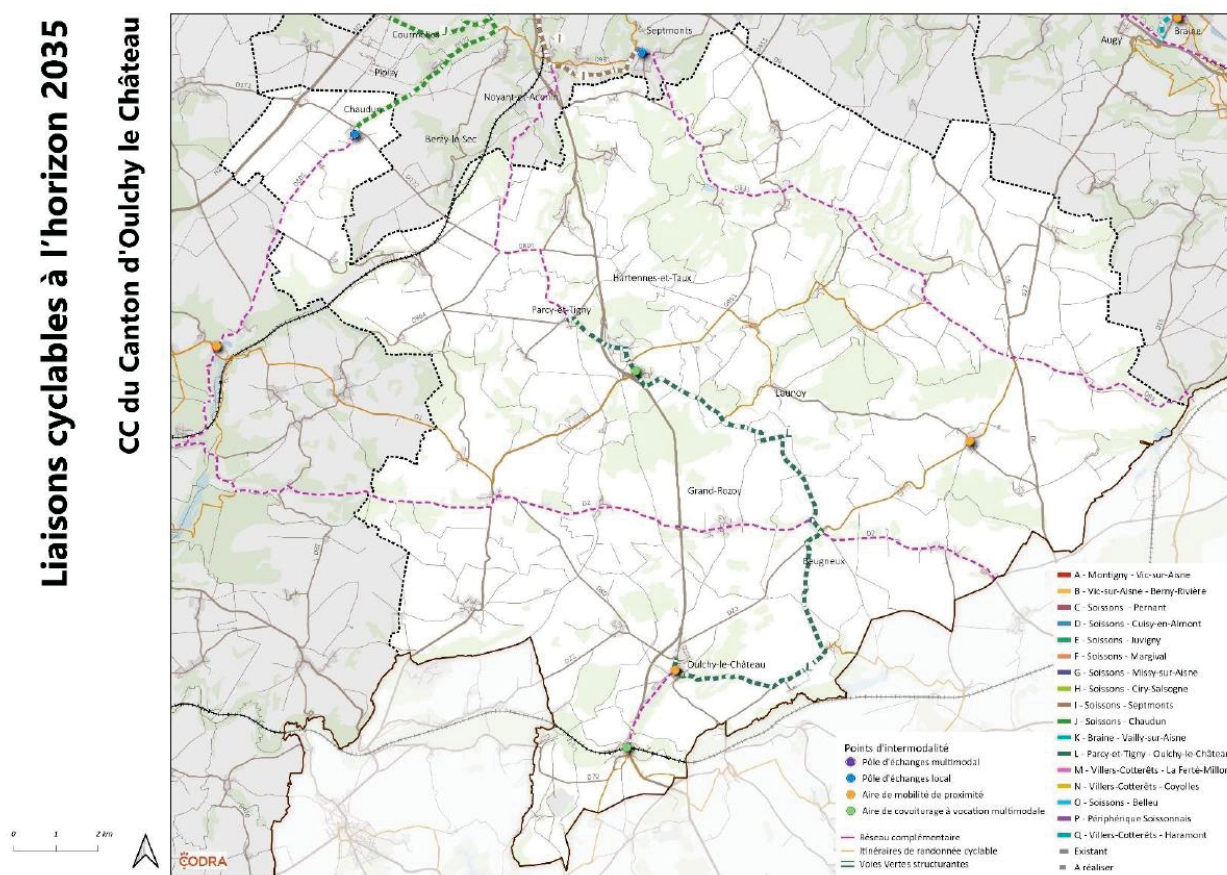
Les échanges et les analyses menées dans le cadre de la réalisation du schéma directeur cyclable ont fait ressortir un fort besoin d'intermodalité entre le vélo et les autres modes de déplacement, en particulier dans les secteurs périurbains et ruraux où le vélo peut être utilisé comme un moyen de rabattement vers les transports collectifs ou vers les modes partagés (ex : covoiturage).

Le schéma propose donc la création de points d'intermodalité sur le territoire avec :

- Des **aires de mobilité de proximité dont deux seraient localisées sur le territoire à Arcy-Sainte-Restitue et Oulchy-le-Château**. Ces aires constitueraient des points d'intermodalité desservis par des modes légers ou partagés (ex : autopartage, covoiturage), permettant un rabattement à vélo depuis les secteurs proches, bénéficiant d'une desserte par des itinéraires cyclables et de quelques arceaux vélo.
- Des « **Pôles d'échanges locaux** » dont un à Chaudun en tant que commune terminus de lignes interurbaines et de TAD, ces pôles bénéficieraient d'une desserte par des itinéraires cyclables (complémentaires, a minima) et d'une dizaine d'arceaux vélo à proximité.

Ce regroupement de modes de déplacement serait aussi l'opportunité d'installer en ces lieux des services divers : petite logistique de marchandises (retrait colis, consignes, livraisons groupées...), commerces de proximité, services administratifs, espaces de co-working, etc. Le lieu lui-même n'est pas nécessairement un lieu de transport : une mairie, une conciergerie, un local associatif, sont autant de lieux potentiels.

Le schéma localise enfin des **aires potentielles de covoiturage** qui sont des points d'intermodalité situés à proximité des axes routiers principaux, lesquels bénéficieraient d'une desserte par des itinéraires cyclables et de quelques arceaux vélo. **Les communes de Breny et d'Hartennes et-Taux sont concernées sur le territoire**. Un parking est déjà utilisé à cet effet sur la commune de Breny (rue de la station).



Maillage en aires de mobilité proposé, source : schéma directeur cyclable

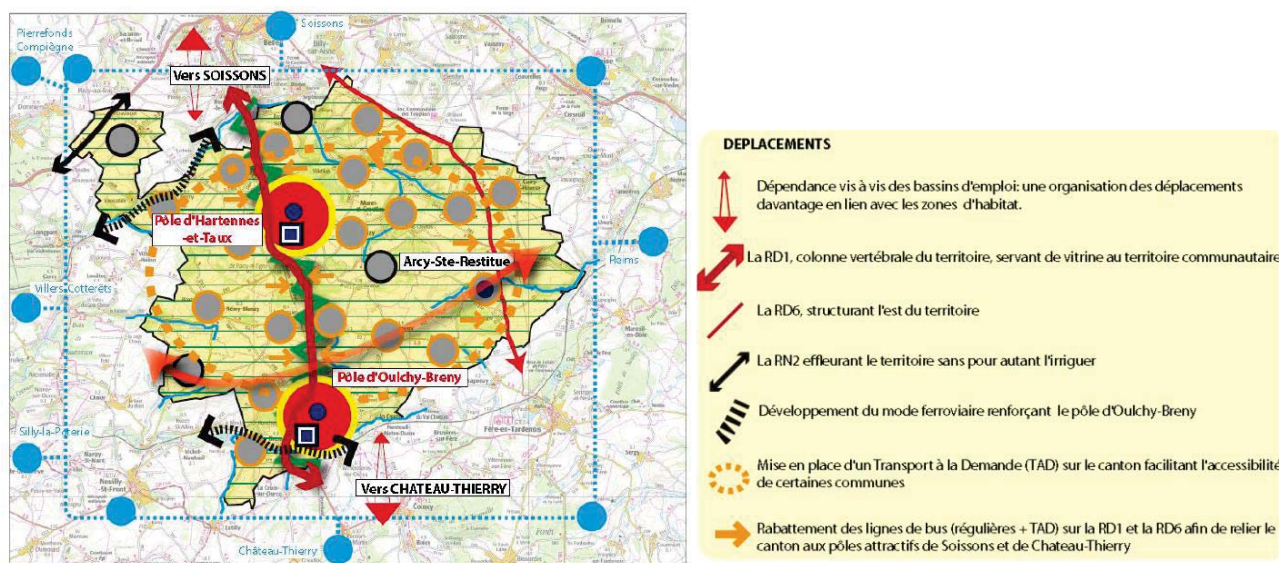
4.5 LES ORIENTATIONS « MOBILITE » DU SCOT

Le PADD du SCOT décline ces ambitions sur la mobilité dans son axe 3 « Répondre aux besoins quotidiens par un maillage de l'offre territoriale ». L'objectif est ainsi « d'adapter l'offre en transports en commun à l'armature territoriale ».

Le projet note qu'en raison d'un habitat très dispersé, le territoire est difficilement desservi par les transports en commun. Aussi, pour agir pour une mobilité plus durable, il retient les orientations suivantes :

- Encourager le covoiturage en prenant appui sur la RD 1 et la RD6 comme axes de rabattement et mener une réflexion sur des parkings –relais ;
- Réfléchir à une offre de transport collectif adaptée au contexte rural de la Communauté de Communes ;
- Envisager une mise en réseau de l'offre en TAD avec la CC de Villers (Chaudun et Rozières-sur-Crise sont déjà inclus dans le TAD de Soissons) ;
- Rechercher une structuration des déplacements doux pour l'ensemble des bourgs centres afin de favoriser une desserte piétonne ou cyclable des équipements sportifs et scolaires, des services, des commerces,... ;
- Assurer et sécuriser les déplacements doux notamment au droit de la RD1 et favoriser des passages en lien avec les corridors écologiques ;
- Favoriser un urbanisme des courtes distances, propice aux déplacements à pied et à vélo (renforcement des centralités, utilisation préférentielle des « dents creuses », assurer la continuité bâtie, etc.)

Les orientations « mobilité » se lisent également à travers l'organisation de l'armature territoriale. Le choix a été fait dans le cadre du projet de faire de la RD 1 la véritable « colonne vertébrale » tandis que la RD6 serait un axe structurant secondaire à l'est du territoire. Ces axes desservent les pôles du territoire à savoir les deux centralités existantes que sont les pôles d'Oulchy/Breny et Hartennes-et-Taux ainsi que le pôle relais d'Arcy-Sainte-Restitue qui s'inscrit sur une échelle territoriale de proximité pour organiser la partie Est du territoire du SCoT.



Extrait de l'armature territoriale du SCOT de la CCCOC – Orientations relatives aux déplacements



ATOUTS

- Un réseau secondaire (RD1, RN2, RD6...) qui permet de relier facilement les pôles voisins
- Une desserte TER avec une halte à Vierzy

FAIBLESSES

- La fermeture depuis 2016 de la ligne Paris (Gare de l'Est) – Reims qui desservait la gare d'Oulchy-Breny au trafic voyageur
- Des itinéraires cyclables qui ont une vocation touristique et de loisirs et n'apportent pas de réponse aux principaux déplacements utilitaires.



OPPORTUNITES

- Un schéma directeur cyclable élaboré à l'échelle du PETR qui propose plusieurs orientations concrètes de développement du réseau cyclable et des points d'intermodalité :
 - 2 liaisons cyclables concernent le territoire dont une qui s'y inscrit pleinement (liaison entre Oulchy-le-Château-Parcy-et-Tigny via la zone d'activité d'Hartennes-et-Taux) ;
 - Des aires de mobilité de proximité dont deux seraient localisées sur le territoire à Arcy-Sainte-Restitue et Oulchy-le-Châteaux, un pôle d'échange local à Chaudun et deux aires potentielles de covoiturage à Breny et à Hartennes et-Taux
- Le développement du transport à la demande déjà présent sur deux communes
- Une structuration territoriale dessinée par le SCOT avec la RD 1 en tant que véritable « colonne vertébrale » du territoire et la RD6 comme axe structurant secondaire à l'est du territoire. Ces axes desservent les pôles du territoire d'Oulchy/Breny et Hartennes-et-Taux ainsi que le pôle relais d'Arcy-Sainte-Restitue.



MENACES

- Une vulnérabilité des ménages dépendants de la voiture face à la hausse des prix du carburant
- Une dépendance à la voiture qui a un impact écologique et qui offre peu d'alternatives dans un contexte où de nombreux actifs parcourent de longs trajets pour se rendre au travail

5. PARTE 5. LES EQUIPEMENTS

Chiffres clés

3 pôles identifiés par le SCOT



3 Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) et 3 sites d'écoles publiques

Un relais petite enfance



13 professionnels de santé

3 médecins généralistes, 1 pour 2 807 habitants

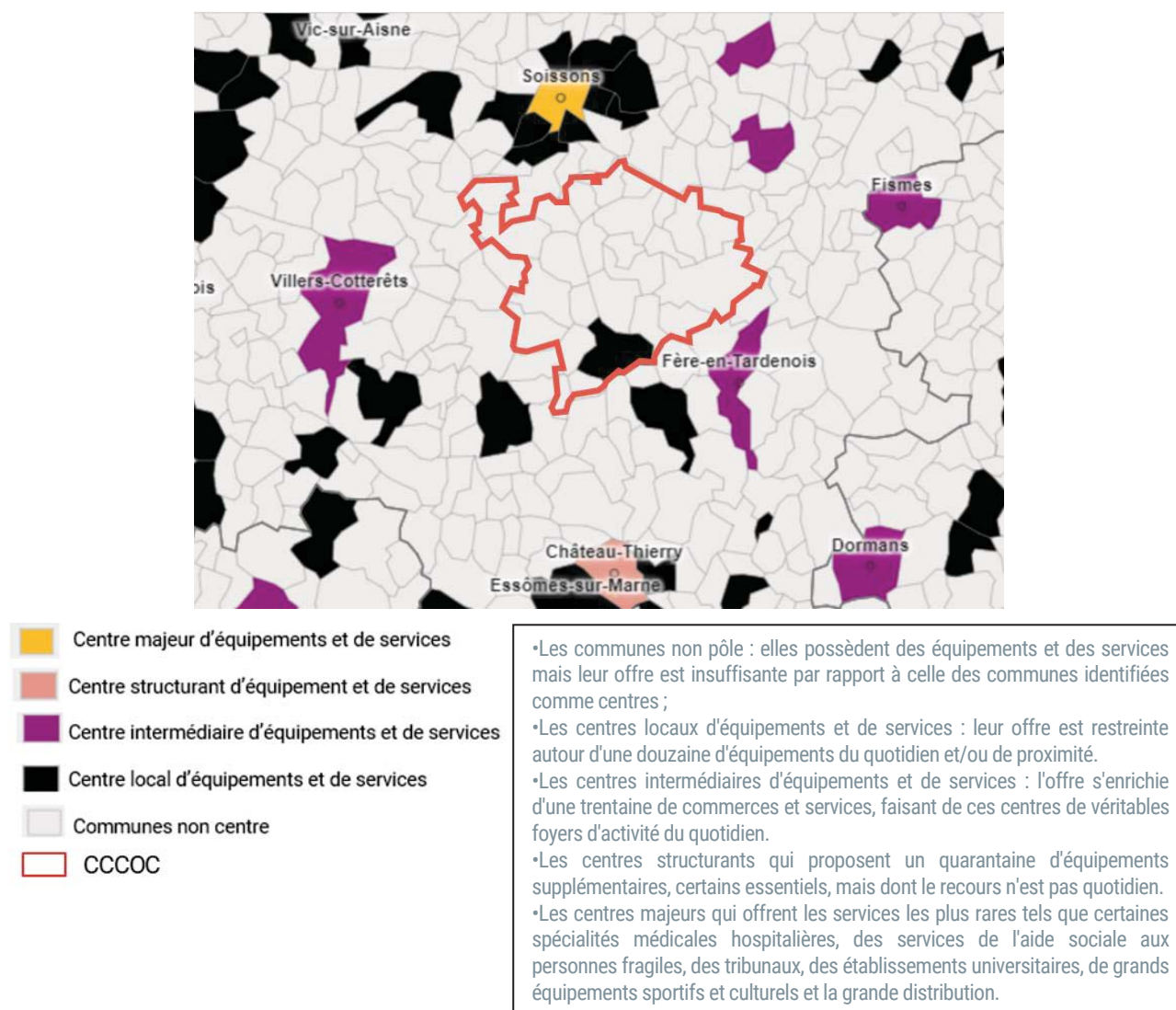


31 équipements sportifs selon l'INSEE

5.1 LES POLES D'EQUIPEMENTS

Le PADD du SCOT se fixe comme objectif de rapprocher les services et les équipements des habitants dans un double souci de réduire les déplacements motorisés et de conforter toutes les parties du territoire. Pour se faire, il prend appui sur **les trois pôles de son armature territoriale : Hartennes-et-Taux, Oulchy-Breny et Arcy-Ste-Restitue.**

La commune d'Oulchy-le-Château est en plus identifiée en tant que « centre local d'équipements et de services » par l'Agence Nationale de la cohésion des territoires en 2019. Il s'agit de centralités proposant une offre restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité.



Niveau de centres d'équipements et de services des communes, source : Observatoire des territoires

5.2 LES EQUIPEMENTS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

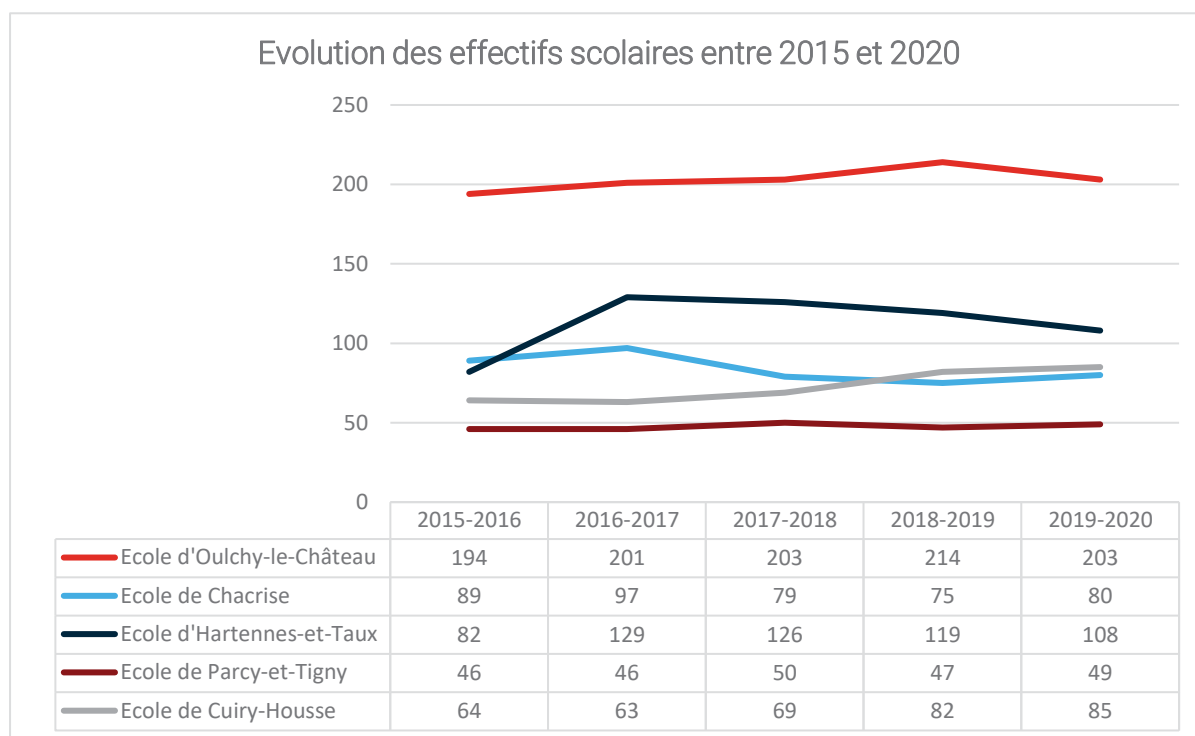
5.2.1 Les équipements scolaires et de la petite enfance

A. Les équipements scolaires

Le tableau ci-dessous précise l'organisation des équipements scolaires du premier degré sur territoire. Au total, trois sites d'écoles publiques sont présents sur le territoire et assurent l'enseignement primaire pour 20 communes.

Six communes dépendent d'écoles situées hors du territoire de la CCOC, via des regroupements scolaires : l'école de Braine pour Cuiry-Housse, l'école de Bernoy-le-Château pour Rozières-sur-Crise, l'école de Berzy-le-sec pour les communes de Vierzy et l'école de Vauxbuin Chaudun.

Communes avec une école en fonctionnement	Structure	Communes du regroupement scolaire (<i>commune hors CCOC</i>)
Oulchy-le-Château	1 école primaire et maternelle publique	Oulchy-le-Château, Oulchy la Ville, Billy sur Ourcq, Le Plessier-Huleu, Saint-Rémy-Blanzy, Grand-Rozoy, Beugneux, Cramaille, Arcy-Sainte-Restitue, <i>Armentières-sur-Ourcq et La Croix-sur-Ourcq</i>
Chacrise	1 école primaire et maternelle publique	Chacrise, Namphteuil-sous-Muret, Muret-et-Crouettes, Maast-et-Violaine, Ambrief
Hartennes-et-Taux	1 école primaire et maternelle publique	Hartennes-et-Taux, Parcy-et-Tigny, Droizy, Launoy, Villemontoire, Buzancy, Vierzy
Cuiry-Housse	1 école primaire privée	
Chaudun	1 école Montessori « La Chrysalide » primaire privée avec 17 élèves.	



Evolution des effectifs scolaires entre 2015 et 2020, source : data.education.gouv.fr

L'analyse de l'évolution des effectifs entre 2015 et 2020 montre que les effectifs sont globalement à la hausse à l'exception de l'école de Chacrise. **Toutefois, les données récoltées dans le cadre des entretiens menés auprès des communes en 2023 montrent une tendance récente plus marquée de baisse des effectifs** avec désormais 188 élèves à l'école d'Oulchy-le-Château, 64 élèves à Chacrise et une baisse des effectifs au sein du regroupement scolaire d'Hartennes-et-Taux avec 136 enfants et une fermeture de classe pour 2023/2024 (6 classes au lieu de 7).

Le territoire de la CCOC ne comporte pas d'établissement d'enseignement secondaire.

Les élèves du territoire vont dans les collèges des villes et agglomérations entourant le territoire :

- Neuilly-Saint-Front (collège Joseph Boury) au sud-ouest du territoire,
- Fere-en-Tardenois (collège Anne de Montmorency) au sud-est,
- Braine (collège Pierre et Marie Curie) au nord-est du territoire,
- Belleu (collège Jean Mermoz) au nord du territoire, dans l'agglomération soissonnaise.

En ce qui concerne les lycées, d'enseignement général et technologique, le canton d'Oulchy-le-Château est rattaché aux lycées de Soissons (pour la partie nord) et Château-Thierry (pour la partie sud).

B. Les équipements pour la petite enfance

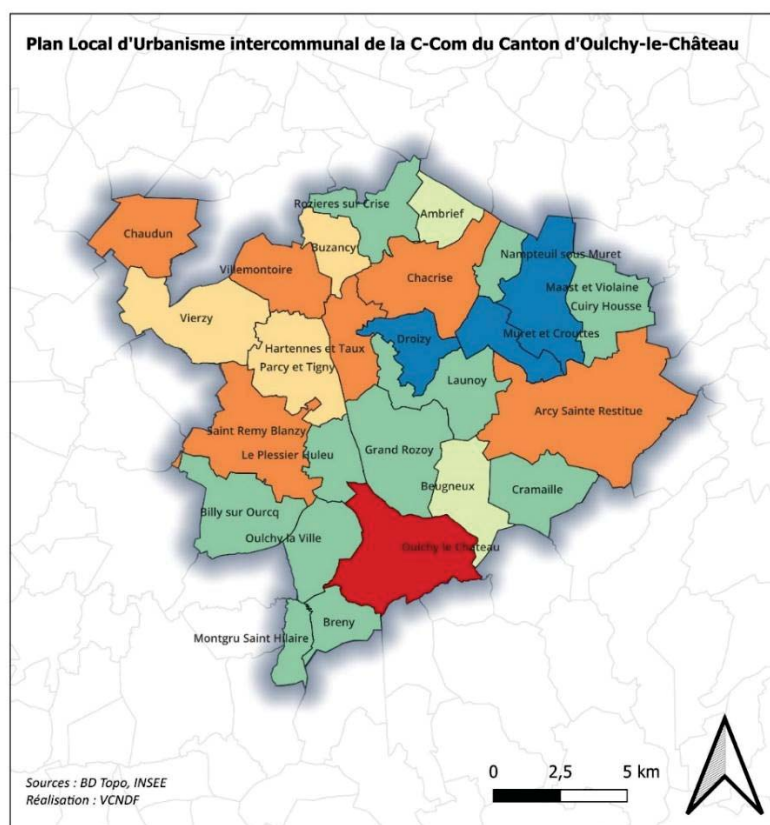
Le territoire n'accueille aucune crèche. Le Relais Petite Enfance établi à Oulchy-le-Château propose aux parents de les accompagner dans leur démarche d'emploi d'une assistante maternelle en leur mettant notamment à disposition une liste. Le Relais Petite Enfance propose également des ateliers à destination des tous petits.

L'implantation d'une micro-crèche est néanmoins en réflexion sur le territoire.

5.2.2 Les services aux particuliers

Selon la définition de l'INSEE, les « services aux particuliers » se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises. Ils comprennent notamment les services de police, les agences postales, les salons de coiffure, les instituts de beauté, les artisans (électriciens,...) etc.

C'est sur la commune d'Oulchy-le-Château que ces services aux particuliers sont les plus nombreux puis sur Saint-Rémy-Blanzy (7), Hartennes-et-Taux (6), Arcy-Sainte-Restitue (6) et Chacrise (6). La commune d'Oulchy-le-Château accueille d'ailleurs le guichet unique « France services » qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.



Services aux particuliers

- 1 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 4
- 4 - 7
- 7 - 12

VERDI

Design de territoires

5.2.3 Les équipements de santé

Selon la base permanente des équipements de 2021, le territoire compte 13 professionnels de santé. Ces professionnels sont répartis sur 3 communes du territoire :

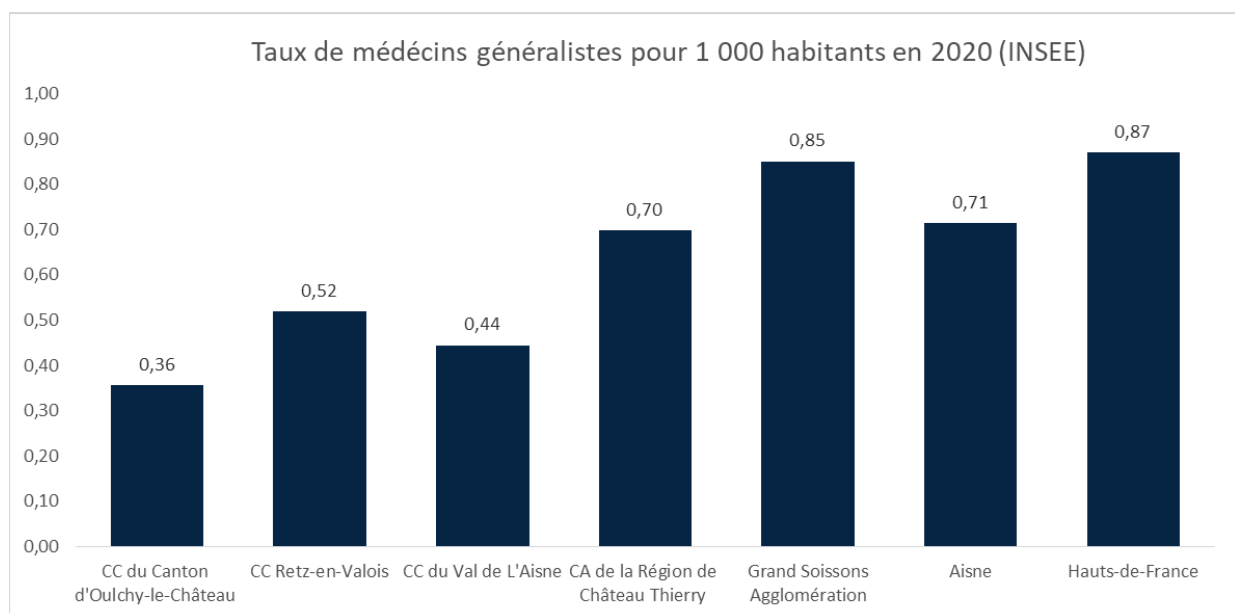
- Oulchy-le-Château qui accueille deux médecins généralistes, 4 infirmiers et une pharmacie ;
- Hartennes et Taux qui dispose également d'un médecin généraliste (qui doit partir en retraite en 2024) ainsi que 2 masseurs kinésithérapeutes et un psychomotricien ;
- Chaudun qui compte 3 infirmiers.

Les communes situées en limite du territoire, notamment à l'est, fonctionnent aussi avec les services médicaux présents dans les villes proches hors de la CCOC (Soissons, etc.), plus facilement accessibles qu'Oulchy-le-Château. Fère-en-Tardenois dispose notamment d'une maison médicale.

En ce qui concerne les établissements de santé, la population se dirige vers les hôpitaux et cliniques de Soissons (au nord) et de Château-Thierry (au sud).

Globalement, l'offre en équipements et services de santé reste donc faible sur le territoire. Comme l'illustre le graphique ci-après, le territoire présente un nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants plus faible que les territoires de comparaison.

Face à ces constats qui se couplent à des effectifs médicaux en perte de vitesse (départ à la retraite de nombreux médecins du canton) et un vieillissement de la population, le SCOT retient l'ambition de créer une maison de la santé sur le territoire. Une étude de faisabilité a été réalisée depuis par l'ARS mais aucun médecin n'a souhaité s'associer au projet. Depuis, la CCCOC travaille sur le sujet de la collaboration entre professionnels de santé afin d'optimiser le fonctionnement de l'offre de soins. Un local a également été mis à disposition à Oulchy-le-Château permettant d'attirer un nouveau médecin.



5.2.4 Les équipements sportifs et de loisirs

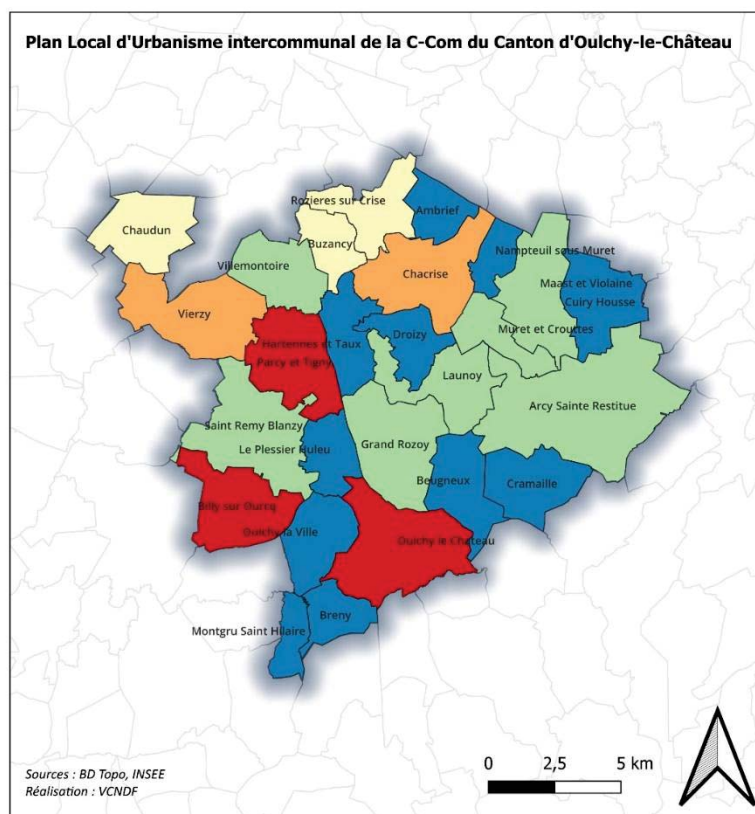
Le territoire de la CCCOC compte 31 équipements sportifs selon la base permanente des équipements de l'INSEE 2021 dont 2 terrains de foot (à Chacrise et Vierzy) et 4 terrains multisports (Parcy-et-Tigny, Billy-sur-Ourcq, Buzancy et Oulchy-le-Château).

Ainsi, si peu de communes disposent d'un équipement sportif à l'exception d'un boulodrome, le territoire compte néanmoins de nombreux espaces naturels supports de développement d'équipements de loisirs de plein air.

L'association des « Compagnies d'Arc » est présente dans plusieurs communes du territoire et propose ainsi des jeux en extérieur.

Les projets évoqués dans le cadre des entretiens auprès des communes révèlent qu'un terrain de multisport est à réaménager à Chacrise et que les besoins concernent les terrains de jeux (sur la commune de Parcy-et-Tigny) et terrains de sport pour les jeunes (commune de Grand-Rozoy).

La CCCOC n'accueille pas d'équipements de loisirs ou culturels. Des salles des fêtes sont présentes dans les communes.



VERDI designer de territoires

5.3 LA COUVERTURE NUMERIQUE

Le projet départemental RAISO (Réseau Aisne Optique) porté par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA) en partenariat étroit avec le Conseil Départemental, depuis début 2014, vise à renforcer durablement l'attractivité et la compétitivité de l'Aisne par une infrastructure en fibre optique pérenne et évolutive.

Cette intervention publique concerne l'ensemble du territoire axonais non couvert par les opérateurs privés. Pour se faire un contrat de Délégation de Service Public a été conclu par l'USEDA pour une durée de 30 ans afin d'établir et d'exploiter les infrastructures à venir. AISNE THD est la société délégataire (filiale de d'AXIONE / BOUYGUES ENERGIES et SERVICES) dédiée à ce projet, elle exploitera et commercialisera l'ensemble des infrastructures qui seront construites et qui sont la propriété de l'USEDA.

En Janvier 2016, la Communauté de Communes a pris la compétence « Communications électroniques » pour bénéficier du déploiement du Réseau à Très Haut Débit via la fibre optique sur la totalité du territoire.

La CCCOC a apporté un soutien financier à l'USEDA pour financer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des 26 communes. Les travaux ont été effectués entre 2017 et 2020. Malgré ces travaux, la connexion tant pour internet que pour la téléphonie reste difficile sur certaine partie du territoire.

A noter que le territoire de la CCCOC bénéficie d'un tiers-lieu numérique à Oulchy-le-Château qui se nomme Espace N'Co. C'est un espace de vie ouvert à tous et gratuit qui inclut un espace de travail partagé, composé de 2 salles ayant des fonctions distinctes : une salle de médiation et une salle de coworking-makerspace.

ATOUTS



- Une commune identifiée en tant que centre local d'équipements et de services et qui accueille un guichet unique « France services » : Oulchy-le-Château.
- Des équipements scolaires bien structurés sur le territoire avec 3 sites d'écoles publiques et 2 sites d'écoles privées
- De nombreux espaces naturels supports de développement d'équipements de loisirs de plein air
- Le déploiement récent du Réseau à Très Haut Débit via la fibre optique sur la totalité du territoire

FAIBLESSES



- Un nombre important de communes dépourvu d'équipement scolaire
- Une faible densité de médecins généralistes
- Un manque de diversité des équipements sur les communes rurales



OPPORTUNITES

- Une micro-crèche en réflexion

MENACES



- Une concurrence des équipements de grande envergure sur les territoires voisins.
- Le risque toujours existant de fermeture d'équipements du fait de la perte de population
- La difficulté d'investissement des communes ainsi que les difficultés de financer le fonctionnement